

15 JUIN 1977

GARDE

- CFDT -

CFDT

n.278 MARS / AVRIL 1977 - 8F



**les
travailleurs
de la
recherche**



revue bimestrielle de l'Union Confédérale
des Ingénieurs et Cadres

directeur-gérant
PIERRE VANLERENBERGHE
rédacteur en chef
JOSEPH LE DREN

26 rue de Montholon 75439 Paris Cedex 09
téléphone : 526 67 40

le numéro : 8 F - l'abonnement annuel : 32 F
prix dégressifs pour les commandes groupées
CCP : 30 474-52 La Source 93

publicité : Publicat, 17 bd Poissonnière
75002 Paris - Tél. 231 32 84
imprimerie Artésienne, coopérative ouvrière
de production, à Liévin.

COMMENT CROIRE AU PLAN BARRE ?

AVANT même que ne fût connu le plan de douze mois que le Premier Ministre a présenté devant une Assemblée Nationale très réservée (autant côté majorité que côté opposition), nul ne doutait de la persistance, certains disent de l'obstination, avec laquelle Raymond Barre veut conduire l'action pour rétablir les « équilibres fondamentaux » de l'économie française.

Pragmatiste, fidèle à l'école de la pensée libérale, il reste convaincu que les solutions aux problèmes de l'emploi ne peuvent être trouvées en dehors d'une grande rigueur dans la politique salariale, conduisant elle-même à une amélioration des disponibilités financières des entreprises et, partant, à des investissements nouveaux créateurs d'emploi.

Ce schéma théorique est aujourd'hui peu convaincant dans la mesure où d'autres, avant nous, l'ont expérimenté sans succès. L'Allemagne Fédérale notamment a mis en pratique cette médication au cours des derniers dix-huit mois. S'il n'est pas douteux qu'en matière d'inflation les résultats de la R.F.A. sont manifestement plus satisfaisants que ceux de notre pays, il est incontestable aussi que le nombre de chômeurs n'a pas diminué de façon significative, ce qui explique une « grogne » certaine, pour ne pas dire plus, des travailleurs allemands.

C'est qu'en effet, il n'y a pas corrélation systématique entre possibilités d'investissement et création d'emploi. Et ceci pour deux raisons.

La première tient à la nature même des investissements. Utiliser ceux-ci pour accumuler des outils très perfectionnés au nom de la compétitivité n'est efficace qu'à long terme et sous réserve que la concurrence internationale ne nous enlève pas les marchés sur lesquels nous comptons. Mais dans un premier temps ce type d'investissement supprime des emplois au lieu d'en créer.

Dès lors, la deuxième raison c'est l'absence de volonté d'investir, compte tenu de l'insuffisance des profits espérés. Si en effet, au niveau de la collectivité nationale et sous prétexte de dégager des ressources financières, on est conduit à aggraver le sous-emploi, à réduire la moyenne d'achat des consommateurs, on ne voit pas pourquoi les apporteurs de capitaux seraient pressés d'investir, surtout dans le climat actuel d'incertitude qui est celui de l'ensemble des pays industrialisés. Privilégier l'investissement sans assurer la maîtrise de son utilisation par la collectivité c'est ainsi continuer à faire de l'emploi le sous-produit hypothétique du profit capitaliste.

Il va sans dire que cette politique ne peut que rencontrer l'hostilité affirmée de la CFDT. D'ailleurs, le combat contre l'austérité, pour nécessaire qu'il soit dans l'optique même de l'intérêt général, ne saurait suffire. Il faut affirmer et expliquer que d'autres solutions sont possibles et praticables. C'est la raison d'être de la campagne UCC-CFDT, au cours de laquelle les ingénieurs et cadres diront avec force « pour quel travail » ils entendent se mobiliser.

Maurice LUNEAU

SOMMAIRE

Les travailleurs de la recherche

- 4 Une nouvelle génération technologique

DES TRAVAILLEURS PARMI LES AUTRES

- 7 BILAN D'UNE RENCONTRE
par Pierre Philippe Rey
- 10 LA DIVISION DU TRAVAIL DANS LA RECHERCHE PUBLIQUE
par Georges Benguigui.
- 13 LA DIVISION DU TRAVAIL DANS LA GRANDE INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE
par Jean Duchêne.
- 15 LE SYSTEME DES BREVETS
par Nicole Vincent.
- 18 LES OBSTACLES A LA PUBLICATION
par Sami Dassa.

POUVOIR CAPITALISTE ET « POLITIQUE DE LA SCIENCE »

- 22 Des décideurs incontrôlés

Restructurations

- 24 LA BATAILLE DES TELECOMMUNICATIONS
par Marc Sinou et Alain Giraud.
- 27 LA DERIVE DES CENTRES TECHNIQUES INDUSTRIELS
par un groupe de chercheurs du Textile et du Papier.

Après nous, le déluge

- 32 Un jeu d'apprentis-sorciers :
LES MANIPULATIONS GENETIQUES
- 35 CHRONIQUE D'UNE INVENTION
« sans portée nouvelle »
par Pierre Garrigues.

VERS UNE ALTERNATIVE

- 38 LES VOIES D'UNE CONTRE-POLITIQUE
par Philippe Marqueste et Théo Leray.
- 44 Echos des pays proches
par Louis Ronce

Actuelles

- 46 UN PROJET POUR LES CADRES
par Pierre Vanlerenberghé.
- 49 LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE
par Hubert Prévôt.
- 51 Action syndicale 56 A livre ouvert

Document

- 58 LE DEBAT NUCLEAIRE CONTINUE

EN ENCART : SUPPLEMENTS FGE, FUC, PTT, SNCF.

Couverture : maquette Bernard Blandiot, doc. B.N.

Photos : INRP, p. 3, 23 INRP, Collections historiques, p. 10, 14 à 17. Gérard Bloncourt, p. 5, 8, 20, 37 (haut), 51. Jean Pottier, p. 33, 64. Partic, p. 25, UNESCO, p. 37 (bas).



une nouvelle génération technologique

ADMETTANT que l'objectif de la recherche est, pour une bonne part, l'innovation technologique, où en sommes-nous par rapport à cette innovation ?

Le néo-capitalisme met à rude épreuve la foi au progrès et le culte du travail qui ont permis son essor. Le même doute est jeté sur les finalités de la recherche et sur le bon usage de la technologie. La CFDT vient de faire paraître un dossier préfacé d'Edmond Maire, sur les dégâts du progrès et les interrogations des travailleurs face au changement technique (1).

Dans la partie intitulée « Les trois dimensions du progrès technique », P.-P. Faivret, J.-L. Missika et D. Volton analysent ainsi l'apparente plasticité de la période actuelle :

« La nouvelle génération technologique qui se développe

(1) « Points » Seuil, 15,50 F
Prix librairie MS : l'unité 12,40 F
Les 5 : 60 F. Les 10 : 115 F.

sur les cinq domaines principaux de l'électronique, de l'informatique et l'automatique, du nucléaire, de la recherche spatiale, et de la chimie, paraît, et pour la première fois, ouvrir des choix. Par sa conception même, ainsi que par l'accélération du rythme des découvertes qu'elle favorise, cette génération semble plus souple, plus adaptative, plus capable d'offrir sans cesse de nouvelles solutions.

1. Apparemment, les alternatives se multiplient : solaire ou nucléaire ? commutation spatiale ou temporelle ? gros ordinateur ou mini ? Sur chaque problème, on a l'impression nouvelle qu'il existe plusieurs possibilités technologiques. L'image ambiguë de fatalité qui était traditionnellement liée à la technique s'estompe. Contester une technique n'est plus considéré comme un refus de changer ou une peur de l'avenir puisqu'on peut trouver d'autres solutions. Cette idée de choix domine à droite comme à gauche. Elle semble concerner autant les grandes décisions de politique indus-

trielle que celles affectant notre vie quotidienne. »

Exemple : l'ordinateur d'usage, apparemment universel, soumis à la programmation humaine, de plus en plus sophistiqué, transportable et bon marché ...

2. S'agit-il de la fin du déterminisme technique ou bien d'un déplacement de ses formes ? De nouvelles contraintes liées aux modes de raisonnement et aux modèles de rationalité, ne risquent-elles pas de peser de plus en plus sur nos comportements ? Ce qui est, en effet, maintenant plus rigide c'est l'élément immatériel, c'est-à-dire la conception et les programmes de fonctionnement des systèmes techniques. Par exemple, on multiplie, sur tous les sujets, des « bases de données », dont la complexité et le coût sont tels qu'ils sont mis en œuvre pour plusieurs générations. »

Mais ceci selon des présupposés culturels et des modes d'organisation qui souvent sont déjà contestables. Le



danger ne réside pas dans la matérialité de l'objet technique, il est en ceci :

« Nous pensons de plus en plus au travers de techniques qui fournissent les catégories, les images, les logiques. Et il est trop simple de réfuter ce problème en arguant du fait que les hommes restent libres puisque les machines

ne sont que ce qu'ils en font. »

3. Ce sentiment d'une « logique technique » est amplifié par les correspondances existant entre les technologies : tantôt c'est la rencontre des télécommunications et de l'audio-visuel, tantôt celle de l'audio-visuel

et de l'informatique, tantôt celle de l'automatisme et des télécommunications. . .)

4. La nouveauté c'est aussi que les systèmes d'information et de communication ont pour matière première *la gestion et l'organisation des rapports sociaux*. La question n'est plus seulement celle des effets d'une technique

sur les rapports sociaux qui l'environnent, puisque ceux-ci deviennent l'objet même de techniques. Ce que traitent les nouvelles techniques de l'image, du son, du calcul, ou de l'information n'est pas de même nature que les produits façonnés par les machines classiques. Il s'agit moins de traitements physiques ou énergétiques que d'opérations effectuées sur des « signes » et qui impliquent, d'ailleurs, une modification profonde de l'idée de travail. . . .

5. Tous les problèmes déplacent la question du rapport entre technique et pouvoir. Cette question a de multiples aspects; trois d'entre eux prennent une importance particulière aujourd'hui :

— *Le gigantisme* d'abord. Le processus de recherche, de production et de diffusion des techniques est contrôlé et géré à l'échelle mondiale par les multinationales et les Etats des pays développés qui sont les seuls à pouvoir capitaliser les connaissances et les moyens financiers nécessaires. La distance est ici maximale entre les changements induits par certaines techniques dans la vie quotidienne et la logique de puissance et de profit qui anime des centres de pouvoir souvent inaccessibles.

— *La surveillance de masse ensuite*. La conception des technologies actuelles recèle des possibilités de contrôle et de pouvoir. Des caméras électroniques aux écoutes, en passant par les fichiers automatisés et les capteurs de toutes sortes (bruit, odeur, empreintes digitales...), les systèmes de surveillance automatique peuvent contribuer à nous enserrer dans une toile d'araignée invisible mais obsédante. Sans évoquer des risques comme ceux liés à la manipulation génétique, à la surenchère nucléaire entre les superpuissances et à la prolifération de cet armement chez les nations de taille moyenne qui nourrissent une peur inconsciente et muette dans la tête de chaque individu. Dans l'« équilibre de la terreur », si l'équilibre s'opère

entre Etats, la terreur, elle, s'exerce sur les peuples.

— *La maîtrise des choix techniques enfin*. Le désir d'assurer un contrôle politique et social donne naissance à un courant de pensée qui cherche, à propos des choix technologiques, à organiser des confrontations, démocratiser les décisions tant les conséquences des innovations comportent de risques, laissées aux seules mains de militaires, d'industriels et de scientifiques. D'ores et déjà, les Etats-Unis, le Japon, les pays scandinaves mettent sur pied des institutions d'Etat chargées de procéder à « l'évaluation sociale des nouvelles technologies ». Cela s'accompagnerait d'une consultation systématique des parlements et des « partenaires sociaux ». En même temps une oreille officielle pourrait recueillir les résultats d'expériences isolées, à la recherche de « technologies alternatives ». Il est probablement utile d'accéder à de telles procédures dont nous sommes encore loin en France. Mais au nom d'une conception « moderne » et opérationnelle de la maîtrise du progrès technique peut se manifester une intrusion technocratique croissante dans le fonctionnement de la société. Non pas seulement à cause du mode de diffusion de l'information ou de la consultation, mais du fait de la distance entre les usagers consultés et les différents étages de décideurs.

Le décalage

Car le problème reste bien celui de la distance. Les décalages sont tels que personne sur une question donnée (nucléaire, informatique...), n'appréhende la même chose, ni dans la même échelle de temps, ni dans le même espace de vie. Même si les problèmes existent, les uns et les autres n'y sont pas confrontés de la même manière. Où est alors le minimum de consensus et de valeurs communes qui légitiment un processus de décision collective, et que l'on retrouve par exemple dans la politique ? □

DES TRAVAILLEURS PARMI LES AUTRES

bilan d'une rencontre

par Pierre-Philippe REY

La recherche nous concerne tous parce qu'elle engage notre avenir à plusieurs degrés : technologie, organisation sociale, avenir de l'espèce.

Il est donc urgent que, dans chaque branche et chaque type d'activité, chacun connaisse le rôle et les implications de la recherche.

Le lien doit se renforcer entre chercheurs, producteurs et usagers : artificiellement séparés dans le processus de fabrication, ils sont tous impliqués.

Une équipe interfédérale s'est réunie l'an dernier pour voir comment tout ceci peut être pris en charge. Voici ses conclusions provisoires, présentées par Pierre-Philippe Rey.

L'INTERFEDERALE de recherche a été mise en place pour permettre de mieux cerner ce qui rapproche et ce qui divise les travailleurs de la recherche, pour savoir si ce qui rapproche permettait de parler d'une spécificité de ces travailleurs, comme à d'autres niveaux on peut parler d'une spécificité des ouvriers professionnels ou des ouvriers professionnels ou des ouvriers spécialisés.

Bien entendu une telle démarche ne peut être menée que de façon critique et, pour reprendre le même point de comparaison, tous ceux qui ont étudié la question savent que les OP ou les OS tels qu'ils sont définis par les grilles patronales ne constituent pas des catégories significatives et que seule la réflexion sur leur place dans la division du travail comme dans les luttes permet de mettre en évidence les spécificités.

Il s'agissait donc de savoir si, au prix d'un travail critique analogue, la catégorie « travailleurs de la recherche » pouvait servir de point de départ pour une connaissance plus approfondie de

ce que sont les travailleurs en France aujourd'hui.

Une telle démarche est évidemment particulièrement importante pour une organisation comme la CFDT, qui entend aller vers l'unité des travailleurs sur la convergence de leurs luttes et non à partir d'un projet politique général établi extérieurement à ces travailleurs.

Car dans la perspective CFDT, l'unité ne peut être réellement construite qu'à partir de la diversité, et cette diversité ne saurait donc être niée : c'est en connaissant les différences que l'on peut réellement les dépasser. Ajoutons que de plus, en ce qui concerne les luttes dans ces secteurs, les militants CFDT ont le plus souvent le rôle essentiel.

L'élitisme et la séparation

La rencontre dont nous analyserons les résultats, a eu lieu le 13 mars 1976. Elle a regroupé des camarades venant à titre individuel ou mandatés par leurs

organisations des PTT (CNET), d'EDF, de la Chimie, du CNRS, de l'INSERM, de l'INRA, de l'enseignement supérieur, de la fédération de l'Agriculture, de la métallurgie, des centres techniques du papier et de la mécanique, de l'Union confédérale des ingénieurs et cadres, ainsi que des régions du Nord et du Centre posant le problème du point de vue des régions.

La rencontre avait été préparée par l'envoi d'une note analysant la séparation de l'activité de recherche par rapport aux autres activités productives, comme un résultat historique dû aux sociétés de classe et particulièrement au système capitaliste, comme le couronnement de la séparation entre travail manuel et travail intellectuel, propre à ce système.

La note observait que cette séparation privait les producteurs directs de leur capacité d'innovation scientifique et technique (malgré quelques astuces patronales comme les « boîtes à idées ») et appauvrisait d'autant la capacité d'innovation collective ; que de plus cette séparation, après avoir fait du travail de recherche un travail spécifique, s'introduisait à l'intérieur même du travail de recherche où apparaissaient parcellisation des tâches, voir cadences, nuisances, etc. Elle émettait l'hypothèse de travail que cette modification interne des conditions du travail de recherche devait aboutir à une prise de conscience nouvelle de ces travailleurs, les amener progressivement à remettre en question leur traditionnel élitisme, les rapprocher des autres travailleurs. C'est bien par rapport

Orsay.



à ces thèmes que se sont situés les participants.

Hiérarchie, statut, emploi

Le problème le plus largement ressenti est celui de la hiérarchisation et du développement de la division du travail dans la recherche. Mais les situations et, partant, les réactions des travailleurs face à ce phénomène très général sont très divers : on peut se trouver dans une situation où, comme dans certains laboratoires de sociologie, il est encore possible de se poser le problème d'une autre organisation que l'organisation hiérarchique du travail, d'autres stimulants matériels ou, à l'autre pôle, en être comme dans la chimie à mener la lutte contre les conditions de travail, l'organisation du travail, les classifications, avec des travailleurs qui ont perdu leur technicité, qui sont de plus en plus spécialisés, à qui on demande les résultats de plus en plus vite, avec tout ce que cela comporte comme problèmes d'usure nerveuse, d'insécurité, comme pour n'importe quel travailleur.

Entre ces deux extrêmes, on trouve des situations comme celle d'EDF où, à partir d'un statut démocratique initial, le pouvoir dans la recherche s'est peu à peu concentré entre les mains d'une vingtaine de personnes, comme celle du centre du Papier où l'on constate que les chercheurs ont de moins en moins le droit à la parole, comme l'INSERM où la division du travail croissante est vécue sans qu'on en prenne réellement conscience.

Ce qui semble déterminant dans l'évolution vers une division du travail et une hiérarchie toujours plus poussées, c'est la plus ou moins grande proximité par rapport à la production : dans la chimie, quel que soit le produit (grande chimie, pharmacie, pétrole, plastique), les centres de recherches sont directement liés aux boîtes où l'on produit.

Une autre préoccupation, évidemment très liée à la première, est la sécurité d'emploi ; les luttes et la réflexion sur ce thème sont présentes partout, depuis la lutte pour l'intégration des hors-statuts (universités, INRA, CNRS, INSERM), jusqu'à la mise en avant de propositions de réorientation de la production visant à maintenir l'emploi (SNPA de Lacq et Pau). Plus généralement, la réflexion sur la sécurité d'emploi est constamment liée

à la réflexion sur la restructuration de l'ensemble du potentiel de recherche, qu'il s'agisse des liens mis en place entre secteur public et secteur privé (CNRS - Rhône-Poulenc ou INRA-Meyrieux) ou des restructurations internes au secteur privé, avec leur cortège de licenciements, de délocalisations ; les universitaires eux-mêmes constatent l'impossibilité dans laquelle ils sont à présent de faire tourner les labos sans passer des contrats avec le privé.

Certaines réorientations comme la tentative de faire faire des sciences humaines aux gens du CNET s'apparentent quant à elles de très près à un chômage déguisé.

Finalités

Enfin, sont communes à l'ensemble des travailleurs de la recherche les préoccupations concernant l'utilisation et la finalité de leur produit. La lutte peut prendre des formes très développées à ce niveau comme la lutte contre le programme électronucléaire engagée par de nombreux militants d'E.D.F., elle aboutit souvent à des contacts avec les travailleurs et les populations concernés (lutte contre l'électro-nucléaire, rencontres chercheurs INRA - militants paysans), elle part toujours d'une réflexion sur ce produit, ex. : réflexion sur les produits toxiques dans la chimie, sur les transferts de technologie du CETIM... ou sur l'inutilité et la sophistication des analyses demandées aux sociologues). Elle pose en permanence le problème du rôle stratégique de la recherche par rapport à la société de demain.

En définitive, il est apparu que la communauté des problèmes ne pouvait être pensée que si l'on prenait en compte les stades très différents d'intégration au secteur productif qui caractérisent les différents travailleurs de la recherche. Dès lors que, comme dans la chimie, cette intégration est presque totalement réalisée, le problème qui se pose n'est plus tant de trouver les voies de la convergence des luttes des travailleurs de la recherche avec celles des autres travailleurs, car cette convergence va de soi, mais de mettre en place, en commun avec les autres travailleurs, de nouveaux rapports de force contre le système capitaliste.

CHERCHER ?

la division du travail dans la recherche publique

par Georges BENGUIGUI

L'IMAGE ancienne des chercheurs, qui subsiste encore parfois dans l'esprit de certaines personnes, n'est certes pas tout à fait celle du savant Cosinus mais celle du « savant » tout court.

Le savant était par définition celui qui sait tout ou presque tout, dans de très nombreux domaines, de la philosophie aux mathématiques en passant par la physique et la chimie.

Le savant travaille seul souvent dans des conditions matérielles difficiles, sans grands moyens matériels, dans un monde clos, une sorte de tour d'ivoire. Le sa-

vant fait seul des découvertes presque toujours fruits de son « génie ». C'est cependant un amateur très éclairé plus qu'un professionnel de la science. Il est évident qu'aujourd'hui cette image si tant est qu'elle ait été exacte, ne correspond plus à aucune réalité pour diverses raisons qui ne tiennent pas qu'au développement de la science.

Ce qui frappe tout d'abord actuellement, c'est que la recherche, et ce mot à lui tout seul indique une formidable évolution, est devenue une affaire de professionnels. La recherche est devenue un travail spécifique, séparé des autres travaux, le savant est devenu le scientifique et le savoir, la science c'est-à-

Le laboratoire de Marcellin Berthelot, fin XIX^e siècle.



dire un corpus organisé et séparé de certaines connaissances.

Ce qui frappe en second lieu, c'est que les scientifiques ne travaillent presque plus seuls. Ils sont membres d'équipes insérées dans des centres de recherche. Il est très fréquent de rencontrer, aussi bien, dans le public que dans le privé, des centres composés de plusieurs centaines de personnes. Dans le public les grands organismes de recherche tels que le CNRS, l'INRA, l'INSERM etc., regroupent des milliers de personnes qui à l'évidence ne sont pas toutes des « chercheurs » (1).

Troisième caractéristique du travail de recherche aujourd'hui c'est la fantastique spécialisation de chacun. Pour ne donner qu'un seul exemple, le CNRS est organisé aujourd'hui en 41 disciplines ou groupes de disciplines (y compris les sciences humaines et littéraires). Il faut tout de suite ajouter que chaque discipline se subdivise en de très nombreuses sous-disciplines.

Mais parler par exemple en physique nucléaire de hautes ou basses énergies, de ions lourds etc., ne rend pas compte de l'extrême diversité des spécialisations scientifiques de chacun dans la physique nucléaire. C'est qu'en effet au sein de chaque sous-discipline, chacun est spécialisé dans un sujet, dans un problème.

Cette première grande division du travail en termes d'ultra-spécialisation scientifique au sein d'équipes appartenant à de très grandes organisations, s'aggrave de bien d'autres éléments.

Prenons encore l'exemple du CNRS. Son effectif global est actuellement d'environ 20 000 personnes. Ce chiffre indique qu'il s'agit là d'une énorme entreprise de recherche et laisse à lui seul prévoir que la division du travail doit y être importante.

Une première indication de cette division du travail, différente de celle due à la spécialisation scientifique, peut être trouvée dans le fait que ces 20 000 agents se subdivisent en deux grands groupes caractérisés formellement par deux statuts distincts de contractuels de l'Etat : les chercheurs (environ 7 000) et les ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA, environ 13 000). En réalité ces deux grands statuts se subdivisent eux-mêmes

en sous-statuts, c'est le cas par exemple, d'une part des administrations, d'autre part des ingénieurs et techniciens.

Avant d'aller plus loin il faut ici remarquer une division statutaire (qui renvoie bien sûr à autre chose) qui n'existe pas dans le privé : c'est celle entre chercheur et ingénieur qui ont pourtant au départ souvent le même type de formation. Alors que dans les centres de recherche du privé on ne trouve que des ingénieurs (diplômés ou pas) quelles que soient les fonctions (recherche de base, applications, essais, pilote, etc.) on trouve au CNRS (à l'INRA, à l'INSERM, à l'ORSTOM etc.) d'une part des chercheurs en principe responsables des recherches depuis la conception jusqu'à la rédaction des résultats (articles, rapports, thèses etc.), et d'autre part des ingénieurs qui avec les techniciens et les administrations sont chargés de l'assistance et des diverses étapes de la réalisation. Certes on peut concevoir qu'un chercheur en astrophysique ou en biologie puisse avoir besoin d'un électro-nicien pour les appareils de mesure qu'il utilise et auxquels ils ne connaît pratiquement rien, mais pourquoi faut-il que dans un cas pareil le chercheur et le technicien soient couverts par un statut différent(2) ?

Le jeu des grades et catégories

En réalité cette division statutaire recouvre une très nette division du travail. Le travail du chercheur est celui de la conception, c'est le travail noble par excellence, le travail des ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) est valorisé : on retrouve là la division du travail classique entre travail intellectuel et travail manuel avec certes des caractéristiques spécifiques dues au travail de recherche.

Sur le plan pratique, ceci se traduit entre autres choses par le fait que le chercheur fait carrière individuellement à partir des résultats obtenus collectivement, alors que les ITA n'en retirent aucun « profit » immédiat et pour qu'il en soit bien ainsi, leur statut leur interdit de publier ! Ainsi le jeune chercheur

(1) Appartenant au CNRS j'ai choisi mes exemples dans cet organisme. Cependant ce qui est dit est valable pour les autres organismes publics.

(2) La question est encore plus pertinente quand le chercheur et l'ingénieur appartiennent à la même spécialité scientifique et font le même travail.

pourra passer une thèse à partir du travail collectif effectué avec des ITA et ainsi postuler au grade supérieur, tandis que les ITA de la même équipe, dans le meilleur des cas, pourront tenter de faire valoir l'accroissement de leur qualification.

Mais ce n'est pas tout. Toujours en prenant les aspects statutaires comme indicateurs sommaires de la division du travail, on constate qu'il y existe au CNRS 5 grades de chercheurs, 11 catégories de techniciens, 8 catégories d'administrations et 4 ingénieurs. (Notez au passage la subtile distinction entre « grade » pour les chercheurs et « catégories » pour les ITA, qui encore une fois valorise le travail des chercheurs au détriment de celui des ITA). Au total 28 grades ou catégories ! Or, dans certains cas même les textes statutaires n'arrivent pas à définir de différences réelles entre catégories, entre grades.

A tout cet attirail de division, il faut ajouter les milliers de travailleurs couverts par aucun statut (ceux que l'on appelle les hors-statuts), à qui la sécurité d'emploi est refusée et parfois la simple application du droit au travail. Cela peut aller des vacataires payés à l'heure jusqu'aux pseudo-boursiers en passant par les personnels d'intervention etc. C'est dire qu'il y a manifestement de la part des directions une volonté d'émettre le travail et les travailleurs.

Ceci étant, parallèlement à cette grande division entre ceux qui conçoivent, les chercheurs, et ceux qui exécutent, les ITA, de nouveaux clivages se produisent chez les uns et chez les autres. En d'autres termes la première grande division tend à se produire avec des caractères spécifiques chez les chercheurs et chez les ITA.

Chez les chercheurs, il y a ceux que l'on appelle habituellement les « patrons », les « mandarins », et les autres. Les mandarins, dans la pratique, ne font plus un travail de recherche, ils gèrent, ils administrent, ils dirigent, ils font parfois ce qu'ils croient être une politique de la science. De même, chez les ITA se constitue une couche élevée qui dirige les autres.

Il faut enfin ajouter que le fonctionnement actuel des laboratoires ne peut qu'aggraver la situation. Indépendamment d'une politique d'orientation autoritaire des recherches, on constate que

les directions essaient sans cesse de mettre en place ce qu'elles appellent un « management de la recherche » puisqu'il faut en permanence rentabiliser. De là tout un système de contrôle, de comptabilité analytique etc.

Elles entretiennent par ailleurs un climat de compétition et de concurrence par différents moyens (notation, sélection, pressions financières). Ainsi les luttes que les travailleurs de la recherche peuvent mener contre la division du travail sont singulièrement freinées.

Sans vue d'ensemble

On s'aperçoit ainsi que, d'étape en étape, la recherche scientifique est soumise à une division du travail croissante. Ceci est « normal » puisque, au fur et à mesure que le capitalisme s'approprie un secteur, il tend à lui imposer son mode de fonctionnement. Ces principales étapes ont été tout d'abord : constituer l'activité de recherche comme un travail séparé des autres travaux, en faire une spécialité qui dépossède tous les autres de la possibilité de recherche. Puis à l'intérieur des travailleurs de la recherche diviser entre ceux qui pensent et ceux qui exécutent. Puis diviser encore par les spécialisations scientifiques et professionnelles et à l'intérieur même de ceux qui pensent et de ceux qui exécutent.

Cette division croissante présente de nombreux avantages pour le pouvoir. Indépendamment des faits bien connus comme la division des travailleurs (diviser pour régner, diviser pour mieux exploiter etc.), elle a d'autres conséquences graves. C'est ainsi que la division du travail interdit aux travailleurs de voir les perspectives d'ensemble, l'ensemble des problèmes que pose la recherche : il est arrivé que des gens travaillant sur des sujets très spécialisés apprennent bien plus tard qu'ils avaient en fait travaillé séparément pour un projet militaire de grande ampleur.

La politique de recherche du pouvoir est plus difficile à percevoir, à analyser et à faire comprendre alors même que cette politique engage de fait l'avenir (voir l'exemple du nucléaire). Il est donc vital pour tous, si nous voulons une autre société de se battre dès à présent contre la division du travail dans la recherche comme ailleurs.

Georges BENGUIGUI

CHERCHER ?

la division du travail dans la grande industrie pharmaceutique

par Jean DUCHENE

DANS la grande industrie pharmaceutique, une des premières perceptions du chercheur c'est le cloisonnement des diverses disciplines, quelquefois des services, avec une tendance de plus en plus prononcée à la spécialisation. Ce cloisonnement est stérilisant. Il empêche le travail de groupe, il développe, des féodalités, des luttes pour le pouvoir et un individualisme forcené encouragé par les hiérarchies.

Toutes les expériences qui ont abouti montrent pourtant que l'efficacité d'un travail de recherche, tel que la recherche de nouveaux médicaments, requiert une collaboration et une communication de tous les instants entre chercheurs des diverses disciplines mises en jeu : chimie, biochimie, toxicologie galénique sans oublier les services dits d'appui, documentation, analyse, brevets, etc. Ce cloisonnement répond à plusieurs objectifs pour la direction qui l'applique et en tout premier lieu à l'objectif de « diviser pour régner », règle d'or de la hiérarchie intermédiaire, plus soucieuse de garder sa place et d'empêcher les autres d'arriver à ce niveau que de l'intérêt collectif et à plus forte raison de l'intérêt de l'entreprise.

Du fait de ce cloisonnement, le chef du département canalise toutes les informations venant d'en haut, de même qu'il contrôle l'information qu'il donne à la direction. Cela lui permet de faire la synthèse des informations, de s'attribuer le mérite de la réussite (jamais de l'échec !) d'un projet, sans en attribuer leur part aux chercheurs du groupe qui souvent, bien qu'étant les véritables artisans du succès, ne sont même pas mentionnés.

Cette pratique permet de figer la structure sociale en stérilisant les éléments les plus dynamiques qui sont isolés ou placés de telle sorte qu'ils n'ont plus l'occasion de montrer leur capacité. De plus, la situation est aggravée par la tendance de tous les petits et grands chefs à s'entourer de collaborateurs qui ne peuvent pas menacer leur situation : il n'est pas rare, dans les promotions que leur choix favorise le moins compétent et le moins capable. Ainsi s'ex-

plique le fait que le personnel de recherche soit utilisé souvent en dessous de sa qualification et de sa capacité.

Cette tendance est aggravée par le côté « capitalistes XIX^e siècle » des dirigeants de l'industrie pharmaceutique qui, n'étant ni des pharmaciens, ni des chimistes, ni des industriels expérimentés, et ayant eux-mêmes le souci principal de se maintenir au niveau où ils sont, multiplient les écrans entre eux et les chercheurs (importance du contrôle de gestion qui devrait être un service d'appui), installent à des niveaux de décision intermédiaires des administratifs de médiocre compétence, mais politiquement « sûrs ».

A noter que ces administratifs, au niveau du service du personnel, peuvent bloquer les promotions et augmentations des chercheurs s'ils n'ont pas bon esprit : c'est ainsi qu'on apprécie la « moralité » du cadre, c'est-à-dire le plus souvent son engagement syndical.

Préférant favoriser des individus plutôt que le groupe de recherche, les directions souhaiteraient souvent supprimer les augmentations collectives pour les répartir en augmentations individuelles « personnalisées », pour mieux tenir en mains les chercheurs, et mettre au pas les contestataires et surtout les militants syndicaux actifs.

Quelques années d'une telle politique suffisent à éteindre le dynamisme d'un département de recherche tant sur le plan scientifique que sur le plan technologique : à vouloir supprimer toute contestation on supprime tout progrès et toute motivation de changement.

Il y a d'ailleurs là une contradiction, que le patronat de la pharmacie est incapable de résoudre faute d'avoir compris que l'intérêt de l'entreprise ne se confond pas du tout avec l'intérêt des directeurs ou celui de l'ensemble de la hiérarchie.

Pour les chercheurs, le préjudice est multiple :

- absence de mobilité, quasi-impossibilité de se reconvertir ou de changer d'orientation

- difficulté pour publier, comme on ne souhaite pas que les chercheurs se fassent connaître, on multiplie les obstacles matériels à la publication : pas de secrétaire, pas de dessinateur etc. Seuls les directeurs disposent de ces moyens, et tout passe par eux.

- difficulté de faire admettre son nom dans les brevets pour les travaux auxquels on a participé, ou même dont on est l'auteur.

Les chercheurs restent néanmoins dans l'entreprise parce que c'est leur spécialité et qu'ils ne connaissent pas d'emploi équivalent ; parfois parce qu'ils font partie d'un groupe où la qualité du chef de labo permet une libre expression, un travail détendu et une bonne communication entre les divers chercheurs de l'unité à laquelle appartient le labo.

Pour retenir les chercheurs dans l'entreprise les directions leur assurent, en général, un niveau de salaire correspondant à celui des entreprises concurrentes. La spécialisation permet simultanément de leur « rognier les ailes » en les rendant très dépendants d'une structure déterminée.

D'autre part, en dépit des slogans officiels sur la « revalorisation du travail manuel » beaucoup de chercheurs, en particulier les chimistes constatent une dévalorisation de la partie « expérimentale » du travail ou de l'habileté manuelle ce qui se traduit notamment par :

- un déplacement des niveaux de responsabilité. Ainsi les décisions prises il y a une dizaine d'années par un chef de laboratoire sont maintenant du ressort du chef de département.

- des promotions rendues plus difficiles pour les diplômés et encore plus pour les autodidactes ou le personnel formé sur le tas.

- un éloignement des centres de décisions. Un ou plusieurs écrans sont placés entre le personnel technique et la direction générale

« L'histoire de la vapeur », encyclopédie Gluck, Epinal, vers 1880.



Les Anciens n'ont pas connu la puissance, c'est-à-dire la force élastique de la vapeur. Ils ne l'ont employée qu'à l'air libre c'est-à-dire pour l'usage de leurs Bains, dans ces somptueux établissements baignoires appelés des THERMES et dont quelques-uns étaient de véritables palais.



Vers 120 ans avant J.-C., l'histoire nous apprend que Héron d'Alexandrie inventa l'**EOLIPYLE**. Ce jouet scientifique consistait en une sphère de métal remplie d'eau et qu'on chauffait. La vapeur, en se dégagant, imprime à la boule un rapide mouvement de rotation sur ses axes.



Jusqu'en 1543, l'histoire reste muette sur la vapeur et son emploi. A cette époque un marin espagnol, Biasco de Garay, présente à Charles-Quint, à Barcelone, une embarcation mue par une sorte d'eolipyle à vapeur. Mais l'invention resta cachée et rien d'autheuristique n'en a subsisté.

(ordinairement composée d'administratifs ou de commerciaux). La partie administrative prend le pas sur la partie technique.

- une diminution des responsabilités des expérimentalistes et du personnel technique, d'une part par rapport au personnel d'état-major et d'autre part par rapport aux administratifs (service du personnel notamment) et aux services annexes de tous ordres, y compris le contrôle de gestion qui est là en principe pour permettre une meilleure gestion de la recherche et faciliter le travail des chercheurs.

Simultanément le chercheur a conscience d'une diminution de la « considération » dont il a pu jouir un moment. Il est intéressant d'énumérer quelques causes de cette diminution de considération pour l'expérimentateur :

- l'enseignement des disciplines scientifiques est de plus en plus abstrait et théorique et met rarement en valeur la nécessité d'une expérimentation de qualité dans la découverte et l'innovation scientifique ou technologique (Pasteur était un excellent manipulateur doué d'un esprit d'observation hors du commun, alliant l'analyse et la synthèse).

- une insuffisance de la pratique dans l'enseignement.

- une indifférence ou mépris de tout ce qui n'est pas intellectuel ou abstrait ou quantifiable immédiatement par les mathématiques.

Combien de chercheurs, combien de gens du technique (au moins dix ans d'ancienneté dans une entreprise aux divers échelons) se trouvent dans les directoires et les conseils de surveillance ? Un nombre infime. Ce sont les banques qui placent « les copains » à ces postes, et c'est ce que certains appellent « le primat du politique sur la technique ».

Jean DUCHENE

le système des brevets

par Nicole VINCENT*

De la boîte à idées à l'espionnage industriel,
la propriété intellectuelle connaît
les enjeux, ruses et truandages
de la propriété tout court.

C'est pourquoi, dans l'arsenal juridique,
le chapitre des brevets n'est pas mineur.

DANS un service de Recherche ou de Recherche et Développement de l'industrie privée, la sanction du travail est en général le brevet. A quelques exceptions près, en effet, les salariés des entreprises françaises publient assez peu dans les périodiques scientifiques ; de toutes façons, un article, si article il y a, ne paraîtra que tardivement pour ne pas alerter la concurrence avant la divulgation du brevet et la première ou l'unique publication des travaux des chercheurs est ce dernier.

I. INVENTIONS ET INVENTEURS

La notion « d'invention » peut être prise dans des sens assez divers. Selon la loi de 1968, une invention est brevetable si elle a un caractère industriel (c'est-à-dire, en fait, si elle est matériellement réalisable), si elle est nouvelle, et si elle témoigne d'une activité

inventive (c'est-à-dire qu'elle ne découle pas de l'évidence de l'état antérieur de la technique).

Les cas sont différents selon qu'il s'agit d'une grande entreprise, où l'on peut effectuer des recherches originales et d'une P.M.E. où la « Recherche » se borne souvent à essayer de trouver des créneaux dans les brevets d'autres firmes. Dans le cas de l'industrie chimique, par exemple, toute modification même légère d'une molécule connue donnant naissance à une molécule inconnue est théoriquement brevetable. L'activité inventive est cependant parfois très faible, pour ne pas dire nulle ; mais son évaluation étant subjective, on arrive à des cas litigieux. Il est vrai qu'il faut se garder de juger trop vite : ainsi, pour un insecticide, un médicament, un herbicide, une légère modification de la molécule peut avoir des conséquences importantes (effet retard, modification ou accélération de l'action, suppression d'effets secondaires indésirables,

* FUC-CFDT



En 1690, Papin que sa célèbre MARMITE avait familiarisé avec l'emploi de la vapeur, eut l'idée sublime de remplacer, dans le cylindre de Huygens, la poudre à canon par de la vapeur. Tel est le premier point de départ de l'immense découverte de la machine à vapeur qui a bouleversé le monde.



Ce glorieux cylindre à vapeur et à pression d'air de Papin était bien imparfait. En 1705, un modeste serrurier anglais, Newcomen, le perfectionna en inventant la chaudière séparée du cylindre. Mais ces appareils étaient toujours basés sur le vide, puis sur la pression de l'air, et destinés à l'épuisement des mines.



Pour laisser descendre le piston, il fallait que des enfants vinssent ouvrir et fermer après chaque coup les robinets de vide. Un gamin de génie, nommé Potter, ennuyé de ce travail qui l'empêchait de jouer aux billes, eut l'idée d'attacher les robinets au balancier avec des ficelles. Les robinets se fermèrent alors tout seuls.

diminution de la toxicité, etc.) ; en revanche, une modification en apparence plus grande peut ne rien apporter du tout.

L'inventeur est, avant tout, celui qui conçoit « l'invention », celui qui a l'idée de base. Mais, dans certains cas, la réalisation demande un effort réel et le réalisateur est co-inventeur. Un pharmacologue qui découvre une activité imprévue à un produit est également inventeur.

II. INVENTEURS SALARIES

L'article 4 de la loi du 2-1-68 est le suivant : « L'inventeur a le droit d'être mentionné comme tel dans le brevet ; il peut également s'opposer à cette mention ».

La loi ne prévoit aucune rémunération spéciale ou récompense à l'inventeur salarié. Seuls quelques contrats de travail où conventions collectives s'en sont soucié.

La grande et première question pour un salarié inventeur est souvent la mention de son nom et de sa qualité d'inventeur dans les brevets. L'inventeur désigné par la société déposante est trop fréquemment un supérieur hiérarchique (directeur de recherche, chef de service) qui n'a de fait pris aucune part à la conception et à la réalisation de l'invention.

On parle, en France, d'une loi sur les inventeurs-salariés depuis... 25 ans ; il se pourrait que les choses commencent à avancer sous la pression de l'évolution internationale du droit des brevets. On y reviendra. En 1975, trois propositions de lois relatives aux inventions de salariés ont été déposées à l'Assemblée Nationale

n° 1774 (11-6-75) (M. Torre et coll.)
n° 1937 (17-10-75) (M. Billotte et coll.)
n° 1938 (17-10-75) (M. Palewski)

Cette dernière proposition est le projet élaboré par le conseil supérieur de la Propriété

industrielle qui rassemble des représentants des ministères (et de l'Institut National de la Propriété industrielle en particulier), des ingénieurs conseils en P.I., des juristes spécialisés, des syndicats et du C.N.P.F.)

Les trois propositions ont été examinées par la commission de la production et des échanges, qui a réalisé un texte de synthèse, assez favorable aux salariés (n° 2419 du 24-6-76). On distingue l'invention de service (toute invention faite par un salarié dans l'exécution d'un travail comportant une mission inventive ; elle appartient à l'employeur) et l'invention personnelle (toutes les autres, qui sont propriété du salarié, sauf s'il a utilisé des moyens de l'entreprise ; dans ce dernier cas, l'employeur a un droit d'option). Des récompenses matérielles sont prévues.

Le texte de synthèse devrait être discuté au Parlement, mais on ne sait pas quand. Le C.N.P.F. est très opposé à cette loi.

III. LES PROJETS LEGISLATIFS EN COURS

3.1 Révision de la Convention de Paris

Le régime international des brevets est régi en priorité par la Convention de Paris (1883) avec ses modifications successives aboutissant au texte de Stockholm (1967) qui instituait l'OMPI (Office Mondial de la Propriété Intellectuelle).

La disposition pratique principale de la Convention est le droit de priorité de dépôt aux ressortissants des pays signataires, dans tous les autres pays signataires, durant une période de un an suivant la première demande (brevet de base). Ce droit est identique pour tous les pays, industrialisés ou non, ce qui provoque des injustices.

Sous l'impulsion des pays en voie de développement, dont les leaders sont l'Algérie et Cuba, une révision est en cours. Le Tiers-



Le 19 janvier 1736 naissait à Greenock, en Ecosse, l'immortel génie qui devait créer de toutes pièces la machine à vapeur, telle qu'elle est encore aujourd'hui. Cet enfant, appelé James Watt, était si chétif qu'on croit qu'il ne vivrait pas. Le grand homme a vécu 80 ans et a été la plus grande gloire de sa patrie.



Dans sa jeunesse James Watt était employé, dans l'université de Glasgow, à réparer les instruments du cabinet de physique. Ayant du un jour réparer un petit modèle de machine Newcomen qui ne fonctionnait pas, il inventa tous les perfectionnements qui ont immortalisé son nom.



En 1769, James Watt créa définitivement la machine à vapeur telle que nous la connaissons. Au lieu d'employer le vide et la pression de l'air, il emploia la vapeur comme moteur sur les DEUX FACES du piston : il inventa le condenseur, la pompe à air, le régulateur, le parallélogramme articulé, etc. etc.

monde est en effet submergé de brevets étrangers, sans réel transfert technique. Il a conscience de la nécessité de développer, chez lui, la capacité inventive et la technologie et aussi il souhaite un transfert des techniques modernes.

La révision de la Convention de Paris a commencé en 1975. Elle se fait par des travaux de commissions. Les pays industrialisés — capitalistes ou socialistes — se battent pour conserver leurs priviléges.

3.2 Patent Cooperation Treaty - PCT

Ce traité a été conclu à Washington le 19-6-70. 39 pays l'ont signé, dont les 9 du Marché Commun, l'URSS, les USA, le Japon, le Canada, les Pays scandinaves. Les Etats-Unis l'ont déjà ratifié. La France devait le faire au printemps -1977. Il s'agit d'une Union de coopération pour le dépôt, la recherche des antériorités et l'examen des brevets. Ce traité paraît spécialement avantageux pour les pays industrialisés et pour les grandes firmes notamment multinationales, qui déposent habituellement les demandes de brevets dans de nombreux pays.

3.3 Brevet Européen - B.E.

La convention du Brevet Européen a été signée le 5-10-73. Elle a été signée par 14 pays (21 ont participé aux travaux) et ratifiée par l'Allemagne. La France et la Grande-Bretagne devaient ratifier au printemps 1977. On pense que l'Office Européen des brevets ouvrira à Munich le 1-1-78. Le B.E., après dépôt unique à l'office européen et examen unique, se résoudra à un faisceau de brevets nationaux soumis chacun à la loi nationale.

3.4. Brevet communautaire B.C.

Les neuf membres du Marché Commun ont signé le texte de la Convention de Luxembourg, le 15 décembre 1975, instituant le



L'histoire de la vapeur commence donc à Salomon de Caus qui découvre la force d'expansion et la condensation de la vapeur. Papin l'emploie le premier comme moteur combiné avec la pression de l'air. Newcomen invente la chaudière : et l'immortel Watt crée de toutes pièces la machine à vapeur, et, par elle, l'industrie moderne.

brevet communautaire, texte unitaire valable dans toute la communauté européenne et supprimant le cloisonnement des marchés. Aucune ratification n'est encore intervenue et les experts travaillent toujours sur les textes annexes. Il faudra la ratification des neuf pays pour que le texte entre en vigueur.

Le brevet communautaire pourrait faire évoluer favorablement le projet de loi française sur les inventeurs-salariés. En effet, les salariés d'Allemagne et du Danemark possèdent des lois avantageuses et désirent des dispositions similaires dans le B.C. La France et les autres pays de la communauté devront donc suivre.

3.5 Révision de la loi française de 1968

Cette révision est commencée, pour rendre le brevet français national plus proche du droit européen les conventions du B.E. et du B.C. prévoient en effet de longues périodes transitoires durant lesquelles les lois nationales actuelles seront en vigueur parallèlement au droit européen. La révision est trop peu avancée pour en parler longuement. On assiste cependant à une offensive de certains milieux d'affaires contre une augmentation de la rigueur du brevet français national.

IV. PROBLEMES ET PERSPECTIVES

Il est évident que le système actuel des brevets favorise les pays développés par rapport aux pays en voie de développement, et les sociétés multinationales par rapport aux P.M.E. et, encore plus, à l'inventeur isolé.

Les législations en préparation (sauf, peut-être la révision de la Convention de Paris, si elle aboutit) vont dans le même sens.

Pour la C.F.D.T., la réflexion devrait porter prioritairement :

4.1. sur la notion même de brevet et du monopole qu'il confère. Le brevet est destiné à favoriser la recherche et l'innovation. L'exclusivité qu'il donne devrait servir à dégager des capitaux pour poursuivre les recherches. En fait, il y a trop de brevets de peu de valeur qui bloquent cette recherche, trop de doubles, d'énergie et d'information perdues.

Il est malheureusement impossible actuellement de supprimer unilatéralement les brevets, sous peine d'être envahi d'articles venus d'ailleurs (U.S.A., JAPON).

4.2. Sur la situation des inventeurs-salariés et la nécessité de voir aboutir une loi juste.

4.3. Sur la situation du Tiers-monde et la révision de la Convention de Paris.

PUBLIER ?

par Sami DASSA*

les obstacles à la publication

Qu'y a-t-il de plus contrôlé que les orientations de la recherche ? Sa publication.

Et quand il s'agit des conditions de travail, le patronat «libéral» se distingue par un obscurantisme actif.

Il s'agit d'un contrat de recherche passé avec un organisme à gestion paritaire. L'objet en est l'organisation de la sécurité dans l'entreprise. L'étude a été faite en 1973, livrée au début de 1974 et publiée partiellement, avec quelques modifications, à la fin de 1975.

Il faut dire que certains termes du contrat signé d'un côté par l'organisme payeur et de l'autre par l'organisme gestionnaire, l'Administration qui nous héberge et le responsable scientifique de la recherche, promettaient, s'ils étaient appliqués à la lettre, de provoquer des difficultés.

Un article prévoyait, à l'issue de l'enquête, la remise non seulement, comme il se doit, d'un rapport d'étude, mais aussi d'un document «à l'usage du monde industriel, qui exposera les problèmes relatifs à la mise en œuvre d'une politique de prévention dans l'entreprise. Ce document, avant la réalisation de son état définitif. ».

Un autre article précisait que l'organisme payeur serait propriétaire de l'étude, et que celle-ci ne pourrait faire l'objet de publications sans l'autorisation écrite du Directeur de cet organisme, y compris après l'expiration du contrat.

La sécurité, sujet tabou

Schématiquement, l'objectif de la recherche était d'étudier, compte tenu de l'inégalité des risques professionnels, la variation des taux d'accidents du travail en fonction du mode d'organisation de la sécurité, et en particulier du caractère plus ou moins paritaire et syndical de cette organisation.

L'enquête sur le terrain s'est déroulée dans les meilleures conditions, patronat, syndicats et organismes sociaux-administratifs ayant largement contribué à nous orienter ou à nous introduire dans les entreprises correspondant autant qu'il est possible à notre schéma de recherche.

Le rapport d'étude et un rapport de synthèse sont livrés dans les délais prévus. Pendant

* CNRS

près d'un an, rien ne se passe, rien n'est publié. Nous avons cependant connaissance des difficultés de l'organisme payeur à accepter notre rapport, d'une part par le retard des versements financiers à l'Association gestionnaire du contrat, d'autre part par les requêtes de certains responsables syndicaux — membres du conseil d'administration de l'organisme payeur — pour obtenir de nous la remise du rapport de recherche. A cette époque, il nous a paru curieux que des administrateurs s'adressent à nous plutôt qu'à l'organisme dont ils sont, en quelque sorte gestionnaires.

Fin 1974, alors que nous nous apprêtions à publier le rapport de synthèse dans une revue sociologique, nous avons appris, au cours d'une réunion avec la direction de l'organisme payeur, que notre rapport de synthèse était considéré comme inacceptable parce que pas assez objectif, trop exclusivement sociologique (pas assez organisationnel), et trop négatif sur la question des expériences nouvelles d'organisation de la sécurité que le patronat testait dans deux entreprises où nous avions enquêté.

La Direction de l'organisme bailleur de fonds souhaitait que nous modifions nos conclusions avant même de communiquer le texte aux administrateurs syndicaux. Pour ne pas ajouter de problèmes et pour se conformer au contrat signé, nous avons retiré notre texte de la publication en revue et nous avons accepté quelques modifications pour autant que celles-ci ne changeaient pas sensiblement le sens général de nos conclusions.

Pour donner une idée du contenu qui rendait notre étude inacceptable, je ne citerai que la fin du texte original disparu de la version finalement publiée :

« Dans un cadre social et institutionnel qui organise la prédominance de la productivité et le maintien de la domination sociale, toute initiative ouvrière est entachée de risques et d'ambiguïtés. »

L'innovation en matière d'organisation de la sécurité n'a pas seulement un objectif ins-

trumental de recherche d'amélioration des conditions de travail et de diminution des risques d'accident, elle a en même temps une fonction idéologique qui consiste à se servir d'un terrain comme celui de la sécurité qui présente l'apparence de définir des intérêts communs, pour ouvrir une voie à l'entente des classes sociales en montrant l'efficacité de la collaboration, sans que soit remise en cause l'organisation actuelle des rapports de production.

On peut penser que toute politique sérieuse de prévention, une fois atteint ce butoir dont nous avons parlé précédemment, se heurte fondamentalement au fait que la division actuelle du travail n'est pas seulement une technique de production, mais aussi et en même temps une technique de contrôle et de domination sociale. La collaboration nécessaire à l'amélioration de la sécurité peut difficilement être organisée et stabilisée dans ce cadre, à moins de s'effectuer dans un climat quelque peu autoritaire et répressif.

Pour conclure, disons que la participation généralisée, nécessaire à l'amélioration de la sécurité et de la prévention, semble plus facile à réaliser dans le cadre d'un modèle d'organisation libéral, contractuel, ouvert au paritarisme, au syndicalisme et à l'expression des besoins des exécutants que dans le cadre d'un modèle autoritaire et imposé qui s'efforce d'obtenir le concours des travailleurs sans passer par la médiation de leurs organisations représentatives.

Toutefois, toute politique de participation visant à déboucher sur une certaine cohésion entre dirigeants et exécutants voit sa réussite limitée par le cadre institutionnel qui régit les rapports sociaux dans l'entreprise. Dire de la sécurité intégrée comme le fait le patronat novateur, qu'elle doit être en même temps une affaire de commandement, l'affaire de tous, et un facteur de cohésion à terme, marque bien les contradictions et les limites de cette politique. »

L'entreprise, chasse gardée

Cependant, les administrateurs syndicaux ne voyant rien venir d'une recherche dont ils avaient voté le budget, demandèrent des explications au cours d'une réunion du conseil d'administration tenue au début de 1975. L'un d'entre eux, ayant brandi le rapport dactylographié, au cours de cette réunion, la Direction finissait par accepter d'envoyer le rapport de synthèse à l'ensemble des administrateurs et entreprenait en même temps une enquête visant à déterminer les sources des fuites qui avaient permis d'amener le rapport entre les mains des syndicalistes.

Interrogé là-dessus, nous reconnaîmes que ce texte avait été communiqué par nous, lors des contacts avec les administrateurs syndicaux, et avant de savoir que le rapport n'était pas, comme tel, accepté par la Direction de l'organisme payeur et qu'il nous était interdit de le montrer aux syndicalistes.

L'intervention de certains administrateurs et notre acceptation d'atténuer les expressions les plus critiques envers le patronat, avaient fini par permettre que ce texte sorte de l'ombre.

Entre temps, l'organe de la C.G.T., *La Vie Ouvrière*, en juillet 1975, faisait allusion à notre travail en ces termes :

« Non décidément, il vaut mieux ne pas parler de toutes ces vilaines choses, cela saperait le moral des Français, déjà bien ébranlé. Et si un organisme enquête (comme il vient de le faire) sur l'organisation de la sécurité dans l'entreprise, et si son rapport montre trop la nocivité des E.R.A.C.T. (équipe de recherche et d'amélioration des conditions de travail) et, plus généralement, des conceptions patronales de la sécurité, le C.N.P.F. fait jouer l'éteignoir. Le rapport est mis sous le bûcheau. »

Ce à quoi, le Directeur de l'organisme répondait dans une lettre d'août 75 :

« Vous faites injure à tous les salariés de notre organisme — quel que soit leur rang — en laissant penser qu'ils obéissent à des pressions partisanes et acceptent des atteintes à l'indépendance intellectuelle indispensable à l'exercice de leur mission au service de la collectivité. »

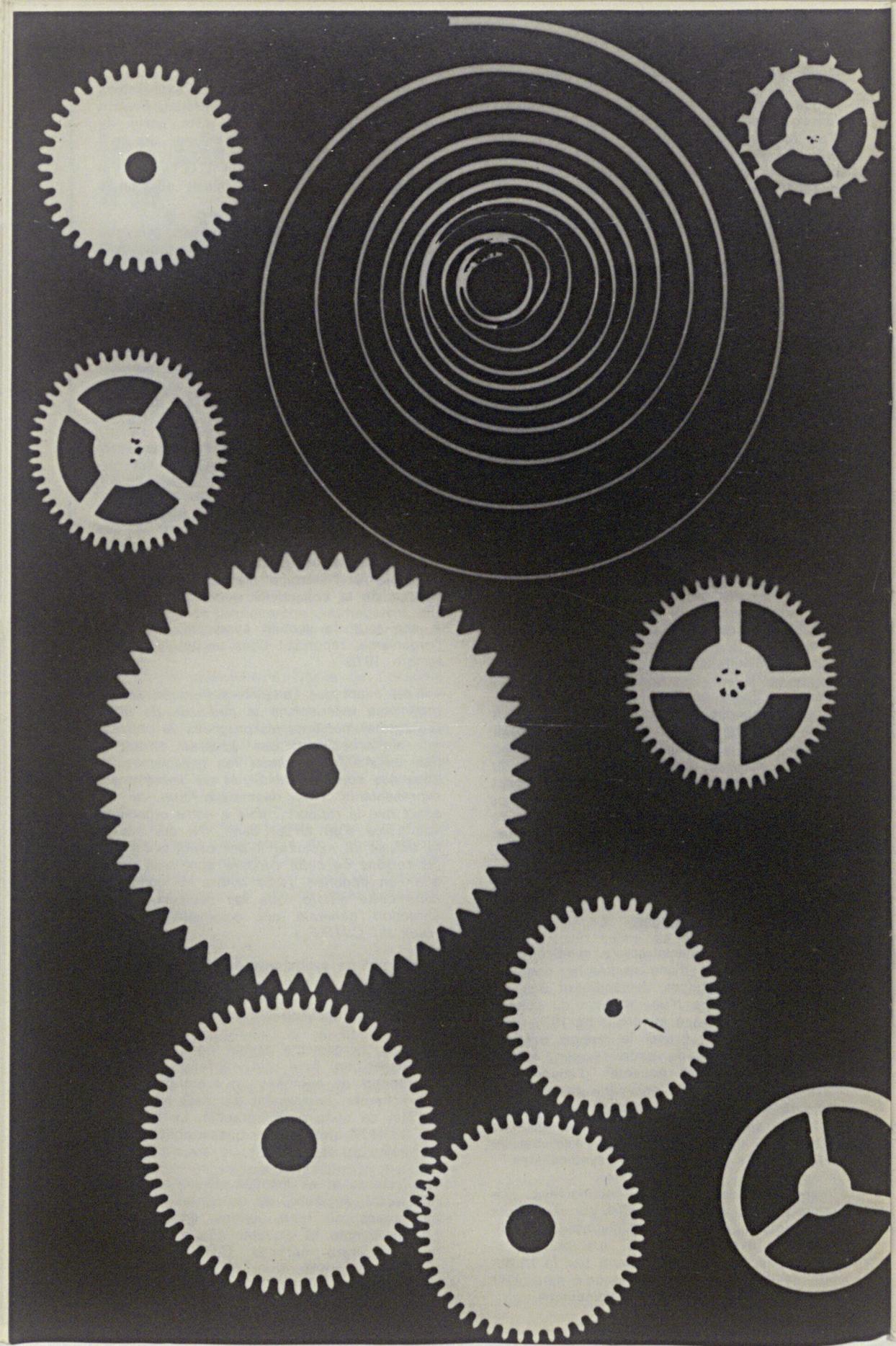
A son tour, la section syndicale C.G.T. de l'organisme, répondait dans un tract de septembre 1975 :

« Il est exact que l'enquête (effectuée par un organisme extérieur, à la demande de notre organisme) met à nu les procédés du patronat qui s'efforce avec ses propres structures (les E.R.A.C.T.) d'évincer les organismes légaux que sont les C.H.S., et par là-même les représentants élus des travailleurs. Il est exact que le rapport, remis à notre organisme voici plus d'un an et demi, n'a été encore ni diffusé ni exploité. Il est exact enfin que les raisons de cette censure sont bien celles que l'on dénonce. Nous avons dû constater, dans cette affaire, que les décisions de la Direction générale ont coïncidé avec les vœux du C.N.P.F. »

Le rapport de synthèse a été publié en document interne à diffusion restreinte en septembre 1975, puis en brochure à plus grande diffusion en décembre.

De plus, l'organisme payeur nous a autorisé à publier un livre qui reprend l'essentiel du rapport de synthèse, et aussi du rapport de recherche proprement dit resté jusqu'alors à l'état de texte dactylographié. Le livre sortira fin 1977, soit quelque quatre années après la remise du rapport.

Ces retards et ce manque d'autonomie nous ont aussi empêché de retourner dans les entreprises où nous avions enquêté pour rendre compte et discuter nos résultats notamment avec certains C.H.S. qui nous l'avaient demandé.



POUVOIR CAPITALISTE ET «POLITIQUE DE LA SCIENCE»

■ La science et ses problèmes effraient les politiques. Système complexe, mal connu, elle est, en France, peut-être plus que tout autre secteur l'apanage des hauts fonctionnaires. Aux Etats-Unis, le président Nixon s'adresse à la nation sur le thème du développement de la recherche et de la technologie ; en Grande-Bretagne, le rapport de Lord Rothschild sur l'organisation de la recherche civile provoque des remous qui débordent largement le cadre des milieux scientifiques, et la presse quotidienne s'en fait largement écho. En France, rien de tel. En particulier, les débats parlementaires sur la recherche restent d'une pauvreté qui ne s'est pas démentie ces dernières années. Dans les partis politiques, où l'on trouve pléthore de spécialistes de l'économie, il est le plus souvent vain de chercher un responsable écouté, sérieusement informé des problèmes de la recherche. Dans les milieux scientifiques, la situation n'est guère plus brillante. A l'intérieur de chaque organisme de recherche, il est rare qu'on soit bien renseigné sur ce qui se passe ailleurs. Les chercheurs du CNRS ne se préoccupent guère en général des difficultés de leurs homologues du CEA ou du CNES, et réciproquement. Un journaliste scientifique américain, habitué à voir son public réagir vigoureusement aux grands problèmes de la recherche aux Etats-Unis, nous disait après une enquête en France : « L'avenir scientifique de votre pays ne semble concerner que quelques hauts fonctionnaires et quelques dirigeants syndicalistes. J'ai eu l'impression que ces problèmes envoient tout le monde, même les chercheurs. »

les décideurs incontrôlés

Pas démocratique, la politique scientifique française ?

Allons donc ! Elle est débattue au Plan.

Soumise au profit ? Impossible,
elle est gérée par un comité des sages...

Justement, dit un chercheur qui s'y connaît :

« La gestion de la science et sa planification
ne sont possibles qu'en maintenant l'illusion
de la neutralité des interventions,
c'est à dire des organismes et personnes qui les préparent ».

Voici, dans le même sens, l'avis d'un rapport officiel.

L'APPAREIL de la politique scientifique établi en 1958 comprend un organisme administratif « horizontal » à vocation interministérielle, la DGRST, qui prépare, coordonne et contrôle l'exécution de la politique gouvernementale. Celle-ci est définie pour l'essentiel par :

1^o) le Comité consultatif de la Recherche scientifique et technique (CCRST), alias « Comité des Sages », comportant douze personnalités partiellement renouvelables tous les deux ans, et ostensiblement choisies au-dessus de tout soupçon et de toutes structures, pour leur « compétence en matière scientifique et technique ou économique » ;

2^o) le Comité interministériel.

Au-delà des grandes orientations, la politique de recherche est modulée par les groupes de réflexion du Plan et pour son application territoriale, par la DATAR.

Depuis dix ans, les décisions prises en matière de recherche ont été très nettement infléchies dans le sens de la politique industrielle, et une chronologie des créations, réformes et démantèlements intervenus depuis 1967 ferait apparaître cette logique, apparentée à celle qui est à l'œuvre dans les transformations du secteur

public depuis le rapport Noira (cf. notre n° 274).

S'agissant de décisions lourdes de conséquences, mais qui nous échappent plus que d'autres en raison de leur caractère « scientifique » et à long terme, de quels moyens de contrôle démocratique disposons-nous ? De moyens, en fait, à peu près nuls, comme d'ailleurs le remarquait le rapport de l'OCDE, en 1975, sur la politique des sciences sociales en France. Au-delà du cas particulier des sciences sociales (dont la fonction essentielle pour les pouvoirs publics, est de les aider à gérer la crise), la carence est dans les institutions et dans l'absence de contre-pouvoirs. Voici des extraits de ce rapport, à propos du Parlement, du Conseil économique et du Plan :

LE PARLEMENT

« Malgré l'obligation du gouvernement de présenter chaque année, en annexe au projet de la loi des finances, « un rapport sur l'ensemble des programmes de recherche en cours et des moyens qui leur sont consacrés », le contrôle possible de la politique de l'exécutif est très faible d'autant que le Parlement ne dispose pas d'une commission spécialisée en la matière. »

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

« Le contrôle que le Conseil économique et social peut exercer dépend d'une part de son insertion dans les structures politico-administratives, c'est-à-dire de son indépendance envers le gouvernement en place, et d'autre part de sa possibilité d'investigation pour établir ses rapports. Ce contrôle est limité par le fait qu'un tiers de ses membres sont nommés par le gouvernement et que ses moyens d'investigation sont réduits.

Par rapport au champ extrêmement large de ses attributions, il apparaît d'autant moins équipé qu'il ne dispose que de très peu de personnel (20 personnes) et qu'il doit travailler souvent dans des délais extrêmement courts.

Il est frappant de constater que, face à la faiblesse du pouvoir législatif et aux moyens limités du Conseil économique et social, le pouvoir d'influencer les décisions politiques s'est déplacé dans les différents organismes consultatifs auprès des ministères. Ainsi assiste-t-on à un glissement d'une légitimité dont témoignent les procédures de la planification et celles de la politique scientifique. On a pu en conclure que « pratiquement, c'est la



Quand l'intelligentsia du Général se faisait initier à l'audiovisuel.

DGRST qui élabore la politique nationale de recherche, dans le cadre des directives gouvernementales. Les autres organes ne font le plus souvent qu'amender ses propositions ou les accepter formellement » (1). »

LE PLAN

« La crise du Plan, « auquel le gouvernement n'attache qu'une importance limitée et à l'égard duquel les représentants patronaux et ouvriers n'ont jamais cessé d'exprimer leurs réserves » (2) est aussi une crise de la procédure de concertation qui en faisait toute la spécificité car c'est de cette procédure que devait naître le consensus social. (...) »

« Une comparaison entre la provenance des membres des commissions pour l'élaboration des V^e et VI^e Plans révèle d'une part le caractère prédéterminé des résultats par le choix des groupes de travail et des membres de ces groupes, d'autre part, l'accroissement du poids de l'administration spécialisée (DGRST et ministère du DIS) en matière de politique scientifique.

La part plus grande des objectifs de la politique scientifique ressort du nombre des groupes de travail; elle se traduit aussi par l'augmenta-

tion très forte du nombre des participants à la procédure d'élaboration du Plan qui passe de 343 à 551.

Toutefois, l'augmentation en chiffres absolus du nombre des scientifiques dans les différents groupes de travail (de 190 à 233) doit être nuancée, puisqu'il y a une diminution en termes relatifs du poids des scientifiques, leur représentation passant de 55,3 % à 42,3 %. Les deux options principales en matière de politique du VI^e Plan, la recherche en vue des applications industrielles et l'accent mis sur les sciences humaines, se manifestent par la représentation du secteur économique, des industriels et banquiers, qui monte de 17,8 % à 24,8 % (en chiffres absolus de 61 à 137 personnels), et des représentants des sciences humaines, passant de 18 à 43 personnes. Ces chiffres consacrent l'entrée des sciences humaines dans les préoccupations de la politique scientifique et la reconnaissance officielle de leurs possibilités d'application. Enfin, on peut constater une augmentation considérable du nombre des représentants de l'administration spécialisée dans les questions de politique scientifique : 21 représentants du ministère du DIS et 20 de la DGRST sont présents dans tous les groupes disposant de crédits à programmer (3).

On voit bien que la concertation ne peut pas conduire à un consensus des différents groupes socio-professionnels, au sein de la commission de la recherche, entre chercheurs, industriels, fonctionnaires, syndicalistes. Ce consensus est plutôt induit par le choix des « représentants », dès l'élaboration de la procédure de décision. Le rôle des commissions est celui d'un instrument technique, d'un organisme consultatif dans une perspective déterminée par le gouvernement. Ainsi l'impossibilité d'infléchir les orientations de la politique menée explique le malaise des planificateurs et renforce l'attitude des chercheurs condamnés à agir pour la défense de l'acquis. »

L. R.

(1) G. Druesne, *L'organisation administrative de la recherche scientifique en France, notes et études documentaires*, N° 3863. La Documentation française, Paris, 1972.

(2) C. Gruson, *Renaissance du Plan*, Seuil, Paris, 1971, pp. 41-42.

(3) Si l'on compare la provenance des membres des commissions on constate que, du V^e au VI^e Plan, la part du champ politico-administratif a peu varié (de 18,8 % à 17,5 %). En revanche, la part du champ scientifique tombe de 55 à 42 %, tandis que celle du champ économique passe de 26 à 40 % (les syndicats passant de 5 à 12 %, les industries et banques de 30 à 40 %). Ces pourcentages sont évidemment à interpréter en tenant compte de l'identité des personnalités présentes.

RESTRUCTURATIONS

la bataille des télécommunications

par Marc SINOU et Alain GIRAUD

Le CNET, Centre National d'Etudes des Télécommunications, est l'organe de recherche de l'administration des PTT. Il emploie plus de 3000 personnes, dont beaucoup de cadres, techniciens et administratifs. Il dispose d'un budget d'environ un milliard de francs, dont près de trois-quarts en marchés d'études passés pour l'essentiel à l'industrie privée. Comme les autres grands organismes publics à vocation technique (C.E.A., C.N.E.S. etc), le CNET a connu ces dix dernières années une histoire agitée, et très significative des enjeux et des luttes propres au terrain de la recherche.

EN 1967, le gouvernement charge M. Nora d'établir un rapport sur la rationalisation des entreprises publiques. C'est la doctrine à partir de laquelle les administrations, dont les PTT, ont modifié fondamentalement leurs critères de gestion. La théorie peut s'énoncer de la façon suivante : « les entreprises publiques n'ont plus à fournir un service considéré comme indispensable ; elles sont chargées de créer et de vendre des produits pour permettre l'essor de l'industrie ».

Parmi les grands desseins

A l'époque, le CNET est voué à devenir le fer de lance des grands desseins nationalistes et colbertistes de la politique gaullienne. Les télécommunications, comme le nucléaire, l'informatique, l'aéronautique, sont un secteur clé de l'industrialisation et de l'indépendance nationale.

Les moyens ne manqueront pas pour maîtriser les technologies de pointe, développer des filières « françaises pour le téléphone (transmission numérique, commutation temporelle), et pour veiller à ce que les industriels chargés d'en promouvoir le développement ne se laissent aller à leurs mauvais penchants. C'est le recrutement massif de « contractuels » qui constitueront jusqu'à un tiers des effectifs du CNET ; c'est la « gestion par objectifs » appuyée sur une « comptabilité analytique » rigoureuse ; c'est la création d'un service de contrôle des prix tirant sa compétence de sa symbiose avec les équipes de recherche.

Les activités du CNET se déploient sur un large front allant des études fondamentales au suivi des marchés et au contrôle technique des livraisons, et à l'assistance aux services d'exploitation. Les résultats, peut-être plus que dans d'autres domaines, ne sont pas mauvais. Au moment de la mort de Pompidou,

le CNET, véritable bras séculier de l'Etat, régent de l'industrie, effectue lui-même la plus grande partie des études, coordonne celles des fournisseurs des PTT, et surveille efficacement leurs activités par ses services de contrôle. Le développement des télécommunications françaises n'est plus qu'une question de crédits et d'emplois.

Mais la qualité des matériels augmentant, si les prix baissent, les profits aussi. Alors les investissements privés stagnent. Et puis les appétits sont aiguisés : Thomson-CSF veut sa part dans le gâteau à venir, à ses propres conditions. Les industriels français renacent et cherchent à se libérer de la tutelle insupportable des PTT, c'est-à-dire du CNET, avant de se lancer dans l'effort de rattrapage requis par cinquante années de sous-équipement du pays. Ils auront gain de cause.

1974 : le démantèlement

Les nouvelles têtes dirigeantes que Giscard installe aux postes-clés en 1974, ne conçoivent l'avenir du grand capital en France

que par une alliance étroite avec la puissance tutélaire, les USA. Elles ne croient plus aux atouts techniques et diplomatiques de l'héritage gaulliste. Au moment même où ils ouvrent les vannes budgétaires pour les télécommunications, les giscardiens tournent le dos à ce qui faisait la force de leurs prédécesseurs. Désormais les responsables de la politique technique et industrielle des Télécommunications adopteront la pratique des Armées vis-à-vis de leurs fournisseurs : l'Administration rédigera des cahiers des charges, et se contentera d'activer la concurrence par des appels d'offre. Les industriels, majeurs, doivent être libres et responsables ; les commandes de l'administration doivent soutenir le système et favoriser la conquête des marchés extérieurs en aménageant des accords entre multinationales.

Naturellement, le CNET est devenu une gêne. Dès octobre 1974, il est démantelé : rétrogradé dans la hiérarchie de l'administration, amputé de ses services de contrôle, il est placé sous l'autorité d'une direction des Affaires Industrielles chargée de le mettre au pas, qui tiendra désormais les cordons de la bourse des marchés d'études. Malgré une violente réaction (voir photo) des travailleurs du Centre, peut-être mal comprise sur le

Les cadres et techniciens du CNET en grève (octobre 1974) ripostent au décret qui démantèlent leur organisme en séparant la recherche du contrôle de ses applications industrielles. Leur lutte s'est intégrée dans le puissant mouvement revendicatif des PTT issu des centres de tri et des bureaux gares, en donnant un contenu concret à la défense du service public contre la privatisation capitaliste, popularisé par le slogan : « ITT-Thomson n'auront pas les Télécoms ». La CFDT est devenue la première organisation syndicale au CNET lors des élections professionnelles de mars 1977.



moment, les impératifs de restructuration du capital priment.

La prochaine bataille

Le pouvoir, en la personne de quelques hauts fonctionnaires fortement contestés, négociera dans le plus grand secret et présentera à grand renfort de publicité, l'abandon des ambitions nationales pour le plus gros morceau du monde téléphonique : les centraux ; les grands gagnants de ces opérations : ITT et Thomson (dont la famille Giscard d'Estaing est l'un des gros actionnaires).

Il n'est pas difficile de prévoir que la prochaine bataille se livrera dans le domaine des composants électroniques ; là, c'est un secteur entier du CNET qu'on tente de mettre au service des trusts français incapables d'assurer leur croissance et de l'ouvrir aux marchés extérieurs.

A plus long terme enfin, c'est tout le marché des services nouveaux de télécommunication que vise le privé, lorsqu'il aura mûri dans le giron de l'administration, comme par exemple le système Transpac de téléinformatique professionnelle, ou le système Antiope de « Télé-informatique domestique ». On voit que le combat continue.

Continuité dans la dépendance

Sur cette toile de fond des politiques gouvernementales successives qui visent jusqu'ici à transformer profondément la nature des PTT et de la recherche pour les intégrer aux objectifs, aux valeurs et aux à-coups de l'industrie capitaliste française et internationale, la vie quotidienne des travailleurs du CNET, hormis en mai 1968 et octobre-novembre 1974, s'est caractérisée jusqu'ici par une remarquable continuité dans la dépendance extrême vis-à-vis de la hiérarchie.

Si la tyrannie des « petits chefs » n'est pas celle qu'on peut trouver dans les bureaux de poste, les centres de tri ou les centraux téléphoniques, l'empreinte des mœurs de l'administration des PTT se manifeste à tous les niveaux et dans tous les domaines par le rôle essentiel des « ornigrammes », le cloisonnement, la circulation pratiquement inexistante de l'information, l'absence systématique de consultation des personnels, etc. De multiples avantages plus ou moins illusoires et plus ou moins occultes servent surtout à diviser les travailleurs, et en premier lieu à isoler toujours davantage le CNET des services d'exploitation et des milieux de la recherche industrielle et universitaire.

Au plus haut niveau se trouvent les ingénieurs du corps, qui, tous sortis de la même école ont les mêmes réactions dictées par l'esprit de corps. C'est bien à ce niveau que se

joue le sort de « la maison ». Les orientations prises ne sont d'ailleurs que la résultante d'intérêts parfois divergents ; soif de carrière ou défense de priviléges, intérêt du service public ou des industries privées, nécessités incorporées par une orientation de la politique économique du moment...

Sur ce dernier point il est indéniable que le giscardisme les a déçus. Il est indéniable aussi que les perspectives de 1978 font réfléchir aux orientations possibles en matière de politique pour les télécommunications.

Déqualification, morosité, luttes

Si les deux-tiers du personnel du CNET, et en particulier les cadres administratifs, les techniciens dessinateurs, ouvriers, dactylos, personnels de service etc., appartiennent à la Fonction publique, en revanche l'autre tiers représentant une forte proportion des cadres techniques du Centre, est constitué d'agents contractuels. Autrefois oiseaux de passage, ils tendent de plus en plus à faire carrière dans la maison. L'animosité était parfois grande entre titulaires et contractuels, les uns reprochant aux autres de venir leur voler leur pain, les autres brodant sur le thème du fonctionnaire papelard et borné. La CFDT a joué un rôle important dans le développement d'un sentiment unitaire chez ces deux catégories de travailleurs.

D'une manière générale, le recrutement à outrance de cadres (pour rattraper le « ratio » du modèle américain, les *Bell Telephone Laboratories*, qui dans le même temps faisait un mouvement inverse !) a conduit à une situation de déqualification. On a oublié qu'il fallait aussi des exécutants, et il n'est pas rare de voir des ingénieurs occupés à des travaux pour lesquels nos belles écoles et facultés ne les ont pas particulièrement préparés. Il est vrai que la sous-traitance est encouragée et que l'argent ne manque pas. Ainsi la compétence se perd, et si cela continue, les industriels n'auront plus en face d'eux que des bureaucrates.

La belle époque du CNET avait abouti à créer un sentiment assez répandu d'auto-satisfaction et de repli sur soi que le terme « cnetard » résume assez bien. La chute fut d'autant plus dure lorsque le démantèlement vint priver le centre de son pouvoir technique de son autonomie et de ses perspectives. Les « réorganisations » n'y font rien. La morosité devant l'avenir n'est plus combattue que par la lutte des organisations syndicales CGT et CFDT, maintenant de mieux en mieux comprise, s'intégrant dans une réponse d'ensemble aux attaques contre le service public des PTT, pour s'opposer à la braderie du potentiel scientifique et technique du CNET.

Marc SINOU et Alain GIRAUD
ingénieurs au CNET

RESTRUCTURATIONS la dérive des centres techniques industriels

par un groupe de chercheurs
du centre technique du Papier
et de l'Institut Textile de France

CRÉS à la libération ou dans l'immédiat après-guerre, dans le contexte d'une économie gravement endommagée, les centres techniques sont le plus souvent régis par la loi du 22 juillet 1948 qui précise leurs objectifs :

« Rattaché à une branche de l'Industrie, le centre est un organisme de recherche collective d'utilité publique, sans but lucratif, chargé de promouvoir le progrès technique, d'améliorer le rendement et de garantir la qualité dans l'Industrie. Il est sous la tutelle de l'Etat ».

On comptait en 1976 une trentaine de centres techniques (1) ne relevant pas tous du même statut :

Mines et combustibles : 2

Métallurgie et mécanique : 8 (7 doivent être regroupés)

Électronique : 1

Chimie et parachimie : 3 (1 a disparu depuis : l'institut des corps gras)

Matériaux de construction - Bâtiments - Travaux publics : 7

Cuir - Textiles - Habillement : 4

Bois : 1

Papier carton : 1

Divers : 3 (dont 1, le Centre de l'emballage, a été supprimé et ses activités prises en compte par d'autres organismes)

Les centres techniques industriels (au sens strict) dépendent de deux lois : celle de 1948 pour la plupart, celle de 1943 pour quatre d'entre eux (I.F.P. - Plastique - caoutchouc - sidérurgie). Quelques-uns ont un statut « loi 1901 » (céramiques - imprimeries - machines-outils), quelques-autres, sont des laboratoires de ministères ou des instituts universitaires.

En 1969, ces centres regroupaient environ 8 500 personnes (dont 2 100 chercheurs) avec un budget cumulé de 325 millions de francs.

Une inspiration «de gauche»

A ce contexte particulier , il faut, nous semble-t-il, ajouter les remarques suivantes :

- c'est sous un gouvernement de type « union de la gauche » qu'ont été créés, pour l'essentiel ces centres techniques ;

• malgré de solides traditions dans certains secteurs et un remarquable « savoir-faire » technique, une certaine sous-industrialisation a été longtemps sensible en France (par rapport aux pays les plus développés) indépendamment des destructions consécutives à la seconde guerre mondiale, dans plusieurs secteurs notamment celui des biens de consommation courants ;

• enfin et surtout, l'organisation de la recherche et de l'enseignement présentait et présente encore aujourd'hui certaines lacunes graves, tant du côté de l'Université que du côté du CNRS et d'autres organismes analogues.

La part du pauvre

L'université est restée fortement marquée par un « esprit des Lumières » avec un primat de l'activité intellectuelle et un net mépris du travail manuel ou technique. Plus généralement on note un refus quasi dogmatique de l'empirisme, y compris comme première méthode d'approche des faits expérimentaux (contrairement à ce qui se passe par exemple dans les pays anglo-saxons) d'où le fait que les « Sciences appliquées » ont toujours eu plus ou moins « la part du pauvre » et que l'enseignement technique national est resté sous-développé; en ce qui concerne ce dernier point, peut-être faut-il aussi voir là l'effet de la tendance du patronat traditionnel à contrôler de très près cet enseignement technique pour le cantonner dans un utilitarisme étroit, et par méfiance pour l'Université porteuse d'un certain esprit de remise en cause de l'ordre établi.

Quoiqu'il en soit, l'Université, en ce dernier quart du XX^e siècle, reste marquée par un fort déséquilibre entre sciences fondamentales et sciences appliquées (au détriment de ces dernières). On peut citer comme illustration de cette situation l'absence d'universités techniques (l'expérience des I.U.T. apparaissant pour le moment comme un relatif échec), la difficulté de soutenir des thèses de doctorat d'Etat sur des sujets « applicatifs », etc.

(1) cf. « L'Usine nouvelle », mars 1976.

A Grenoble, "ville de pointe" la recherche déménage

« Une ville dynamique, une recherche de pointe, un travail scientifique, c'est ce que tout le monde s'imagine quand on parle de Grenoble. Il est vrai que de nombreux laboratoires se sont développés dans différents domaines : électronique, chimie, magnétisme, nucléaire, économie, urbanisme, informatique, biologie... »

Mais la crise économique a sérieusement entamé cette image de marque : plus de 7 000 chômeurs sur Grenoble, fermetures d'usines, licenciements (Cémoi, Colignon, Richier, Sescosem...) démantèlements (Neypic...).

L'emploi est menacé dans tous les secteurs. La recherche n'y échappe pas. Les recettes sont multiples :

- remise en cause des financements, comme par exemple les centres techniques. Le centre technique du papier : 200 personnes sur le Domaine Universitaire risque de voir son budget amputé de 60 % par suppression de la taxe professionnelle qui l'alimente.
- suppression de postes de travail à travers des plans d'intégration sélective des personnels hors statut (fin décembre 1977, 104 travailleurs du CENG auront leur emploi menacé).
- non-renouvellement des personnels partant (Centre de Recherche de Pechiney à Voreppe, Institut de Recherche Economique et de Planification).
- création de filiales échappant aux statuts publics : c'est le cas de plusieurs services ou départements au CEA.

● déménagement de laboratoires vers d'autres régions : l'Institut français du Pétrole (47 personnes) doit partir à Solaize près de Lyon à la fin de 1977.

Le centre d'Etudes Cryogéniques de l'Air Liquide veut expédier un laboratoire du département chimique (11 personnes) à Châlons-sur-Saône en 1978. Le Centre de Recherche et d'Etudes Pharmacologiques (50 employés) risque de partir à Toulouse en 1978.

Une commission CFDT inter-labo regroupant des travailleurs de laboratoires du public ou para-public s'est mise en place. Nous voulons par là, augmenter nos capacités de riposte en luttant contre notre dispersion et en assurant un travail de coordination et centralisation. *

inter-labo cfdt
22 février 1977

Nos proposons l'hypothèse de travail suivante : étant donné le poids de l'histoire et les « pesanteurs sociologiques », seule la mise en œuvre, par un gouvernement réellement soucieux des intérêts de la nation d'une politique démocratique ouvrant la voie au socialisme est susceptible de modifier cette situation, ce qui ne sera d'ailleurs pas du tout facile.

A côté de l'Université, le CNRS et les organismes nationaux analogues (INRA, INSERM, CEA...) représentent certainement un outil d'une valeur et d'une efficacité remarquable, et il faut ne pas oublier qu'ils ont aussi pour la plupart été créés dans les courtes périodes historiques où les forces populaires unies étaient au pouvoir.

Cependant ces organismes, et notamment le CNRS qui a pourtant vocation à l'universalité, sont loin de couvrir la totalité des besoins en Recherche. Ceux-ci sont d'ailleurs en perpétuelle évolution et diversification, avec la différenciation (et la dédifférenciation) en recherche de base, recherche appliquée et recherche de développement, il n'est pas du tout prouvé qu'une structure fortement centralisée réponde le mieux à cette évolution fort complexe.

C'est en fait dans les firmes de taille internationale, les multinationales, que de tels centres ont aujourd'hui un poids significatif. Leur seule raison d'être est de permettre à ces firmes de réaliser des superprofits en s'assurant sur le marché mondial une situation de monopole grâce à un « know how » qu'elles sont seules à détenir et qu'elles peuvent aussi revendre.

La possession d'un centre de recherche privé est évidemment le moyen le plus simple et le plus commode que ces monopoles ont à leur disposition pour assurer le secret des travaux de recherche, principal moyen pour maintenir cette situation de monopole. Cependant, avec le développement des interrelations entre membres de la « communauté scientifique », le secret devient de plus en plus difficile à garder et la réalisation de superprofits de moins en moins garantie. Une « solution » à ce problème consiste à réduire continuellement l'intervalle de temps qui sépare la découverte de l'exploitation industrielle ; un des moyens pour y parvenir est de contrôler simultanément plusieurs organismes de recherche dispersés géographiquement et dont on peut espérer qu'ils s'ignorent mutuellement pendant un certain laps de temps. C'est vraisemblablement un objectif de ce genre que visent les monopoles les plus puissants, notamment ceux d'origine nord-américaine.

Etapes d'une politique

En France, jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, le poids des grosses unités de production est resté relativement faible et la recherche technique assez peu développée.

La création des centres techniques (loi de 1948) a été motivée essentiellement, comme il est dit plus haut, par un besoin de redressement d'une économie ruinée par la guerre.

Elle a été le fait d'un Etat qui, malgré son « marquage » à gauche, exprimait les intérêts de la classe dirigeante d'alors, où les propriétaires de petites et moyennes entreprises avaient encore un poids considérable, sinon peut-être prépondérant dans certaines branches ; c'est pourquoi ces centres techniques avaient pour mission essentielle de faire de la recherche collective au profit de l'ensemble des entreprises d'une branche, grâce à une certaine mise en commun de leurs moyens. Il s'agissait d'une sorte de « garantie mutualiste-recherche » dont la nécessité était alors d'autant plus fortement ressentie que le caractère « tour d'ivoire » de l'Université avait alors un caractère plus marqué qu'aujourd'hui.

Avec l'avènement de l'Etat gaulliste en 1958, un fort processus de concentration, déjà largement amorcé antérieurement, s'est développé de manière évidemment très inégale selon les diverses branches industrielles, mais néanmoins incontestable.

En même temps — et c'est une des principales raisons de l'accélération de ce processus — les représentants directs des groupes industriels et financiers les plus puissants ont commencé à pénétrer massivement les rouages de l'appareil d'Etat à tous les niveaux essentiels. C'est dans ce contexte qu'il faut, pensons-nous essayer de comprendre la prise en main par ces groupes monopolistes et l'Etat qu'ils contrôlent, de l'outil de recherche dans son ensemble.

La mise en cause des activités des centres techniques commence au moment de la discussion de la loi de Finances pour 1972 au Sénat. M. Archimbaud dresse un sévère réquisitoire contre l'ensemble des centres techniques et réclame pratiquement leur suppression... à l'exception semble-t-il de l'IFP et du Centre de la Sidérurgie.

Le ministère de l'Industrie se voit dans l'obligation de remodeler ses propositions de subventions et de les formuler sous forme de participation des C.T. à la recherche sur les grands thèmes : lutte contre la pollution, énergie, etc.

Simultanément, il « commandite » une étude sur les centres techniques à des chercheurs de l'IREP-Grenoble et de l'Ecole des Mines de St-Etienne. La recherche fut par la suite retirée à l'IREP qui discutait l'aspect « conclusions imposées » et voulait faire l'enquête aussi auprès des travailleurs des Centres concernés. Le rapport n'a jamais été rendu public et n'a jamais été communiqué au personnel des centres concernés.

En 1975, le ministère de l'Industrie remet la question des centres techniques sur le tapis. Il demande à M. Poignant de faire travailler

une commission sur cette question. Plusieurs directeurs de centres techniques (dont celui du papier) en font partie. Les principales conclusions de cette commission sont :

- imposer le regroupement de certains centres techniques (Mécanique et bâtiment)
- permettre aux industriels ressortissants de verser une partie de la taxe à laquelle ils sont assujettis à un autre organisme de leur choix (10 %).
- geler une partie de ces taxes (10 %) dont l'affectation de recherche serait décidée par les pouvoirs publics.

Ces deux dernières mesures connaissent déjà un début d'application avec notamment le transfert à l'ITF d'une partie des ressources du CETIM.

Début 1976, une commission est créée dans le plus grand secret du ministère de l'Economie et des Finances pour étudier la question de la parafiscalité. Aucun parlementaire dans cette commission, mais uniquement des hauts fonctionnaires, dont 80 % viennent du ministère des Finances.

Dans le cadre de la loi des Finances 1977, le gouvernement inscrit différentes dispositions au « tableau E » de ce projet. Ces dispositions sont :

- réduction du % de la taxe parafiscale pour certains centres.
- regroupement obligatoire pour d'autres s'ils veulent continuer à percevoir la taxe.
- projet de transformation des cotisations obligatoires en cotisations volontaires pour le centre technique des papiers en attendant que cette mesure soit étendue aux autres centres techniques. Des industriels en profiteraient pour ne plus verser : diminution de financement = diminution des effectifs = diminution de l'impact recherche.

En fait, le rapport Cabane pose la question de l'utilisation correcte des taxes parafiscales, à savoir des actions d'intérêt collectif. Nulle part, il n'est dit que les taxes parafiscales doivent être supprimées.

Le ministère des Finances, sans doute sous la pression de certains parlementaires ou directeurs de centre bien placés, modifie sa proposition en ce qui concerne la cotisation volontaire, et lie sa mise en place à une absence de menace pour les centres. Cependant, le ministre Dufour écrivait à un parlementaire pour lui indiquer que la marche vers une cotisation volontaire pour les centres techniques est inéluctable.

Les diverses enquêtes sur « l'efficacité » menées ces derniers temps par les ministères concernés sont un élément de cette remise en cause ; naturellement, celle-ci n'a pu et ne peut se faire qu'au travers d'un processus progressif et contradictoire non seulement en

raison de la « pesanteur » administrative de ces organismes, mais aussi en raison de l'opposition (consciente ou non, du personnel de ces centres techniques à ce processus de réorientation.

On peut noter que ce « redéploiement » de l'activité des centres techniques est déjà largement amorcé, au service des groupes les plus puissants dans chaque branche, mais ce processus se heurte aussi à une nette opposition des représentants des PME et du capital non monopoliste qui ont « parrainé » la création de ces centres et dont l'influence reste parfois significative, notamment au niveau des structures patronales du CNPF.

D'autre part, ce nouvel intérêt manifesté pour les centres techniques par les groupes les plus puissants est aussi contemporain de la crise qui est une crise structurelle du capitalisme dans sa phase actuelle : comme, en d'autres temps, les représentants du patronat traditionnel avaient trouvé le moyen de détourner l'argent public à leur profit, les actuels maîtres de l'économie sont en train de mettre au point, sous l'aiguillon de la crise, les moyens de faire payer par le consommateur et la collectivité nationale une part croissante des coûts de production, notamment les dépenses de recherche : dans le même temps où ils mettent la main sur les centres techniques, ces groupes capitalistes déman-

tèlent leurs propres laboratoires, quand ces derniers ne font pas déjà « double emploi » avec ceux de la maison-mère, souvent située outre-atlantique.

Avec les giscardiens : aggravation

L'Etat giscardien qui représente, par rapport aux Etats gaulliste et même pompidolien, une aggravation de la domination des groupes capitalistes les plus puissants avec, notamment, une plus grande soumission aux sociétés multinationales, s'efforce de faciliter au maximum cette mainmise, notamment en envisageant des « restructurations » visant à rendre cet outil de recherche mieux adapté aux besoins de ces groupes et plus « rentable ». On peut citer, à ce sujet, un récent article de « La Recherche » (n° 65, mars 1976, pp. 281-285) où les auteurs rendent compte d'une enquête effectuée à la demande du ministère de l'Industrie et de la Recherche sur deux centres techniques considérés comme caractéristiques : le « Centre technique du Papier » et le « Centre de Recherche de l'Industrie du Béton ». Ils notent que les représentants actuels des pouvoirs publics « laissent disparaître les petites entreprises et favorisent la concentration dans le cadre d'une division internationale du travail plus poussée »... et, par ailleurs « mettent en œuvre la pra-

Proclamé par Michel d'Ornano "meilleurs ingénieurs de France" le marchand d'innovation n'était qu'un escroc

La « grande presse » a été relativement discrète sur une récente affaire de faillite concernant « L'Omnium de Prospective industrielle » (OPI), société domiciliée à Saint-Quentin.

Le P.D.G. de l'OPI, Michel Lefèvre, actuellement disparu, avait un « trou » de l'ordre de dix milliards de centimes dans la caisse. Il est inculpé d'escroquerie. L'OPI, d'après son président vendait de l'innovation ». Elle avait pour objectif de valoriser des idées et des brevets surtout destinés à l'industrie textile, et affectait un mépris certain pour la recherche véritable, en particulier celle menée dans le centre technique industriel qu'est l'industrie textile en France.

Tout cela serait presque banal dans notre société où l'escroquerie n'est pas si mal portée, si l'O.P.I. et son fringant P.D.G. n'avaient bénéficié, des années durant, du soutien officiel de quelques-unes de nos plus grandes entreprises. Quelques jours avant le dépôt de bilan, Michel Lefèvre s'était même vu décerner le diplôme, tenez-vous bien, de « meilleur ingénieur de France », et cela des mains du ministre de l'Industrie et de la Recherche d'alors... Michel d'Ornano.

Si modeste que soit cette affaire par rapport à d'autres, elle paraît tout de même bien significative de l'état d'esprit des « princes qui nous gouvernent » à l'égard de la recherche. Au moment où les crédits et les effectifs sont réduits dans les laboratoires qui effectuent un travail sérieux et efficace, on accrédite l'idée que c'est avec de petits moyens, et un « management » dynamique que l'on peut obtenir les meilleurs résultats.

On laisse se développer dans le grand public l'idée que la recherche est l'affaire de quelques individus doués, alors qu'elle est surtout et de plus en plus, une question de moyens, de méthode, et surtout qu'elle nécessite de longs et patients efforts avec des résultats souvent décevants de prime abord.

Depuis le « scandale OPI », c'est évidemment parmi les responsables ministériels et patronaux la consigne du silence. Il ne faut surtout pas que les chercheurs de l'Institut Textile de France, qui ont toujours manifesté leurs réserves sur le sérieux des entreprises de Michel Lefèvre fassent allusion à cette attitude passée, au risque de mettre en évidence le fait que les pouvoirs publics favorisent la mystification.

tique des contrats de prédéveloppement où l'Etat est associé à une ou plusieurs entreprises choisies parmi les plus puissantes ou les plus modernes».

Dans d'autres cas concrets (notamment dans celui de l'*« Institut Textile de France »*, non étudié par les auteurs cités ci-dessus) la mainmise des groupes les plus puissants, quoiqu'assez feutrée, se manifeste clairement par divers indices :

- présence renforcée dans les groupes de travail dont ils s'efforcent d'orienter l'activité à leur profit exclusif,
- présence à tous les niveaux essentiels dans le domaine des contrats d'Etat : pour la diffusion des résultats et pour les suites éventuelles à donner,
- enfin, conséquence des deux points précédents, tendance à minimiser l'importance relative du programme de recherche collective qui apparaît de plus en plus comme de la recherche « pour la forme ».

Propositions d'action et d'objectifs

A moyen terme, et dans la mesure où un important secteur de PME subsistera pendant une période historique assez longue, les centres techniques pourraient être rendus, au moins partiellement, à leur vocation première de soutien global de la branche, puisque les groupes les plus importants auraient toujours leurs propres centres de recherche.

On peut penser que, même en cas de l'arrivée au pouvoir des forces populaires, le développement d'une réelle aptitude à la recherche appliquée au sein des centres de recherche traditionnels (CNRS, Université...) demandera un certain nombre d'années. Il existera donc toute une période de transition où l'Etat démocratique devra fournir un soutien effectif aux entreprises incapables de se doter de centres de recherche, et la recherche collective de branche pourra être une forme de ce soutien ; c'est d'ailleurs bien un tel soutien qu'assure l'Etat actuel mais, différence fondamentale, au profit des groupes les plus puissants.

Un tel changement radical de l'orientation de l'aide de l'Etat paraît d'autant plus nécessaire que l'Industrie nationale aura certainement de plus en plus de difficultés à soutenir la concurrence internationale, notamment celle provenant des firmes multinationales, lesquelles ne disparaîtront pas comme par enchantement à l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Il ne faudrait cependant pas imaginer qu'il serait simplement nécessaire de rendre les centres techniques à leur vocation initiale : il faudrait évidemment tenir compte des profondes modifications intervenues depuis cette époque, tant dans la structure des besoins et de la consommation que dans l'organisa-

tion de la production. Cela pourrait donc se traduire :

- d'une part dans des réformes de structures des centres techniques, bien entendu dans un esprit totalement différent de celui qui préside aux actuels projets gouvernementaux. Il s'agirait d'assurer une garantie réelle de reclassement, à équivalence de rémunération et de « motivation » pour le type de travail, pour le personnel en surnombre. Il ne pourrait s'agir, quoiqu'il en soit, que d'un élément d'une politique d'ensemble de la recherche, laquelle devrait prévoir, entre autres choses, des possibilités de reconversion très faciles d'une branche à l'autre et du secteur applicatif au secteur fondamental et inversement.

- d'autre part en ce qui concerne la gestion de ces centres techniques : cessant d'être contrôlés par les syndicats patronaux, ceux-ci devraient être nationalisés et leur gestion devrait être assurée paritairement par leur personnel, les organisations de consommateurs et les représentants de la branche professionnelle.

Les représentants des groupes les plus puissants et leurs alliés du Pouvoir tenant en main la situation, il paraît difficile d'organiser des actions tendant à gêner ou à empêcher l'exécution du programme des recherches.

Par contre, il est possible et nécessaire d'exiger une solide représentation des travailleurs des centres techniques, et tout particulièrement du personnel de recherche aux diverses instances d'élaboration du programme de travail, et notamment au conseil d'administration qui effectue les choix décisifs. Une telle organisation avait vu un début de mise en place suite au mouvement de mai 1968 dans certains centres, mais a disparu depuis sans provoquer de réactions très vives.

En ce qui concerne les conseils d'administration des centres, on pourrait envisager une représentation paritaire : un tiers de personnel du centre, un tiers de représentants d'usagers, un tiers de personnalités extérieures (représentants patronaux, représentants syndicaux de la branche industrielle, etc.).

On doit exiger aussi un accroissement des moyens de financement, afin de développer les investissements notamment en matériel de recherche sophistiqué et coûteux, ainsi qu'une politique de croissance et de haute qualification du personnel, en raison de l'ampleur des problèmes à résoudre.

Le droit du consommateur

Une telle orientation peut espérer la compréhension du consommateur, à partir du moment où celui-ci aura le droit de participer à la gestion des centres techniques, alors que, pour l'instant, le financement est assuré par une « taxe parafiscale », impôt déguisé qui frappe un consommateur dépourvu de tout droit de regard. □

APRES NOUS LE DELUGE

un jeu d'apprentis-sorciers les manipulations génétiques

par les chercheurs du SGEN-CFDT de Marseille

Voici un domaine où l'importance des risques appelle une sécurité accrue.

D'après ce texte de S.U., les garanties sont plutôt minces.

Toutes les caractéristiques héréditaires d'une cellule sont inscrites dans ses gènes qui se transmettent d'une génération à l'autre : ainsi, la capacité pour une cellule de secréter tel produit particulier (hormone), le fait qu'une bactérie soit responsable d'une maladie grave, toutes ces diverses propriétés sont inscrites dans les gènes correspondants. Ces gènes sont, en fait, constitués par des composés chimiques que l'on désigne globalement sous le nom d'ADN. La nature chimique de ces ADN, leur mode de fonctionnement... ont fait l'objet de nombreuses études récentes ; il s'agit d'une branche de la biochimie particulièrement à la mode et dont les conséquences peuvent être importantes.

Une grande part d'inconnu

Les manipulations génétiques consistent à prendre un ou plusieurs gènes dans une cellules et à les introduire dans une autre cellule. On fabrique ainsi une cellule qui n'existe pas dans la nature et qui peut transmettre de nouvelles propriétés à sa descendance.

Quel est l'intérêt de cette technique ?

Comment l'utilise-t-on ? Les gènes que l'on veut étudier sont, en pratique, introduits dans une bactérie courante bien connue et facile à cultiver, qui porte le nom latin d'*Escherichia coli*. C'est une bactérie qui vit normalement dans l'intestin humain et qui se multiplie très facilement en laboratoire.

Dès lors, si l'on y introduit le gène responsable de la fabrication de l'insuline (hormone utilisée dans le traitement du diabète) par exemple, et si ce gène responsable de la fabrication d'une toxine, les bactéries obtenues risquent de produire cette toxine... et comme les bactéries utilisées sont normalement capables de vivre et de se multiplier

dans l'intestin de l'homme, on risque en quelque sorte de créer une nouvelle maladie contagieuse.

Enfin (et c'est surtout de cela qu'il s'agit dans les projets actuels) on peut introduire dans la bactérie des gènes dont on ne connaît pas le rôle exact, afin d'étudier ce rôle ; mais il s'ensuit que l'on peut aussi créer des variétés dangereuses. Au reste, il est illusoire de prétendre connaître exactement les gènes que l'on introduit car, en même temps, on peut introduire aussi des gènes qui ne s'exprimaient pas dans la cellule de départ (gènes « silencieux »), mais peuvent fonctionner dans la bactérie où on les introduit. En outre, on peut aussi introduire sans le savoir des virus qui s'étaient intégrés au « paquet de gènes » et on fabrique ainsi des bactéries porteuses de virus et susceptible de transmettre des maladies à virus.

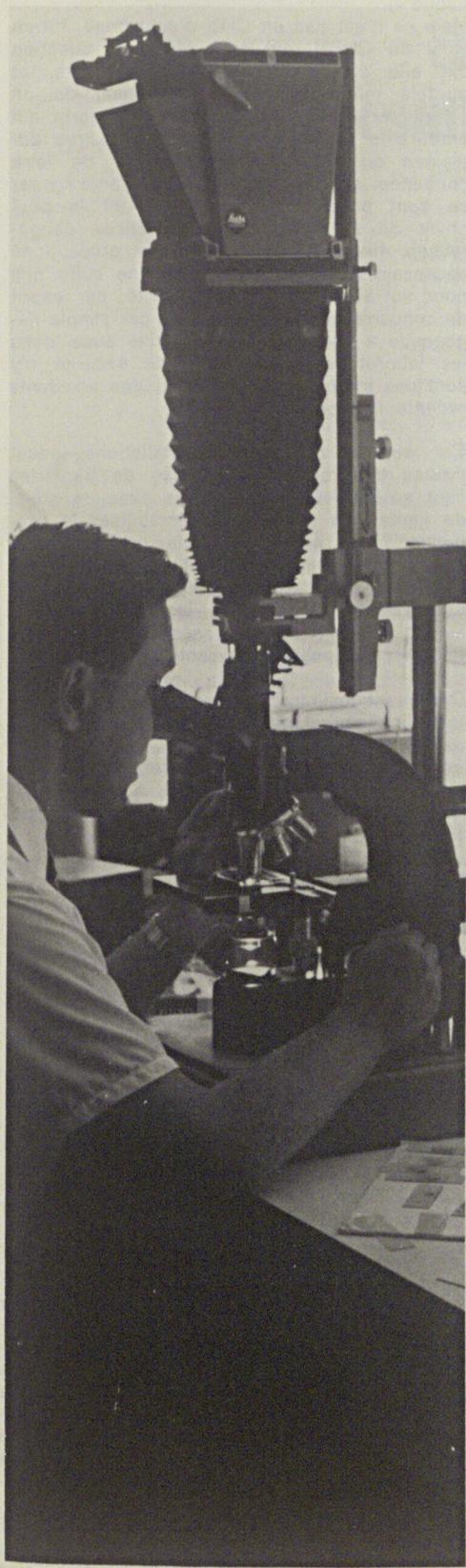
LEXIQUE

ADN : acide désoxyribonucléique, molécule contenue dans les chromosomes et sur laquelle est inscrit l'ensemble des caractères héréditaires d'un organisme.

GENE : élément porté par l'ADN d'un chromosome et capable de déterminer une caractéristique de l'organisme (ex. : couleur des yeux...)

CELLULE : unité de base de tous les êtres vivants, ceux-ci pouvant être monocellulaires (bactéries, levures) ou pluricellulaires (plantes, insectes, mammifères...)

BACTERIE : organisme monocellulaire simple ne comportant pas de noyau et capable de survie autonome (à la différence d'un virus).



On comprend donc que de telles techniques sont très puissantes, mais qu'elles peuvent aussi être extrêmement dangereuses en cas « d'accident » (flacon de bactéries dangereuses vidé dans un évier relié aux égouts) ou d'utilisation militaire (arme biologique).

D'un ordre tout différent des dangers nucléaires, celui-ci n'est pas moins réel, mais deux différences existent.

La part d'inconnu est bien plus grande et les déclarations alarmistes ou rassurantes peuvent également être démenties : il se peut bien que des bactéries très dangereuses ne survivent pas dans les égouts, comme il se peut qu'elles déclenchent une épidémie aux conséquences imprévisibles. Parallèlement l'accident est plus facile et moins repérable : quelques centimètres cubes d'une solution vidés dans un évier au lieu d'être vidés dans une enceinte à stériliser peuvent suffire... et contrairement aux produits radioactifs aucun compteur ne peut les déceler !

De telles expériences ne nécessitent pas d'équipement complexe ; les produits nécessaires sont en vente dans les maisons spécialisées... Un microbiologiste un peu averti pourrait les réaliser dans un laboratoire tout à fait ordinaire, voire dans sa propre cuisine !

Ces propriétés ne facilitent guère un contrôle efficace et pourtant celui-ci est nécessaire. L'urgence pour nous est d'autant plus grande qu'un laboratoire de manipulations génétiques doit être construit à Luminy. Son contrôle ne concerne pas les seuls travailleurs de la recherche, puisque les risques ne les concernent pas seuls, mais aussi faut-il savoir comment le contrôle est possible. Peut-être aussi, et avant tout, peut-on remettre en question les manipulations génétiques elles-mêmes vu le danger potentiel qu'elles présentent.

Les degrés du risque

Le problème du contrôle s'est posé aux Etats-Unis tout d'abord : un laboratoire ayant programmé une expérience où un virus du cancer du singe devait être intégré aux gènes d'une bactérie, l'expérience est stoppée devant le risque de créer un cancer aussi contagieux qu'une grippe ! Une rencontre de biologistes décide un arrêt (moratoire) de toute expérience pendant deux ans. Mais la curiosité des chercheurs, le désir d'être le premier à faire une découverte, ainsi d'ailleurs que les intérêts financiers de firmes pharmaceutiques (désireuses de faire fabriquer à bon marché des produits par les bactéries) et le désir sans doute de certaines autorités militaires conduisent à réautoriser les expériences dans certaines conditions. En février 1975, une réunion tenue à Asilomar est conduite à définir certains degrés de risques, selon divers facteurs :

— Risques selon la nature des gènes introduits : introduire des gènes humains ou de

singe présente plus de risques car il peut s'y trouver des gènes silencieux nocifs ou des virus infectieux. Par contre, manipuler des gènes d'algues ou de bactéries est sans doute moins risqué.

— Risques selon la nature de la bactérie : si l'on travaille toujours sur la même espèce de bactérie, on peut sélectionner des souches qui ont du mal à vivre en dehors des conditions du laboratoire ; l'idéal serait d'élever des bactéries qui meurent dès qu'elles sortent du milieu où on les maintient à l'étude. Une telle souche n'existe pas encore de façon certaine ; on n'en a que des approximations et même s'il est faible, le risque subsiste ; d'autant moins faible que le nombre de bactéries utilisé est plus grand.

Enfin, on définit des degrés dans la sûreté des équipements des laboratoires : un laboratoire P1 est un laboratoire ordinaire ; dans un laboratoire P2 diverses précautions d'isolation sont prises ; un laboratoire P3 présente une chambre à dépression (pour que les bactéries éventuellement répandues restent dans le laboratoire), un filtrage et une stérilisation de l'air à la sortie ; un laboratoire P4 présente les techniques de protection les plus efficaces actuellement connues.

Et la sécurité collective ?

Mais ces données techniques ne suffisent pas à résoudre le problème. Des risques d'accidents existent. Une chance sur un million cela paraît peu, mais quand le nombre de bactéries utilisé pour une expérience dépasse largement le milliard, le risque d'accident n'est plus négligeable. Du reste, dans des laboratoires militaires américains qui travaillaient sur des projets de bombes à épidémies, des accidents ont eu lieu à plusieurs reprises malgré des systèmes de protection très perfectionnés. D'autre part, le risque devient plus grand quand les expériences ont lieu sur une échelle suffisante. Il y a enfin un phénomène d'habitude, « d'accoutumance au danger » que connaissent bien tous ceux qui ont eu à s'occuper de problèmes de sécurité ; mais le risque dans le cas présent, n'est pas que pour le travailleur inattentif lui-même. Aussi les nécessités de l'information et des précautions sont-elles particulièrement grandes.

Le ministère de la recherche veut installer à Luminy un laboratoire de manipulations génétiques(1). Des séries d'expériences (à « bas risque ») sont prévues, mais quels seront les développements ultérieurs ? Actuellement rien de net n'est connu. L'administration refuse que la construction soit contrôlée par le Comité hygiène et sécurité (C.H.S.)(2). Au reste, on connaît peu de choses sur les précautions à

prendre pour les expériences les plus dangereuses (ce qui est une raison supplémentaire pour se limiter aux expériences à « bas risque »).

Mais ce n'est pas un CHS d'entreprise, fût-ce celui du CNRS, qui peut régler la question car elle concerne tous les travailleurs, et au-delà même la population. Aussi doit-on s'inquiéter devant l'atmosphère de secret qui entoure le projet. Là comme en d'autres domaines on ne peut se contenter de faire confiance aux chercheurs compétents*, car ce sont précisément ceux qui ont le plus envie de se livrer aux expériences dangereuses, fût-ce en négligeant les précautions nécessaires. Car la compétence ne suffit pas pour qui veut négliger la sécurité, par esprit de concurrence, par bravade ou par simple négligence... défauts très répandus aussi dans les laboratoires. Les règles de sécurité n'y sont pas toujours respectées et des accidents récents le montrent.

Car sera-t-il quand des installations industrielles traiteront des quantités de bactéries cent ou mille fois supérieures avec un souci de limiter les coûts pour rentabiliser la production ? La santé, voire la survie, de la population environnante est en jeu, et pas celle seulement des travailleurs directement concernés. Ce sont tous les travailleurs de la région qui sont intéressés et doivent être informés et associés au contrôle.

D'autres questions se posent dès à présent : jusqu'à quand doit-on effectuer une recherche quand on connaît ses dangers, quand on sait que certains militaires envisagent de les utiliser pour créer une « bombe à épidémies » autrement plus redoutable que les armes actuelles ? Certes, nous ne pouvons pas répondre aujourd'hui à cette question. Et pourtant, d'autres recherches plus dangereuses encore se présenteront un jour. Il faudra bien faire un choix : actuellement, chaque occasion de nouvelle recherche est utilisée... par peur que quelqu'un d'autre ne s'en empare auparavant. De sorte que la concurrence seule règle un choix que personne ne fait vraiment.

D'autres critères

Il ne s'agit pas d'appeler à l'arrêt de la science, ni de nier les possibilités épanouissantes ouvertes par un développement scientifique. Encore faut-il limiter les risques. Il ne s'agit pas non plus d'opposer une recherche « libre » à une autre dont on pourrait contrôler le développement. Actuellement, la recherche est contrôlée selon des impératifs précis : concurrence, rentabilité, commercialisation des résultats... D'autres critères seraient possibles, mieux liés à l'intérêt des travailleurs. Ces critères, dès aujourd'hui nous pourrons chercher à les imposer : notre démarche autogestionnaire ne saurait admettre que l'ensemble des travailleurs soit écarté d'un choix dont ils subissent les conséquences.

SGEN-CFDT

Groupe des Laboratoires de Marseille

(1) D'autres labos sont en cours d'installation ou déjà installés à Pasteur, Gif, Strasbourg, etc.

(2) La situation a un peu évolué ; le CHS doit discuter les plans du labo.

APRES NOUS LE DELUGE

chronique d'une recherche «sans portée nouvelle»

par Pierre GARRIGUES

Un expert peut toujours estimer qu'une recherche est «sans portée nouvelle».

Mais ce diagnostic devient suspect lorsqu'il se répète trop souvent à propos de projets qui pourraient faire ombrage au monopole de certains trusts.

CETTE histoire, comme on va voir, touche peut-être à sa fin. Non sans peine.

En 1951, une équipe fonde une Société, «Humus-Méthane» pour mettre au point un procédé de fabrication des deux produits qui composent son nom. L'objectif immédiat est l'acquisition, la transformation et la mise en œuvre d'une petite usine située près de Saint-Etienne, et construite pour fabriquer du méthane, carburant de remplacement, à partir du fumier de ferme. L'idée est d'en faire une unité de transformation de paille de céréales en fertilisant organique : on n'a plus besoin de méthane et, inversement, le fumier est en voie de disparition.

Le capital de «Humus-Méthane» est composé de capitaux privés, fournis par les amis des fondateurs. Il sert à définir et commencer à lancer les travaux de transformation. Mais il faut un complément de financement et un dossier est préparé pour le Crédit national, sur des crédits du ministère de l'Agriculture. Une somme de 300 000 de nos francs est demandée.

A ce stade, plusieurs événements significatifs.

L'INRA exige, pour donner son feu vert, que le produit fabriqué ne coûte pas plus de 8 F (d'alors) le kg, car il est censé contenir trois fois moins d'eau de constitution que le fumier. La valeur éventuelle de la matière sèche n'est pas retenue. Le dossier de demande de prêt est construit sur la base de ces 8 F, base qui, elle, ne repose sur rien.

Cet obstacle levé, il faut la garantie du Trésor pour obtenir le prêt, car aucun des promoteurs ne peut offrir de caution valable. Le ministre des Finances — c'était Ramadier — refuse trois fois. Il dit oui la quatrième fois, dès le moment où le rapport sur l'affaire est établi par les membres de l'équipe, alors qu'auparavant c'était le Génie rural qui

en avait été chargé. Et comme personne n'était réellement au courant...

Obligation est faite de commencer l'usine sans avoir, et de loin, tous les fonds nécessaires. C'est l'Ingénieur en chef du Génie rural de la Loire qui s'est institué maître d'ouvrage et a lancé les appels d'offres. Il a fallu emprunter, d'où des frais financiers très importants, et bien inutiles.

Un ami apporte des dommages de guerre d'Indochine. Et là encore, il faut déboursier le crédit correspondant avant d'avoir les fonds. Autre emprunt, autres frais financiers. La banque prêteuse a été remboursée sans problèmes.

Pour la dernière tranche de travaux, il a fallu demander une rallonge au prêt initial. Les scientifiques de la bande exigeaient en effet que l'usine comporte un étage-pilote où l'on aurait réellement étudié à petite échelle le processus d'humification (1), que personne en réalité ne connaissait. Demande légitime. Et demande de 100 000 F de supplément au Crédit national. Accompagnée d'une autre demande de garantie du Trésor.

Voilà qu'un membre de l'équipe parle à l'inspecteur du Crédit national d'une augmentation de capital que nous envisageons. Chiffres très exagérés, mention de grandes boîtes, comme Péchiney ou Kuhlmann. Et tentation du Crédit national d'attendre cette augmentation de capital pour nous accorder 100 000 F. Nous faisons remarquer qu'alors nous n'en aurions plus besoin, mais un processus est en cours.

Sur deux promesses qui ne seront pas tenues, nous engageons la fin du programme de construction et de fabrication.

Première promesse : un fonctionnaire du Trésor s'engage à procurer la garantie au Crédit national. Un emprunt de 100 000 francs est fait auprès de la banque, avec les cautions de quelques-uns des membres de

(1) Humification : transformation en humus.

l'équipe : ils se sentent garantis à leur tour par le Trésor.

Deuxième promesse, celle de participer à une augmentation de capital, faite par la SARST, Société Auxiliaire pour la Recherche Scientifique et Technique, fondée par la Caisse des Dépôts et la Caisse des Marchés, avec les banques nationalisées. Mais cette SARST est dissoute, les fondateurs ne s'entendant pas entre eux.

C'est alors la débandade. La banque prêteuse réclame le remboursement des 100 000 francs. Cela a duré des années et démolit tout l'édifice.

Dans l'intervalle, l'Association française de Chimie est née : c'est aujourd'hui l'APRIA : Association pour la Promotion Industrie-Agriculture.

Une commission « humus » est créée. S'y rencontrent des chercheurs de l'INRA et aussi de l'IRCHA, l'Institut National de Recherche Chimique Appliquée. Et une nouvelle société est créée, la Compagnie des Engrais végétaux. Au capital, il est intéressant de le faire savoir, on trouve deux industriels des engrains chimiques, Pierrefitte-Auby et Péchiney-Ugine-Kuhlmann, et deux agriculteurs industriels tropicaux, la Société des Ananas de la Côte d'Ivoire et la Compagnie française pour le développement des fibres textiles. Le total de leurs apports est minoritaire et le reste du capital est entre les mains de personnes privées.

Le programme est de commencer par le commencement et de passer commande à l'IRCHA de la technologie qui permettra de passer de la paille au terreau dans des conditions industrielles, c'est-à-dire en peu de jours. L'IRCHA se lance, non sans avoir fait approuver le programme par l'INRA, car l'IRCHA ne connaît rien en agronomie.

C'est chose faite et la CEV travaille quatre ans avec l'IRCHA pour arriver à un résultat dans une enceinte de 400 litres. Il faut 4 à 6 jours pour obtenir un produit tout à fait normalisable : cela n'avait jamais été obtenu auparavant.

Voilà que la CEV ne peut pas payer la dernière tranche de travaux, ou alors il lui faut faire une augmentation de capital. Les premiers actionnaires s'y refusent. Alors ils perdent tout, car une autre société, spécialisée dans le développement rural du Tiers-Monde, rachète la créance et devient propriétaire du brevet qu'il est alors possible de prendre.

Dernière étape, le Sénégal.

Après de multiples tentatives pour faire des travaux sur les matières tropicales : coques d'arachide, bagasse de canne à sucre, balle de riz, qui poussent au Sénégal et dans bien d'autres régions, les autorités sénégalaises donnent leur accord pour qu'un atelier de compostage soit établi, aux frais des promoteurs de l'invention, à Bamby.

Logique de l'impérialisme : accumulation et débauche technologique d'un côté, de l'autre appauvrissement progressif et dégradation des sols.

C'est chose faite, mais à moitié seulement. Encore des promesses non tenues. La Fondation de France accorde la moitié des crédits nécessaires et entend s'occuper de la deuxième moitié : elle ne le fait pas. Le ministère de la Coopération fait la même promesse, aussi mal tenue. D'où la possibilité de faire une partie, mais une partie seulement — décisive heureusement — du programme envisagé. Seules les pailles de mil et sorgho, plus les coques d'arachides, seront transformées dans une cuve de 7 m³, ce qui s'approche de dimensions industrielles.

A l'heure qu'il est, la Société Bertin et Cie a pris l'initiative de définir le schéma industriel de principe d'une unité en vraie grandeur. Il ne manque qu'une réalisation : cependant des marques d'intérêt se sont manifestées, à la lecture d'articles, de la part de pays aussi variés que l'Équateur, la Réunion, le Cameroun, l'Empire centrafricain, l'Australie, la Suisse, l'Inde, l'URSS, le Laos, la Thaïlande et d'autres.

Neuf sources de financement !

Cela prouve, comme l'affaire sénégalaise l'avait déjà démontré, au moins deux choses. D'abord qu'il s'agit d'un problème qui se pose. Au Sénégal, notamment, un inventaire complet des méthodes de reconstitution de la matière organique dans les sols a été commandé aux chercheurs : ils n'ont rien pu mettre en parallèle avec l'invention dont il s'agit ici.

Et donc, deuxième remarque, que la solution est encore devant nous. Et que l'invention, lorsqu'elle aura trouvé ses dimensions économiques et industrielles optimales, risque de créer un fait nouveau en matière de fertilisation des terres, notamment des terres tropicales : ce qui, dès le départ, était l'objectif précis de toute l'entreprise.

En conclusion, il est intéressant de noter qu'il a fallu recourir à neuf sources de financement pour n'être pas encore au bout de la mise au point industrielle. Sociétés privées, personnes privées, dommages de guerre, l'Etat (bien malgré lui), la Fondation de France, l'INRA (par la prestation de chercheurs), l'IRCHA (qui a payé la station-pilote de 400 litres), la société détentrice, enfin, du brevet, certains fournisseurs (de petites sommes), et des salariés non payés.

La DGRST exigeait un brevet — il est acquis — et un exploitant français de l'invention, qui ne s'est pas encore présenté. Elle n'a rien fait, pour l'instant.

L'ANVAR s'est récusé, disant que l'invention ne présentait pas de « portée nouvelle ».

Pierre GARRIGUES
Secrétaire général de
l'Union pour l'Eco-développement

EN DIRECT DE LA LUNE



VERS UNE ALTERNATIVE les voies d'une contre-politique

par Philippe MARQUESTE et
Théo LERAY.

Une mise en cause est amorcée, qu'il ne faudrait pas prendre pour une contestation marginale et fugitive.
Elle s'invente peu à peu une stratégie, à travers le concret.

I. LA POLITIQUE ACTUELLE DE LA RECHERCHE

Tout un discours bien rodé accompagne l'image officielle qui est donnée de la Recherche. Il est censé reposer sur un consensus très large de la population et dont les maîtres mots sont le progrès, la spécialisation, la rationalité.

LE PROGRES. Il est dit : « *La science permet l'amélioration des conditions de vie, son développement ne peut être que bénéfique. Elle a les mains pures, elle est neutre par rapport aux conséquences qu'entraîne son utilisation* ». Il faut dénoncer ce scientisme comme une idéologie d'autant plus pernicieuse qu'elle prend le masque d'une objectivité prétendue scientifique.

L'EXPERT, LE SPECIALISTE : « *Nous vivons dans un monde complexe et les solutions à nos problèmes ne sont pas à la portée de tout le monde. Il y a pour cela des gens spécialement formés et auxquels nous devons faire toute confiance* ». On ramène ainsi les choix politiques à des problèmes techniques et les décisions peuvent dès lors être prises en petit comité. Cette façon commode de procéder explique l'extraordinaire floraison du technocratie et sa généralisation.

LA RATIONALITE qui prend souvent les formes d'une quasi-fatalité. Telle ou telle option nous est imposée par la technique. Nous n'avons pas le choix. C'est pour des raisons techniques qu'il faut faire du nucléaire, ou construire des autoroutes, c'est pour des raisons de rentabilité financière qu'il faut fermer telle ligne de chemin de fer. Il s'agit en fait, d'une sorte d'escroquerie qui utilise la bonne réputation de la science pour dissimuler toutes sortes de petits et de grands profits, de choix intéressés et purement politiques.

Si l'on dépasse la première impression de ce discours qui se veut neutre, objectif, raisonnable, on s'aperçoit très vite que l'ensemble de la Recherche est en fait orientée et qu'elle n'obéit pas à sa seule logique interne comme on se plaît à le laisser croire aux populations émerveillées.

Cette affirmation ne sera guère contestée en ce qui concerne la Recherche à finalité économique et sociale. Dans le domaine privé, les entreprises affirment haut et clair que leur objectif est le profit. Dans le domaine public, les moyens d'influer sur la recherche sont plus variés. Ils vont depuis la définition des objectifs de la planification officielle à la privatisation des secteurs les plus rentables en passant par une active politique de contrats. Afin d'augmenter la souplesse du système on utilise tous les moyens pour rendre les personnels plus mobiles : on généralise l'insécurité d'emploi.

Pour la Recherche fondamentale, les mécanismes sont plus subtils. La logique interne de celle-ci joue un certain rôle, mais on canalise vers les thèmes dont on espère le plus, par divers moyens :

- le financement. Les grosses masses de crédit sont modulées suivant la conjoncture et pour compléter le processus on dispose des Actions thématiques Programmées (ATP)
- l'élitisme, la mise en concurrence, la mode, le mandarinat, tous moyens dont on connaît l'importance dans le monde de la Recherche. Et ce second moyen d'action se révèle profitable à un autre titre : celui de l'idéologie. Il permet d'une part, un maintien du système par une sorte de cooptation de ceux qui l'acceptent. D'autre part, il lui fournit tout un arrière-plan intellectuel qui soutient la culture dominante, lui donne un certain prestige et se révèle parfois

directement opératoire. Citons seulement par exemple, le rôle de sélection que jouent les mathématiques dans l'orientation scolaire.

LA RECHERCHE JOUE UN ROLE ESSENTIEL DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le rôle structurant sur la société des procédés technologiques que l'on choisit de développer n'est plus à démontrer : il suffit de regarder la carte des chemins de fer français.

Nous montrerons tout à l'heure toutes les répercussions que le choix nucléaire entraînerait de façon quasi-inéluctable pour l'avenir si nous n'arrivons pas à le stopper. Il n'est pas difficile d'imaginer que le choix d'un système de production décentralisée d'énergie aurait de toutes autres conséquences. Il faut aussi s'interroger sur les conséquences de la généralisation de l'informatique.

Cette importance de la science pour l'évolution de la société ne joue pas seulement sous l'aspect technologique. Il y a aussi tout l'aspect idéologique. En sciences humaines on découvre de nouveaux horizons et certaines techniques en sociologie, en psychologie pourraient se révéler très « intéressantes » entre

des mains expertes. Il y a aussi tout le rôle que l'on fait jouer à la science pour apporter des justifications techniques à des choix politiques : c'est ce que nous allons voir : le mythe du progrès, le rôle des experts, la « fatalité » technologique.

On comprend donc que le pouvoir politique surveille de très près ce secteur, gros de tant de possibilités. Il sait ce qu'il veut : il a une politique de Recherche bien précise, élaborée dans le secret des cabinets ministériels. Comme pour la politique nucléaire il essaie de mettre en œuvre sa politique de Recherche sans se soucier de l'avis des intéressés : les travailleurs scientifiques, mais aussi l'ensemble des travailleurs concernés à titre d'utilisateurs, de champ d'expérience (manipulation des foules), de bénéficiaires ou le plus souvent de victimes des conséquences des choix technologiques faits.

II. L'EXEMPLE DE LA LUTTE CONTRE LE PROGRAMME ELECTRONUCLEAIRE

Le gouvernement français a lancé, en mars 1974, un important programme de production d'électricité d'origine nucléaire. Cette décision a été présentée comme inéluctable car :

- nous avons besoin d'énergie pour rattraper le niveau de vie des Américains « Prévoir 10 TEC (tonne d'équivalent charbon) par tête pour le Français de l'an 2000 n'a rien d'extraordinaire ; l'Américain moyen — noir ou blanc, riche ou pauvre — consomme déjà 13 TEC par tête » (Marcel Boiteux, Directeur Général d'E.D.F. Nous consommons actuellement 5 TEC).
 - seul le nucléaire peut remplacer le pétrole, les experts l'affirment, il faut leur faire confiance.
 - de toute manière, développer le nucléaire c'est aller dans le sens du progrès, c'est une technologie de pointe et d'avenir.
- Mais au nom de ce progrès,
- les travailleurs de la sidérurgie doivent accepter les licenciements qui sont la conséquence de la restructuration de ce secteur autour de Creusot-Loire.
 - Les travailleurs du C.E.A. doivent accepter la privatisation de celui-ci et l'in-

PAROLE DE NOBEL

William Shockley, prix Nobel américain de physique et généticien, est scientifiquement convaincu de l'inégalité génétique des races, et préconise la stérilisation des noirs américains.

En mai 1972, le doyen de l'université de Stanford, Lincoln Moses, refuse d'autoriser le cours de Shockley sur la génétique et les différences raciales et Shockley se déclare victime d'une décision politique arbitraire, qui porte atteinte à sa liberté de chercheur.

Mais la « liberté » du chercheur doit avoir, elle aussi, des frontières ; a fortiori celle d'un prix Nobel car, comme le soulignent David Cohen et Jean-Pierre Desportes : « Lorsqu'un prix Nobel cherche à démontrer l'infériorité d'une race, quand bien même sa théorie comporterait de graves erreurs conceptuelles et méthodologiques, il se trouvera toujours des gens pour le croire, particulièrement parmi ceux qui y trouvent quelque intérêt politique immédiat » (« La Recherche »).

sécurité d'emploi qui en résultera ; l'aggravation de leurs *conditions de travail* (sécurité) notamment dans l'usine de retraitement de la Hague.

- sur les sites choisis par E.D.F., les travailleurs (les paysans en particulier) doivent accepter des centrales sans qu'ils puissent faire entendre leur avis. Ils doivent accepter les risques qui en découlent (sécurité, pollutions...) sans avoir été consultés sur les risques qu'ils accepteraient de prendre.

Enfin, l'ensemble des travailleurs de ce pays doivent accepter un certain type de consommation et de croissance économique : le modèle américain ; les risques et les conséquences sociales des choix techniques faits ; les conséquences sur l'appareil de production et le système politique du choix technologique fait : concentration, centralisation, contrôle policier.

Et tout ceci, bien sûr, au nom du progrès !

Derrière la « fatalité », une politique.

Que se cache-t-il derrière cette fatalité du nucléaire ?

- Une politique *industrielle* qui est la conséquence de la stratégie du capitalisme français : restructuration autour de quelques pôles dominants, sous-traitance par rapport au capitalisme américain.
- Un choix technologique : le nucléaire. Celui-ci est la conséquence de la politique scientifique et technique qui a été menée au cours des trente dernières années.

On a créé en 1945 un Commissariat à l'Energie Atomique, mais pas de Commissariat à l'Energie Solaire... De Gaulle a utilisé le C.E.A., il lui a donné des moyens pour faire la force de frappe... L'électro-nucléaire est développé comme un sous-produit — une retombée technologique — des énormes programmes de recherche qui ont été lancés dans le monde pour mettre au point l'armement atomique.

Même la recherche fondamentale a bénéficié de cet énorme effet d'entraînement : actuellement les crédits accordés par le C.N.R.S. à la Recherche fondamentale en physique nucléaire sont équivalents à ceux accordés au reste de la physique (l'astronomie étant mise à part).

Rien n'est fait pour développer d'autres sources d'énergie. Au contraire l'E.D.F. met les charbonnages en récession et mise tout sur le nucléaire.

Qui décide ? Selon quels critères ?

Il est clair que les questions qui viennent à l'esprit sont :

Qui a décidé cette politique scientifique et technique dont la conséquence — l'existence d'une technologie nucléaire et son utilisation possible — nous est présenté comme une fatalité ?

Quels critères ont été utilisés pour faire les choix ? Au nom de quel projet politique ? Selon quel processus ?

Il est essentiel de répondre à ces questions car, comme on le voit, parce qu'un certain nombre de décisions ont été prises en matière de politique scientifique et technique, le nucléaire est prêt — théoriquement — en tant que technologie immédiatement industrialisable, alors que le solaire ou la géothermie ne le sont pas : il aurait fallu pour qu'ils le soient que des décisions soient prises à leur propos il y a dix ou quinze ans. Nous avons pris l'exemple de la politique énergétique et de la technologie nucléaire car :

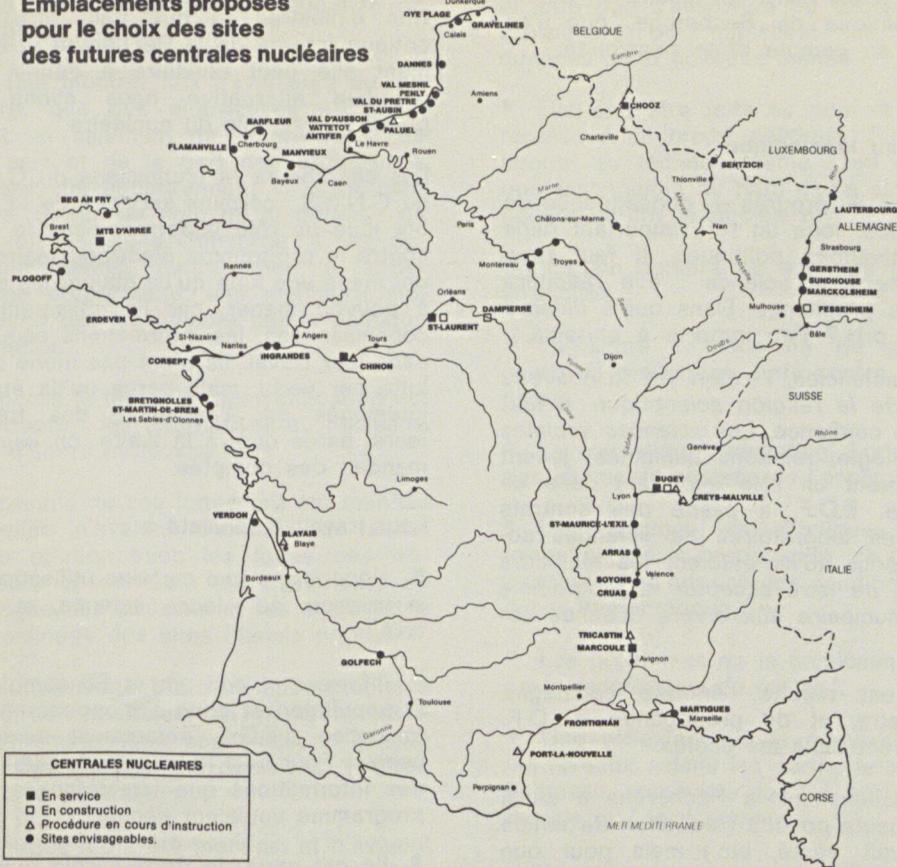
- elles ont l'une et l'autre, au niveau de leurs conséquences, une signification sociale et politique considérables.
- elles ont donné lieu à des luttes elles aussi significatives à bien des égards : au sein des organismes de Recherches (C.E.A.) et dans la population (sites).

Mais il y a d'autres exemples où la Recherche et la technologie qui en découle ont des conséquences sociales importantes, nous y viendrons.

INCIDENCES

Dans ce qui suit, quand nous parlerons de politique de la Recherche nous entendrons l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics dans le domaine de la Recherche fondamentale, de la Recherche appliquée et du développement, de la Recherche industrielle. L'ensemble de ces décisions aboutissent (ou n'aboutissent pas) au bout d'un délai plus ou moins long à une technologie applicable industriellement.

Emplacements proposés pour le choix des sites des futures centrales nucléaires



La carte officielle des centrales nucléaires, publiée par EDF en 1975 avec cette assurance :

« Les emplacements des centrales qui seront engagées au cours des dix prochaines années seront choisis parmi une quarantaine de sites envisageables qui figurent cette carte ou parmi d'autres sites qui pourraient encore être proposés. Les choix définitifs seront arrêtés par le gouvernement après concertation avec les collectivités locales ».

La Recherche joue un rôle essentiel dans le développement du système capitaliste

- en lui permettant de trouver de nouveaux champs d'application,
- par le rôle de l'innovation dans le mécanisme de la concurrence, mais elle accroît aussi ses contradictions internes.

Dans le système social et économique, la Recherche joue un rôle au niveau de l'infrastructure et au niveau idéologique.

au niveau de l'infrastructure

Certaines technologies jouent un rôle structurant.

- un mode centralisé de production d'énergie. Ceci implique une concentration industrielle pour construire les centrales, mais aussi une concentration industrielle pour utiliser l'électricité

- une société où les « experts » joueront un rôle important : le nucléaire est une technologie sophistiquée

- une société centralisée au plan économique mais aussi politique, et ceci quel que soit le système politique : le socialisme centralisé et autoritaire s'accommode parfaitement bien du nucléaire

- une société où, du fait des risques (accidents, sabotages, stockages des déchets) les contrôles policiers seront essentiels.

Peut-on encore dire, après cela, que le nucléaire, surtout s'il est développé massivement, est compatible avec une société autogérée ? D'autant que, choisir le nucléaire, c'est aussi prendre le risque de la prolifération de l'arme nucléaire.

D'autres technologies ont joué (chemin de fer, automobiles) ou sont susceptibles

(informatique) de jouer des rôles structurants. Il est essentiel, quand on définit une politique de Recherche, que l'on prenne en compte cette possibilité.

au niveau idéologique

Le mythe du progrès — conséquence de la science, joue un rôle important dans les motivations politiques. Il faut faire confiance à la science : elle résoudra tous les problèmes. Dans quels délais ? A quel prix ? Peu importe à certains.

- Le technicien, l'expert est le nouveau prêtre de la religion scientifique. Il faut lui faire confiance. Les sciences sociales (psychologie, relations humaines) jouent évidemment un rôle important dans ce domaine. E.D.F. a passé des contrats avec des laboratoires de sciences sociales pour qu'ils étudient les meilleurs moyens de faire accepter le programme électronucléaire aux divers couches sociales.

Il en est résulté l'énorme campagne publicitaire, et de propagande d'E.D.F. notamment dans les écoles.

Bien évidemment la Recherche a aussi des aspects positifs (réduction de temps de travail, santé, etc.) mais pour que ceux-ci donnent leur fruit, il faut une politique, il faut qu'elle s'affirme très tôt dans le processus de développement de la Recherche : dès le niveau de la Recherche fondamentale. Et qu'elle se maintienne tout au long du processus.

LA CRITIQUE DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE

Nous avons vu qu'une critique de la politique de Recherche du pouvoir, qu'une analyse des conséquences de cette politique pour les travailleurs de la Recherche avait été développée.

Mais cette critique n'analyse pas les conséquences de la politique de Recherche pour l'ensemble des travailleurs : ceux qui subissent les conséquences des applications industrielles de la Recherche. Cette critique reste extérieure à la recherche. Elle n'en critique pas le processus de production même, elle n'en analyse pas les conséquences. Il lui est donc difficile de proposer une autre politique ayant des conséquences bénéfiques pour l'ensemble des travailleurs.

1. L'exemple du nucléaire

Afin d'illustrer ce que peut être une critique interne de la Recherche et comment elle peut conduire à définir une politique alternative nous allons reprendre l'exemple du nucléaire.

Les chercheurs et techniciens du C.E.A., du C.N.R.S., certains services de l'E.D.F. ont joué un rôle important dans la lutte contre le programme électronucléaire. Ils ont mené une lutte qu'ils étaient les seuls à pouvoir mener, car ils utilisaient les connaissances, les informations acquises dans leur travail. Ils n'ont pas mené cette lutte par vertu, mais parce qu'ils étaient interrogés par l'ensemble des travailleurs, parce que, à la limite, on leur demandait des comptes.

Leur travail a consisté à :

- s'opposer à une certaine utilisation de la science, de « leur » science, et pour cela à ...
- informer objectivement l'ensemble de la population et donc à s'opposer à l'intoxication d'E.D.F. notamment dans les écoles. Pour cela ils ont rendu publiques des informations que les défenseurs du programme voulaient cacher.
- Ils ont servi de porte-parole aux travailleurs qui ne pouvaient s'exprimer sans répression professionnelle, notamment dans l'industrie privée.
- Donner des arguments, ou de l'autorité aux arguments des opposants au programme nucléaire notamment à proximité des sites (paysans, défenseurs de l'environnement).
- Démystifier l'argumentation technique — notamment sur la fatalité du nucléaire (ce qui conduit à proposer des alternatives — pour montrer que les choix sont d'abord politiques, sinon de type de société).
- Poser le problème : qui décide ? A partir de quels critères ? Selon quel processus ? Il s'agissait donc d'une lutte où les aspects idéologiques avaient un rôle important.

Toujours à la demande des populations, les scientifiques ont été amenés à étudier et proposer des alternatives à la politique énergétique (alternatives techniques, mais aussi organisationnelles : création d'un commissariat à l'énergie solaire, par exemple). Là non plus, les

aspects techniques n'ont pas été escamotés : il y a en jeu une question de crédibilité.

- Il faut montrer aux travailleurs du nucléaire, que des alternatives — impliquant un minimum de reconversion de leur part et de la part des organismes auxquels ils appartiennent — sont possibles. Sinon, au nom de la défense de l'emploi on défend Concorde ! Cette démarche permet, contrairement à la démarche corporatiste, une meilleure mobilisation des travailleurs par la politique des luttes.

Là encore la tâche de démythification est importante : les alternatives au nucléaire sont d'abord politiques !

L'ensemble de ces luttes ont été menées (et elles n'avaient d'ailleurs de sens) qu'en relation avec les luttes des travailleurs concernés : les travailleurs de la Hague, les paysans et les écologistes au voisinage des sites choisis par E.D.F.

Les luttes menées étaient anticapitalistes car elles remettaient en cause la croissance économique capitaliste, le gaspillage, les modes de décisions (secret, rôle des experts).

Ces luttes n'ont été menées, et n'avaient d'ailleurs de sens, que référencées à un projet politique : le socialisme autogestionnaire. Curieusement les militants de gauche qui n'appartiennent pas à ce courant — P.C., une partie de l'extrême gauche — était présente : la C.G.T. et la F.E.N. étaient absentes.

En résumé, il n'est pas complètement déraisonnable de dire que les travailleurs scientifiques ont aidé les autres travailleurs à tenter de contrôler le développement technologique et donc à intervenir ainsi de manière décisive sur l'avenir de la société qu'ils entendront construire.

2. Cette démarche peut être entreprise dans d'autres domaines

Mais il faut pour cela qu'un certain nombre de conditions soient remplies.

- La critique doit porter sur des champs qui sont significatifs par rapport à l'ensemble de la société. Par exemple la politique de la santé et non les seules manipulations génétiques.

- Elle doit être menée en liaison avec la lutte des travailleurs du secteur, des travailleurs qui subissent les conséquences de la politique menée.

- Elle doit être faite au nom et en référence à un projet politique. Sinon, on aboutit au technocratie : on critique une technologie au nom d'une autre : le solaire contre le nucléaire.

Un certain nombre de secteurs peuvent être cités :

- La santé : médecine de prestige contre la prévention, lutte contre l'alcoolisme ...
- La formation, l'éducation, l'orientation des jeunes, le contenu de l'enseignement.
- L'informatique, les techniques de l'information, de la propagande, de la manipulation et à l'opposé des conditions d'un débat démocratique.
- Les problèmes de la consommation et de la technologie du travail...
- Une réflexion sur le pouvoir à tous les niveaux : dans les partis, le syndicat, le travail ; sur notre société, sur le tiers-monde et l'agriculture.

Cette critique interne est difficile à lancer, mais l'expérience montre que si elle réussit à s'affermir, elle constitue un moyen d'action d'une formidable efficacité. C'est ce qui explique le large écho que peuvent rencontrer les prises de position des milieux scientifiques « indépendants ».

Il suffit de se rappeler combien les auteurs de l'appel dit des « 400 scientifiques » contre le programme électronucléaire ont été eux-mêmes surpris des vagues qu'a suscité un manifeste auquel ils n'imaginaient pas tant de vertus.

Dans un tout autre domaine en 1973 et 1974, l'appel d'anthropologues, d'économistes, de nutritionnistes sur le thème « Qui se nourrit de la Famine au Sahel ? » a aussi dépassé de très loin en efficacité les espoirs de ses promoteurs : l'une des conditions de ce succès, outre la « compétence » des auteurs dans le domaine considéré, avait été une liaison étroite avec les principaux intéressés, et tout particulièrement les travailleurs immigrés originaires de la zone sinistrée.

VERS UNE ALTERNATIVE

échos des pays proches

par Louis RONCE

Quand les technologies sont apatrides il est sain de se pencher hors de l'hexagone

La meilleure façon de contrecarrer la contestation se développant au plan local et national est d'engager l'opération au plus vite, de manière irréversible, et de rendre publique cette décision ».

Ce langage est celui de la NERSA, société chargée de construire Super-Phénix, et qui s'impatiente « confidentiellement » des réticences du Ministère de la Santé devant le projet de création d'un surgénérateur à Creys-Malville ...

En tant que citoyens

La tactique du fait accompli est la seule que certains détenteurs du pouvoir technologique imaginent face à l'opinion, et c'est politiquement inacceptable. De toute façon, une forte demande de participation fait son chemin dans les pays occidentaux.

Un rapport inédit de Dorothy Nelkin, professeur à l'université Cornell aux Etats-Unis, note les progrès non seulement de la contestation, mais aussi de la participation des citoyens face aux grandes décisions d'Etat en matière de recherche nucléaire, d'urbanisme, de santé, etc.

L'inquiétude du public, justifiée par divers accidents (1) et stimulée par une crise économique qui montre la relativité des choix, met en cause les processus de décision autant que les objectifs.

Les années soixante ont vu se renforcer la centralisation bureaucratique et l'emprise des experts désormais constitués en « élite dirigeante » quasi-invisible, incompréhensible et incontrôlée.

S'agissant de décisions lourdes d'effets à long terme, les citoyens exigent le débat. La preuve est d'ailleurs que l'information et la vulgarisation sont possibles, pour peu qu'on le veuille.

Aux Etats-Unis, des groupes d'action civique se sont constitués depuis plusieurs années. Par des manifestations, des pétitions, des procès, ils ont obtenu de sérieux résultats (2)

Dans plusieurs pays de l'Ouest européen, divers courants d'opinion ont profité des échéances électorales pour obliger les politiques à prendre en compte leurs arguments.

Les gouvernements suédois, autrichien et néerlandais considèrent aujourd'hui que leur

(1) Inquiétude qui tourne à la suspicion face à des industriels ou des fonctionnaires dont le souci évident est de minimiser les faits voire de les nier, comme il est apparu aux « Dossiers de l'Ecran » sur Seveso.

Titre du rapport de Dorothy Nelkin : « La participation du Public aux politiques de la science et de la technologie. Les expériences de l'Autriche, des Pays-Bas, et de la Suède ».

(2) En France, si l'on en juge par la manière dont a évolué la commission d'enquête sur la gestion Dassault, un effort est à mener d'abord pour changer les procédures de contrôle.

stabilité, et la réalisation de leur politique scientifique ne sont possibles qu'avec le consentement et même la participation du public.

En Suède, des groupes d'action inspirés des écologistes américains exercent une réelle pression sur les choix et les processus de décision du pouvoir.

En Autriche et aux Pays-Bas où les pouvoirs locaux sont traditionnellement forts, le débat sur les choix écologiques et technologiques est un fait de démocratie quotidienne.

En Autriche, les questions de base pour les débats publics sur le nucléaire ont été préparées par les adversaires de l'énergie nucléaire, et qui-conque a des intérêts manifestes dans le programme nucléaire est exclu du débat.

Enthousiasme, inquiétude

De l'expérience de concertation réalisée à ce jour dans ces trois pays, il ressort que :

1. C'est au tout début du processus de décision que la participation doit intervenir.

2. La société technologique est fondamentalement porteuse de conflits et d'ambiguités politiques. Il semble donc que les mécanismes classiques de la prise de décision ne conviennent plus au domaine de la politique technologique moderne.

La complexité des dossiers, le caractère intangible des plans suscite la méfiance du public devant les projets « techniques », même élaborés avec sérieux et compétence. Le problème principal est donc celui d'une information régulière et progressive de l'opinion.

3. Le public ayant été formé dans le culte de l'infaillibilité scientifique, l'un des principaux problèmes de l'information est de faire admettre la part d'incertitude qui accompagne tout choix scientifique.

4. Une autre difficulté est d'aboutir à une définition valable des « intérêts légitimes » en cause : qui est concerné, qui est représentatif ? Là aussi les mécanismes traditionnels de représentation sont inadéquats.

5. Les critères et les valeurs peuvent varier d'un pays, ou d'un groupe à l'autre. Le problème est alors de concilier le temps que nécessite la participation et les impératifs de l'efficacité ; l'accent étant d'ordinaire mis sur la participation chez les jeunes, et sur l'efficacité chez les ainés.

En conclusion, Dorothy Nelkin note le caractère « expérimental » des procédures de participation.

Le rejet de l'élitisme apparaît néanmoins comme un fait politique important. La participation se développe, contagieuse, mais avec un enthousiasme tempéré d'inquiétude, ce qui s'explique par la nature des enjeux.

Louis RONCE

ACTUELLES
CADRE
CFDT

un projet pour les cadres

par Pierre Vanlerenberghé,
secrétaire général de l'UCC.

Dans un climat d'inquiétude et de changement, nous avons engagé une large confrontation sur la place et l'avenir des cadres.

Notre rassemblement des 3 et 4 juin à Paris sera un temps fort dans ce débat, que nous continuerons à la rentrée.

Au début de l'ère industrielle, le cadre d'entreprise s'identifiait au chef d'entreprise, qui était celui qui apportait le capital, la capacité d'invention technique et le dynamisme, qui permettaient à l'entreprise de se développer. Le projet qu'il se donnait était celui d'un fondé de pouvoir du patronat.

Quelle contradiction !

Au sortir de la dernière guerre mondiale et jusqu'en fin des années 50, le redressement de l'économie du pays, le développement de l'industrie ont exigé un apport important de techniciens. Le projet offert aux cadres a été celui du pari technique.

Dans les années 60, la sortie d'une économie de pénurie, la nouvelle croissance capitaliste, ouverte progressivement au marché international, a vu le développement de la couche d'ingénieurs et cadres salariés. Le projet qui leur a alors été proposé a été celui de la gestion. Leur adaptation n'est pas allée sans douleur. Leur « malaise » actuel y trouve son origine car il a sonné le début de la parcellisation de leurs tâches.

La période 70, dans laquelle nous sommes, caractérisée par l'apparition consécutive d'une crise économique, les a vus connaître tour à tour la mise en cause de leur rôle traditionnel d'*« encadrement »*, le développement du chômage, la taylorisation de leur travail. Face à cette situation, la classe dominante est incapable de leur offrir un projet mobilisateur, sauf celui de devenir les agents de conservation d'un système. La déclaration de M. Beullac, début janvier 1977, en est une illustration. Quelle contradiction avec les projets précédents et l'idée que se sont forgés les cadres d'être des acteurs du changement !

Changer

Aujourd'hui, plus que jamais, c'est en fonction du projet qui leur sera présenté que la masse des cadres se déterminera pour ou contre la transformation de la société. La gauche ne saurait se suffire de la reconversion parfois rapide, de certains cadres dirigeants ou de hauts fonctionnaires vers elle, et qui peut parfois poser problème, car elle comporte des risques de technocratie ou de bureaucratie.

Ce qui est essentiel, c'est qu'elle tienne un discours clair et lucide à la masse des cadres, notamment celle des cadres moyens, qui hésitent encore. La compétence et la cohérence économiques ne sauraient suffire, pas plus que la prise en charge d'intérêts catégoriels tous azimuts. Les cadres demandent qu'on leur dise clairement quel sera leur place et leur rôle demain dans l'entreprise, comme dans la société. Ils sont d'autant plus conscients que des changements fondamentaux sont nécessaires, que leur rôle est aujourd'hui en pleine décomposition.

La CFDT entend tenir ce langage de la vérité ; mais en invitant les cadres à participer nombreux à la définition des changements qui les concernent, par l'action syndicale. C'est le sens de la campagne de l'UCC, cette année. Elle les invite à redevenir acteurs du changement, en produisant, avec les autres salariés, un nouveau mode de développement dans le cadre d'une solidarité accrue ; de nouveaux rapports sociaux, comportant un changement dans le contenu de leur rôle.

La CFDT, leur propose, un projet crédible et nécessaire, valable pour la période à venir.

L'autre innovation

Les cadres doivent aujourd'hui passer de la seule innovation technique à l'innovation sociale ; les cadres doivent mettre leur capacité d'innovation technique et scientifique au service du progrès social et d'une évolution des rapports sociaux. Nous pensons être entendus, car la CFDT propose aux ingénieurs et cadres :

- des perspectives dans lesquelles inscrire leur action : le socialisme auto-gestionnaire ;
- une méthode : le débat démocratique et la généralisation de rapports à base de négociations, dans toute la vie économique et sociale ;

- un souci : le respect des minorités dans la confrontation exigeante certes, mais effective ; la prise en charge de leurs problèmes qu'ils soient communs avec ceux des autres salariés - emploi, salaires - ou spécifiques et liés à l'exercice de leurs responsabilités.

Les cadres s'interrogent, aujourd'hui plus que jamais, car ils sentent combien sont incohérentes les décisions apparentes des directions sur les décisions économiques, sur lesquelles ils n'ont aucune prise directe ; ils s'inquiètent, avec les autres salariés, devant l'actuelle restructuration capitaliste de l'économie car ils craignent que le pays ne garde pas la maîtrise de son développement. Et pourtant, l'avenir industriel qu'on leur propose à gauche leur fait encore peur.

Planifier

A cette inquiétude, la CFDT répond : la planification est à l'ordre du jour dans la société comme elle le fut, hier, dans l'entreprise, mais nous la souhaitons démocratique dans ses procédures et son contenu. Or, aujourd'hui, l'absence de clarté sur les objectifs à atteindre, l'arbitraire des décisions prises à courte vue, l'absence de délégations réelles, en fait l'absence de projet largement partagé sur l'économie, ont conduit à sa désorganisation, à la crise.

Un projet de société, donc une planification démocratique, permet au contraire d'insérer le court terme dans le long terme, d'autant plus facilement qu'il est le fruit d'un débat démocratique où tous les acteurs ont la possibilité de s'y exprimer. Il permet également de combattre la tendance de tout pouvoir à s'affranchir de tout contrôle. La planification ne désordonnera pas l'économie, bien au contraire, mais permettra d'accroître la part des décisions conscientes et rationnelles dans l'économie, par opposition aux mécanismes incontrôlés actuels.

Pour nous, cadres CFDT, la planification démocratique doit permettre :

- une politique économique volontariste concernant les principaux choix du pays ;
- le développement d'une économie de caractère « contractuel » où les décisions seront prises, d'un commun accord, par la confrontation entre tous les partenaires concernés, au niveau le plus adéquat, ce qui suppose,
- une large décentralisation, qui permettra, par la clarification du système de décision, à tous et donc aux cadres, de participer à la décision, en y intégrant ses compétences spécifiques.
- un autre mode de développement économique qui, tout en développant les capacités techniques du pays vise à satisfaire les fonctions collectives.

Nous tromperions les cadres si nous ne leur disions pas que cette économie sera basée sur la solidarité et qu'elle s'attaquera aux inégalités. Le combat de la CFDT, et notamment de l'UCC, a toujours été de réduire les distances sociales en s'attaquant aux inégalités de revenus et de salaires.

Nous renouvelons notre proposition d'harmoniser, progressivement, les grilles de salaire, de fixer le départ des grilles au niveau du SMIC revendiqué (2 200 F actuellement) et de réintégrer les plus hauts salaires en leur sein, en instituant un niveau de 12 000 F à partir duquel le salaire ne suivrait pas automatiquement le coût de la vie.

Disponibles

Les cadres sont disponibles. Devant la rigidité des structures, l'hyperconcentration des décisions, leur arbitraire et leur secret, la spécialisation à outrance dont ils font l'objet, et qui est synonyme de perte de qualification, ils commencent à réagir. Certains se contenteraient d'une bureaucratisation de leurs fonctions, beaucoup reven-

dissent de retrouver leur autonomie professionnelle.

Ce que nous leur proposons, c'est de la retrouver, en passant d'un modèle où règne l'arbitraire ou le contrôle bureaucratique, à un modèle où s'instaure un contrôle démocratique qui suppose débat, dialogue et affrontements, dans le développement des responsabilités de tous les travailleurs. Ils auront, à ce moment-là, la possibilité d'exercer pleinement leur compétence, même si celle-ci doit progressivement se modifier.

Nous avons des propositions à faire, selon les principes indiqués ci-dessus. Elles s'inscriront dans le cadre de la plate-forme d'objectifs immédiats de transformation, élaborée par la confédération. Elles seront complétées par l'intense travail qui est actuellement en cours, et qui débouche sur le rassemblement national de militants des 3 et 4 juin, sur le thème « Ingénieurs et cadres, pour quel travail ? ».

Pour quel travail ?

Les principes sur lesquels s'appuie notre travail actuel, seront largement diffusés dans le cadre de la popularisation de la plate-forme confédérale.

1. Il s'agit pour nous de redonner aux cadres leurs pleines fonctions techniques et scientifiques, tout en les ordonnant au progrès social et au changement des rapports sociaux. L'avancée vers l'autogestion sera lente et progressive, mais elle permettra de développer toutes les compétences, car non limitées à la logique du profit privé, aux règles hiérarchiques, aux coteries diverses, ou à la lutte pour le pouvoir.

2. Selon cette orientation, ce qui est essentiel, c'est que les cadres :

- développent au maximum l'information, base de tout fonctionnement collectif, et de véritables négociations entre partenaires ;

- intègrent dans l'exercice de leurs fonctions, des logiques autres que celles qui président actuellement (rentabilité à court terme, productivité,...) à l'organisation du travail, telles que : la santé des travailleurs, le développement de leur compétence...;

- permettent le rapprochement des différentes fonctions de l'entreprise, souvent concurrentes, source de gaspillages, de lenteurs inutiles, voire de désorganisation de l'entreprise.

3. Les cadres sont donc appelés à participer à l'invention du nouveau mode de fonctionnement collectif, en y intégrant ce qu'ils savent de la gestion et de l'organisation du travail.

La seule réponse

Ainsi se substituera à une autorité basée sur la cooptation et l'allégeance, une autorité basée sur le contrôle collectif et sur la délégation de responsabilités. Ceci ne veut pas dire qu'il y aura perte des responsabilités, mais qu'à des rapports de commandement seront substituées progressivement des relations de négociations.

Par exemple, le contrôle qu'exercent les travailleurs de la base, sur leurs conditions de travail, ou la gestion directe de leurs conditions de travail, supposeront que les cadres soient en mesure d'animer, d'apporter de l'information, de mener les confrontations, en intégrant d'autres modes de raisonnement que ceux auxquels ils sont habitués.

La CFDT pense que la décentralisation du pouvoir qu'elle propose dans le cadre d'un plus grand contrôle des travailleurs sur l'ensemble de l'économie, permettra aux ingénieurs et cadres, dans la confrontation avec les autres salariés, de définir leur nouveau rôle. C'est la seule réponse possible, à une situation où ils ne savent plus que faire et où aller.

Pierre VANLERENBERGHE

les restructurations industrielles

par Hubert Prévôt

Même si la gauche vient au pouvoir il faudra compter avec les restructurations.

La croissance économique, quel qu'en soit le moteur, implique toujours des transformations de l'appareil industriel.

Dans un régime socialiste, ces changements — en principe — sont planifiés à l'avance au niveau des pays aussi bien qu'au niveau de chaque entreprise.

Dans l'économie libérale, assujettie à la loi du profit et de la concurrence, les mutations semblent ne correspondre à aucune règle. Sans cesse les entreprises, les groupes, les branches changent leurs structures pour répondre aux défis de la concurrence en intégrant les progrès technologiques. L'objectif ultime reste toujours d'assurer la rentabilité des capitaux investis.

Au temps de la croissance

Le terme de structure étant très vague, il faut le préciser. Quelquefois, on parle de restructuration pour désigner des changements dans les méthodes de gestion qui se réduisent souvent à des modifications de l'organigramme de la direction. Il vaut mieux parler alors de réorganisation. En revanche, la « restructuration » peut concerner deux aspects très différents.

Pour simplifier, on parlera de « restructuration économique » pour décrire les changements au niveau des activités, c'est-à-dire des productions :

— l'entreprise se spécialise en abandonnant certains produits ou, au contraire, elle se diversifie en se lançant dans les secteurs nouveaux

On désignera par « restructuration financière », tout ce qui a directement pour but d'améliorer les résultats comptables en pesant sur les coûts et les rendements, en modifiant le capital et les participations.

Depuis 1945 — pour ne pas remonter plus loin — l'industrie française a été en perpétuelle mutation. Il semble donc qu'il n'y ait rien de nouveau dans la politique actuelle — à l'heure du plan Giscard-Barre — sinon une accélération du phénomène. Cette vue n'est pas exacte. Il y a une grande différence qui tient en un mot : *la crise*. Ce qui nous amène à faire une autre distinction entre la restructuration de croissance et la restructuration de crise.

Depuis 1950 jusqu'en 1970-73, si quelques branches ont été frappées de régression (charbonnages, mines de fer...) c'étaient des exceptions et la plupart des entreprises

étaient emportées dans un mouvement ascendant. Avec des débouchés croissants, le problème principal était de placer des capitaux dans l'extension des outils de production existant ou dans la création de nouveaux outils, de racheter d'autres entreprises, d'exploiter le plus rapidement possible les fruits de la recherche lorsqu'ils pouvaient correspondre à des marchés, ou lorsqu'ils permettaient de bouleverser les méthodes de production.

Après la crise

Avec la crise, le changement est important. La baisse des débouchés rend la concurrence plus intense. Les industries étrangères nous livrent une lutte sans merci, les profits sont moins assurés, les risques plus grands : c'est l'heure des financiers et des contrôleurs de gestion. Le problème de restructuration va se poser au niveau de l'économie française tout entière, comme au niveau de chaque entreprise et de chaque groupe. Il se pose aux sociétés privées, comme à l'Etat, pour son secteur productif.

Le quadruplement du prix du pétrole a bouleversé la carte économique du monde : formidable accumulation de pouvoir d'achat dans des mains nouvelles et appauvrissement relatif de l'Europe ; consolidation des deux super puissances U.R.S.S. et U.S.A., qui sont elles-mêmes de gros producteurs de matières premières ; nécessité pour des pays comme le Japon et l'Allemagne d'exporter à tout prix — telles sont les données fondamentales.

La France, elle, est frappée de plein fouet ; elle s'était organisée pour exporter des produits semi-finis incluant beaucoup d'énergie bon marché (produits agricoles, aciers, chimie, etc.) et l'énergie n'est plus bon marché. Beaucoup d'entreprises françaises avaient assuré leur extension en exploitant la main-d'œuvre féminine et immigrée, rurale et jeune. Mais leurs concurrentes se mettent à faire travailler massivement les hommes et les femmes

des pays « sûrs » du Tiers-Monde : Extrême-Orient (Formose, Corée du Sud, Singapour, Hong-Kong, Malaisie, Philippines...). Afrique, Amérique Latine.

Les multinationales s'étaient intéressées, jusque là, aux débouchés internes des grands pays peu industrialisés (Brésil, Indes, Indonésie). Maintenant, ils en font des bases pour l'exportation.

Le 7^e Plan a proposé une stratégie de « redéploiement » : régression des activités concurrencées : textile, cuir, chantiers navals, sidérurgie - stabilisation dans le bâtiment et l'automobile - extension dans la construction électrique, les biens d'équipement mécaniques, les secteurs chimiques, le papier-carton et des industries diverses liées à la santé et aux loisirs.

L'idée dominante est que l'industrie française ne s'en sortira que si elle s'oriente résolument vers les productions complexes dont les pays pétroliers et les pays en voie de développement ont besoin sans pouvoir les fabriquer.

Trois tendances

Cette stratégie contestable en elle-même, n'est guère mise en pratique par le gouvernement de Giscard.

Plutôt que d'une politique industrielle, il faut parler d'interventions au coup par coup. Le Pouvoir accorde des milliards à certains groupes, ou à certaines activités sans que l'on voie la cohérence de l'ensemble. Tour à tour l'informatique, l'électronique, l'armement, le nucléaire, l'aéronautique, le téléphone, la sidérurgie, ont bénéficié des faveurs financières de l'Etat qui s'est entremis pour faciliter la concentration des grands secteurs autour de quelques firmes pivots (Creusot-Loire, Thomson, Atlantique), mais cette politique qui se veut audacieuse se heurte à la toute puissance des U.S.A. et les milliards fondent sans grands résultats.

Pendant ce temps, des sec-

teurs entiers sont livrés à eux-mêmes. Les uns (aluminium, verre, ciment, automobile...) s'en sortent en adoptant les structures et les stratégies des firmes multinationales ; les autres dépérissent doucement et brutalement. Dans tous les cas, les travailleurs sont plutôt perdants.

Avec le plan Barre, la stratégie libérale s'affirme. Si le gouvernement se prépare à aider quatre secteurs en crise, il prétend, surtout, que le blocage des salaires et la « réforme » des nationalisées permettra aux entreprises prévues « solides » de se renforcer et de mieux affronter la concurrence internationale.

Chaque société, ou presque, a aujourd'hui son plan de redressement. Il est difficile d'en faire le bilan tant est grande la variété des situations.

De Poclain à Rhône-Poulenc, de La Lainière de Roubaix à Usinor, le projet central est bien de combler les trous financiers ou de relever les profits, mais les mesures prises sont d'une infinie diversité. Leur seul trait commun est de peser sur la situation, le pouvoir d'achat des travailleurs.

On doit, cependant, insister sur trois caractéristiques assez générales :

1. Les dirigeants des entreprises raisonnent désormais davantage en termes de compétitivité qu'en termes de développement. Elles ne se demandent plus en priorité si elles peuvent satisfaire une demande dont la croissance est sûre, mais si elles ont des coûts comparables à ceux de leurs concurrents. De là découle la chasse aux économies avec toutes ses applications : recherche des gaspillages, compression des effectifs, surveillance des cadences et normes, application des sous-traitants en France et à l'Etranger, abandon des fabrications « non-rentables ». Dans la lutte perpétuelle pour le pouvoir au sein des grandes sociétés, les financiers, les contrôleurs de gestion, les commerciaux, les publicistes prennent le pas

sur les grands ingénieurs de la production. La gestion du stock devient beaucoup plus rigoureuse ; le prix des emprunts est examiné de près.

2. Les entreprises changent de politique d'investissement. Pendant des années, elles ont englouti des sommes énormes dans de nouvelles installations. Il y avait une sorte de course à qui aurait les plus beaux équipements ; le problème des débouchés se posait peu. L'adoption d'une nouvelle technique de production par une société était rapidement imitée par ses concurrents, même si les matériels de ces derniers étaient loin d'être usés ni même assortis. Avec l'inflation, il était presque toujours intéressant d'emprunter pour accroître les capitaux fixes et y compris les centres de recherches.

Aujourd'hui, cette tendance est largement renversée. L'essentiel des investissements qui sont encore réalisés ont surtout pour but de diminuer les prix de revient et d'accroître la productivité du travail.

Les maisons mères et les holdings resserrent leurs contrôles sur les départements et les filiales. Les projets de recherche comme les budgets d'investissements sont passés au crible suivant des critères de rentabilité à court terme rigoureux.

3. Les grandes sociétés françaises cherchent à s'internationaliser. Jusqu'à ces dernières années, il n'y avait pas plus d'une dizaine de sociétés qui pouvaient être appelées internationales (Air Liquide, Saint-Gobain, Michelin, G.F.P., Péchiney, Renault, Lafarge, Rhône-Poulenc). Ces groupes et quelques autres accentuent maintenant cette évolution et multiplient leurs filiales étrangères. Il s'agit, bien sûr, de diversifier les placements en fonction des risques politiques et économiques ; de rechercher les implantations les plus rentables.

Mais, l'objectif fondamental reste d'atteindre une taille critique qui permet d'affronter les autres géants du même secteur. Dans un nom-

bre croissant de branches, il n'y a plus que de très grosses sociétés, ou des sociétés extrêmement spécialisées, qui exploitent un sous-secteur. Quel avantage procure le gigantisme ? Il semble que deux problèmes soient déterminants.

Seuls les géants peuvent financer les centres de recherche efficaces et maîtriser l'ensemble des progrès scientifiques et techniques qui permettent de rester dans la course.

Mais, seuls les très grands groupes ont également accès aux grands marchés de l'argent.

Face aux énormes besoins d'emprunts, il n'y a plus que les consortiums bancaires internationaux qui peuvent collecter les fonds en monnaies fortes nécessaires. Or, n'ont accès à ces emprunts que les groupes industriels de réputation mondiale.

Des lendemains difficiles

On vient de voir, rapidement, à quelle logique obéit l'ensemble des restructurations que poursuivent les firmes capitalistes privées et nationalisées. On peut se demander, dans ce contexte, ce que changerait l'arrivée de la gauche au pouvoir dans notre pays, en admettant évidemment que celle-ci signifie un changement réel pour les travailleurs. On ne peut ici qu'esquisser quelques réflexions :

1. Si les termes de changement du modèle de développement, de réorientation des finalités de la production, de modification des rapports de force et donc de pouvoirs, de réduction des inégalités ont un sens, cela ne peut qu'entrainer des changements importants dans les structures de l'appareil productif.

Il faudra satisfaire des besoins qui, jusqu'ici, n'étaient solvabilisés ni par les revenus privés, ni par les budgets collectifs. Nous voudrons aussi réduire des gaspillages liés à l'économie de profit concurrentielles et à l'abus d'usage des ressources ra-

res ; nous voudrons, enfin, faire face différemment à la crise de l'énergie, de l'urbanisation, de la culture..

Il est donc tout à fait irréaliste de croire que nous ne vivrons plus les difficultés de restructurations.

2. Nous aurons, en revanche, la possibilité d'effectuer ces changements selon les lignes d'un plan orientant l'enseignement, la recherche, les investissements productifs et collectifs vers la satisfaction de nos objectifs. Cela signifie au niveau des entreprises comme des branches d'activité des programmes assez précis de concentration, de spécialisation, de développement et d'emploi. La participation de tous les travailleurs à l'élaboration de ces programmes devrait en réduire les difficultés et les coûts humains.

Les travailleurs et leurs organisations sont les mieux placés pour faire des arbitrages entre le rythme des reconversions indispensables et les ennuis que tout changement peut porter.

3. Au niveau régional et national, d'autres arbitrages seront également à faire pour assurer l'harmonisation des conditions de vie d'une région à l'autre dans le respect des ambitions régionales particulières.

Mais le problème le plus délicat sera celui des rapports d'échange internationaux. La France ne peut se passer ni des matières premières qu'elle ne produit pas, ni de la coopération scientifique internationale, ni d'une certaine division du travail pour les biens d'équipement. Elle devra donc être capable de réorganiser ses relations avec les autres pays sur une base d'égalité. Mais l'égalité suppose qu'on rende réellement service à ceux qui ont coopéré, sinon c'est l'échange inégal. Sauf à diminuer le niveau de vie bien au-delà des privilégiés actuels, cela nécessite le maintien d'une efficacité réelle du travail social, ce qui est une façon d'imaginer la compétitivité.

ACTION SYNDICALE

Les sidérurgistes lorrains à Paris le 19 avril 1977.



L'AVENIR DE LA SIDERURGIE

En accord avec le gouvernement, et aussitôt après les municipales, les dirigeants de la sidérurgie française ont annoncé leur intention de supprimer près de 22 000 emplois, dont 3 000 à Usinor-Thionville.

Dans le texte que voici, la FGM-CFDT analyse la situation, réfutant l'argumentation officielle et le « plan financier » du gouvernement.

Alors que le patronat de la sidérurgie est demandeur de fonds publics pour financer cette industrie, il est nécessaire de rappeler que ce n'est pas la première fois qu'il en obtiendra.

Depuis 1945, les fonds publics accordés à la sidérurgie représentent 24 % du patrimoine total.

Un constat de faillite

En 1963, le plan professionnel (Ferry-Debré) a permis un financement important de la sidérurgie par l'Etat pour, d'après ses auteurs, restructurer et rationaliser la production sidérurgique et rendre ainsi cette industrie compétitive.

Ce fameux plan professionnel, loin d'atteindre les objectifs annoncés, aboutit aujourd'hui aux dires des patrons, à une industrie sidérurgique inadaptée.

• des installations en surcapacité

Les commandes sont insuffisantes, il faut arrêter

certaines installations et programmer du chômage partiel

• des installations en sous-capacité

En regard des investissements réalisés (dimension des équipements industriels de base et des infrastructures) la production réalisée est insuffisante (exemple SOLMER).

• des crénaux de demandes d'acier importants qui sont satisfait par l'importation

Pendant ce temps, une main-d'œuvre très qualifiée qui chôme et qui risque de se trouver sans emploi.

Voilà un aspect de la gestion de la sidérurgie française par les capitalistes et leur pouvoir politique.

A cela il faut ajouter qu'en 1976, les patrons de la sidérurgie n'ont remboursé que le quart des intérêts de leurs emprunts et n'ont bien sûr nullement fait face au remboursement du capital.

L'endettement actuel de la sidérurgie atteint 33,4 milliards de francs, alors que le chiffre d'affaires de 1976 est de 32 milliards de francs. L'endettement égale donc 104 % du chiffre d'affaires. Toute entreprise qui se trouverait dans cette situation serait déclarée en faillite et se trouverait dans l'obligation de déposer son bilan.

Pour faire le point de cette gestion, la C.F.D.T. réclame une enquête publique sur l'utilisation des fonds d'Etat reçus par la sidérurgie.

**Aujourd'hui,
les mêmes objectifs
reproduisent
les mêmes erreurs**

Le poids de la sidérurgie française dans la production mondiale diminue. En 1964, la France a produit 20 millions de tonnes par une production mondiale d'acier de 434 millions de tonnes, soit 4,61 %

En 1975, le rapport est tombé à 21 millions de tonnes pour la France à 639 millions pour la production mondiale, soit 3,29 %.

Les experts gouvernementaux qui ont, en quelques semaines, étudié la crise de la sidérurgie, proposent la réduction des capacités de production, par la fermeture d'usines ou d'installations considérées par eux comme non rentables, et ainsi une nouvelle fois rationaliser et restructurer sur le même schéma que celui du plan professionnel qui a abouti à la faillite actuelle.

Cette politique industrielle est mauvaise pour tout le pays et pour les travailleurs en particulier :

- ce serait un affaiblissement industriel

considérable du pays en regard du monde qui marquerait une nouvelle perte d'indépendance économique,

- ce seraient des problèmes d'emplois, de qualification, de niveau de vie pour de très nombreux travailleurs et pour des régions entières,
- ce serait un des plus grands gaspillages que le pays aurait connu.

La FGM/CFDT demande la réunion d'une commission tripartite ETAT/PATRONS/SYNDICATS à laquelle seraient associés les ELUS LOCAUX concernés par les entreprises sidérurgiques pour DEBATTRE PUBLIQUEMENT d'une POLITIQUE DE L'ACIER EN FRANCE. Il ne s'agit pas pour la CFDT de négocier un plan acier, mais de faire valoir quelques éléments importants et d'obtenir un débat public pour que les intérêts généraux soient pris en compte.

Deux propositions FGM

Pour l'immédiat la FGM/CFDT fait deux propositions :

1. Engager le processus de nationalisation

La FGM estime que la nationalisation immédiate de la sidérurgie aboutirait à faire payer à la nation toute entière les fautes et les errements du patronat et du pouvoir.

La FGM propose en première étape, la récupération par l'Etat sous forme de prise de participation, de la totalité des aides publiques accordées depuis 1945, (Emprunt d'Etat ou garanti par l'Etat) et que toute nouvelle aide soit fournie sous cette forme.

Si la demande actuelle des patrons de la sidérurgie était satisfaite, l'Etat verrait sa participation atteindre 60 % du capital de la sidérurgie.

Cette mesure serait bien plus efficace que toutes celles avancées par le gouvernement qui ne visent qu'à faire avaler à l'opinion publique l'aide de l'Etat à la sidérurgie.

La prise de participation de l'Etat, le débat public, la confrontation avec tous les intéressés devraient conduire à :

- obtenir une intégration réelle et efficace de la sidérurgie dans l'activité nationale par une diversification de sa production et par un contrôle des circuits de l'acier.
- réaliser les investissements nécessaires pour satisfaire les besoins en acier de l'économie nationale actuelle et son ouverture à d'autres activités industrielles consommatrices d'acier comme la machine-outil ou la grosse mécanique.

• participer pleinement au dialogue Nord/Sud avec les pays en voie de développement pour définir une politique mondiale de l'acier qui ne perpétue pas l'assistance et l'exploitation de ces pays par les firmes internationales et par les capitalistes occidentaux et qui programme les inévitables changements qui interviendront.

- mettre en place des structures commerciales pour la grande exportation.

2. Satisfaire des revendications essentielles

La FGM demande la négociation immédiate d'un volet social pour la satisfaction de quelques revendications essentielles :

Durée et cycles de travail :

Les 40 heures en 5 jours pour tous les sidérurgistes avec, comme application :

- 8 heures par jour avec repos les samedis et les dimanches pour les non-postés et les 2 x 8.

- Pour les 3 x 8, même application, mais avec une durée de travail réduite à 36 heures pour compenser le travail de nuit.

- La cinquième équipe (33 heures, 36 pour les feux continus).

- La suppression de tout travail de nuit et son seul maintien pour des impératifs technique ou de sécurité

La retraite à 60 ans et, pour les travailleurs postés, à 55 ans.

Les conditions de travail :

- Obtenir le droit pour les travailleurs avec leurs représentants (C.H.S. - D.P. - C.E. etc.) d'arrêter le travail effectué dans des conditions dangereuses ou malsaines.

- Donner des pouvoirs aux travailleurs et à leurs représentants pour qu'ils décident des investissements qui améliorent les conditions de travail : sécurité, hygiène, place du travailleur sur l'outil, nature du travail, relations sociales au travail, etc.

L'ensemble de ces mesures est créateur d'emplois ou de nature à améliorer sérieusement la sidérurgie qui est une activité dangereuse. En effet, le nombre de tués et d'amputés est important, mais nombreux sont aussi les travailleurs gravement touchés dans leur santé par le travail pénible physiquement ou nerveusement, par le travail insalubre, de nuit ou en équipes successives.

La garantie et la progression du pouvoir d'achat : c'est la prise en compte de la plate-forme F.G.M., c'est le salaire en deux éléments :

- salaire de progrès,
- salaire de fonction. □

LES CADRES DEFENDRONT LA SECURITE SOCIALE

Avril 1977 : le second gouvernement Barre diminue de moitié, par décret, le remboursement d'un millier de médicaments : les assurés auraient donc à payer 60 % du prix de ces médicaments. Auparavant ils n'en payaient que 30 %.

Sous couvert de juguler la surconsommation médicale (*« Français, vous ne savez pas vous soigner »*), et sans mettre en cause les profits de l'industrie pharmaceutique, le pouvoir capitaliste s'attaque donc une fois de plus à ce corps étranger qu'est pour lui la Sécurité sociale depuis 1945.

Les conditions d'une vraie protection sociale

Pour la CFDT, tous les salariés doivent bénéficier des mêmes droits sociaux, en matière de famille, de santé, de vieillesse. Elle développe son action à partir des axes prioritaires suivants :

- Maintien du salaire d'activité en maladie, accident, invalidité.
- Suppression totale de l'avance des frais pour tous les soins. Tiers payant intégral.
- Compensation des frais réels occasionnés par les enfants dès le premier, pour tous les salariés sans plafond de ressources.

Ces mesures, si elles étaient appliquées, contribuerait à l'égalité de tous les citoyens sans léser aucune catégorie.

Tout régime d'assurance, au contraire, laisse à la connaissance de chacun, aux relations particuliers- Compagnies d'assurances, le soin de déterminer le mode et le niveau de prévoyance, ce qui ne garantit pas que l'ensemble des risques soient couverts et fait dépendre la protection sociale uniquement du niveau des ressources disponibles.

La protection sociale (Sécurité sociale et régimes complémentaires) constitue un tout. Les ingénieurs et

cadres sont tous concernés par la défense et l'amélioration de la Sécurité Sociale, car les projets du gouvernement et du patronat, s'ils étaient appliqués, remettraient en cause le système de protection sociale de tous les travailleurs.

Le CNPF et même certaines organisations syndicales prétendent, au nom de la défense des intérêts des cadres, opposer Sécurité Sociale et régime de retraite des cadres. C'est un faux problème et un mauvais calcul. C'est oublier que toutes les avancées en matière sociale ont été conquises par la lutte de tous les travailleurs et que toute amélioration en matière de Sécurité Sociale profite aussi aux ingénieurs et cadres.

Actuellement les conditions sont loin d'être réunies pour la création d'un régime général assurant une couverture complète des travailleurs, la lutte doit donc être menée à la fois pour la défense et l'amélioration de la Sécurité sociale et l'amélioration des régimes complémentaires. Ces deux aspects sont indissociables.

Pour atteindre ces objectifs, l'Union Confédérale des Cadres CFDT réaffirme sa volonté de voir s'ouvrir des négociations sur le déplafonnement de la Sécurité Sociale, à un certain nombre de conditions.

Les solutions proposées par la CFDT en ce domaine sont parfois caricaturées. Ce sont pourtant les seules qui permettent de prendre en charge les intérêts à long terme de tous les salariés.

Ce n'est pas en tentant de regrouper les classes moyennes, en s'alliant avec les représentants de la médecine libérale, que l'on défend dans ce domaine, ni dans aucun autre, les intérêts des ingénieurs et cadres. L'amélioration de la protection sociale est l'affaire de tous les travailleurs et c'est à eux, ensemble, de la prendre en charge. □

Cinq questions à Simone Veil

Simone Veil, désormais ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a reçu le 18 avril dernier une lettre signée de Robert Bono, Secrétaire national de la CFDT, responsable du secteur Action sociale - Cadre de vie.

Cette lettre comportait cinq questions, rendues publiques « pour contribuer à l'information des travailleurs et de la population sur un sujet qui les concerne au premier chef ».

PREMIERE QUESTION

Si les médicaments dont vous vous apprêtez à limiter le remboursement à 40 % sont inutiles, pourquoi en autorisez-vous toujours la production ?

DEUXIEME QUESTION

Pourquoi avez-vous choisi une mesure qui pénalise les plus défavorisés et qui ne s'attaque à aucune des causes réelles de ce que vousappelez la surconsommation des médicaments ?

En effet plusieurs autres solutions permettent de diminuer les dépenses pharmaceutiques :

- diminuer les marges bénéficiaires des trusts pharmaceutiques (au moins 20 %) et des pharmaciens d'officine (33,44 %),
- supprimer la T.V.A., actuellement au taux de 7 %,
- modifier le conditionnement des médicaments pour que les quantités prescrites correspondent au plus près aux quantités nécessaires par les traitements médicaux,
- créer les conditions d'une information utile et objective des médecins et des assurés sociaux sur les médicaments. Etc.

TROISIEME QUESTION

Concernant le remboursement des frais hospitaliers, pourquoi n'avez-vous pas pris la seule mesure de justice : la gratuité de l'hospitalisation accompagnée d'une réforme réelle visant la rationalisation des dépenses hospitalières ? Cette disposition est demandée par les grandes organisations syndicales, sociales, familiales et mutualistes.

Car vous présentez comme une mesure de justice sociale, la création d'un forfait de 15 F, par jour d'hospitalisation, alors que cette mesure va peser uniquement sur ceux qui ont des faibles ressources et ne voudront pas, par dignité, avoir recours à l'assistance.

QUATRIEME QUESTION

Pensez-vous que l'action sur les dépenses de santé puisse se faire indépendamment des causes qui les font naître ? Les mesures que le gouvernement a prises ne s'attaquent pas aux causes des agressions sur la santé des travailleurs et des assurés sociaux : durée et conditions de travail, des transports, suppression du salaire au rendement, insornisation des logements, etc.

CINQUIEME QUESTION

Quand le gouvernement cessera-t-il de démanteler la Sécurité sociale pour en faire un régime minimum d'assistance ? Les mesures que vous avez prises accroissent, de fait, les inégalités en pénalisant exclusivement les travailleurs et leurs familles. Par contre, elles favorisent toutes les couches privilégiées de la société. Elles accroissent les charges indues au détriment du Régime Général par la création d'une nouvelle compensation, véritable cadeau au patronat agricole.

VINCENNES DOIT VIVRE

Avec son habituel abattage, Alice Saunier-Seité, ministre des universités, déclarait pendant la campagne municipale : « Je ferme Vincennes en 1978 et je crée une université à Marnes-la-Vallée ».

Il est possible que cette ville nouvelle de l'Est parisien, en mal d'équipement, ait besoin d'une « université de 15 000 étudiants, orientée vers les besoins locaux ».

Cela n'a rien à voir avec l'avenir de Vincennes, université expérimentale et pluridisciplinaire, ouverte aux étrangers et aux non-bacheliers, et où, quoiqu'en disent ses détracteurs, on travaille : la qualité des examens, thèses et diplômes en témoigne.

Il est vrai que Vincennes est depuis des années, en état d'asphyxie.

Créée pour 6 000 étudiants, elle en reçoit 32 000 : ce n'est pas, jusqu'à nouvel ordre, un signe d'échec. Ou bien alors il faut aussi fermer Beaubourg, qui étouffe d'un « succès » beaucoup plus ambigu.

Les vraies raisons sont politiques. Tout le monde le sait, et le président actuel de l'université, Pierre Merlin, peut faire

1. la démonstration de l'audience et de la validité intellectuelle de Vincennes.

2. le journal des travaux de sape entrepris depuis plusieurs années par un pouvoir qui a concédé Vincennes dans la peur

au lendemain de mai 68 et qui maintenant s'est juré d'en finir.

Pour ce pouvoir particulièrement élitaire, qui a mis à la mode le discours sur les surdoués, il n'y a pas d'intérêt à entretenir ce lieu indocile et devenu trop symbolique.

Pour cette classe, qui se croit libérale en annonçant que les grandes écoles vont accueillir 10 ou 20 % d'élèves du technique, l'idée qu'une université soit ouverte aux travailleurs n'a pas non plus d'intérêt, ni peut-être même de sens.

Pour des syndicalistes il en va autrement. C'est pourquoi la vigilance s'impose, d'autant que Vincennes est bâtie sur des terrains temporairement concédés par la ville de Paris, laquelle vient d'hériter, comme on sait, d'un nouveau maire. □

MISE AU POINT

Pierre Vanlerenberghé, secrétaire général de l'UCC, a reçu d'un cadre syndiqué la lettre suivante, dont la publication nous semble nécessaire à plusieurs titres.

Mon Cher Pierre,

Parcourant l'autre jour la presse périodique mise en circulation dans l'entreprise où j'exerce mes talents, mon œil s'est arrêté sur un article « savoureux » du « Nouvel Economiste » (n° 74 du 28-3-77) dans lequel on te cite à propos de la manière de vivre des cadres en 1977.

L'auteur explique l'aggravation du malaise des cadres à partir de trois données :

- le pouvoir d'achat qui stagne,
- le chômage qui progresse,

- le déroulement de carrière devenu aléatoire.

Jusque-là, rien de très original. Ce qui l'est davantage c'est la façon d'illustrer la démonstration par la description chiffrée des budgets de ménages ayant fait des confidences sur leurs ressources et leur train de vie, et les commentaires correspondants.

On apprend ainsi qu'avec 7 000 F de revenus mensuels, un jeune couple avec deux enfants a « tout juste de quoi boucler » ; à 9 000 F, mais à condition d'être en province, on a la qualité de la vie ; pour 12 500 F à Paris on peut bien vivre, mais sans théâtraliser...

Tout cela, à peine suffisant aux dires des intéressés, est aujourd'hui menacé par le rétrécissement de l'éventail des salaires, la multiplication du nombre de cadres, l'augmentation des impôts, les menaces sur le régime de retraites etc.

Un tableau peu encourageant, mais qui n'a pas pour autant fait croître sensiblement le taux de syndicalisation dans le milieu.

C'est là que tu interviens :

« Les syndicats ne savent pas suffisamment répondre à l'aspiration réelle des cadres » explique Monsieur Pierre Vanlerenberghé, secrétaire général de l'UCC-CFDT. »

On peut en déduire que notre organisation est prête elle aussi à verser des pleurs sur ce triste sort.

Je sais parfaitement que chaque catégorie sociale a le devoir de se défendre et je comprends tout à fait que l'organisation syndicale ait le souci de tous les salariés.

Mais l'originalité du discours de la CFDT me paraît tenir dans les points suivants :

- la solution au « malaise des cadres » ne passe pas par la mesure de la réussite

individuelle exprimée seulement en salaire.

L'auteur de l'article en convient d'ailleurs lorsqu'il écrit : « qu'ils gagnent 7 000, 10 000 ou 24 000 F/mensuel cela ne suffit plus à leur bonheur. »

- l'insatisfaction ressentie fait partie de la panoplie des moyens utilisés par le système capitaliste pour s'attacher les services d'esclaves dorés, mais esclaves quand même ainsi que le dit l'un d'eux « Si je suis maigre comme un coucou et que je dors mal la nuit, c'est que je me sens intégralement responsable ». □

- la réussite personnelle professionnelle n'a finalement de sens que dans la mesure où elle se veut solidaire de tous les salariés.

Aucun des couples cités ne s'interroge, me semble-t-il, sur la situation de la grande masse des autres ménages salariés.

Si l'on ne vit pas bien avec 7 000 F par mois, comment vivent les 90 % des Français qui ont beaucoup moins que cela ?

Quelle condamnation pour Monsieur Barre estimant que les salariés de ce pays sont trop payés !

Mais au-delà de cet aspect matériel, c'est l'accent mis sur la promotion collective et non sur la promotion par l'inégalité qui me paraît être l'essentiel de la pensée CFDT.

Voilà pourquoi l'auteur de l'article n'a pas pu ne pas tronquer ce que tu as dû lui dire.

S'il en est ainsi, il pourrait être utile que tu fasses les mises au point nécessaires pour éviter toute confusion dans l'esprit des lecteurs.

Crois, Mon cher Pierre ...

Toutes mises au point nécessaires ont été faites, et publiées dans « Le Nouvel Economiste ». □

ACTUELLES

A LIVRE OUVERT

DEMAIN L'AUTOGESTION

par Edmond Maire
et Claude Perrignon
Ed. Seghers (Col. « Point de départ »), 158 p. 16 F.

Certains diront : encore un livre sur l'autogestion !

Pourtant, celui-ci ne fait pas double emploi avec les autres.

Ce n'est pas une réflexion en profondeur situant l'autogestion dans les divers courants de pensée.

C'est tout simplement une tentative de livrer à un public large, dans un langage simple, l'acquis collectif de la CFDT, tel qu'il est à l'heure d'aujourd'hui.

Les « trois piliers »

On y parle donc des « trois piliers » : autogestion, propriété sociale, planification démocratique, de la lutte de classe, des « objectifs de transformation », de « l'Union des forces populaires », etc. Toutes choses qu'on peut certes trouver dans les résolutions de Congrès ou de bureaux nationaux, mais dans un langage tel que la plupart sont rebutés.

Le premier intérêt du livre c'est de ne pas considérer l'autogestion comme une technique parmi d'autres, mais comme le moyen de redonner un sens à la vie :

« Etre autogestionnaire, c'est aimer la vie, c'est avoir confiance dans l'être humain. C'est non pas croire, mais savoir — car les

expériences sont là qui l'attestent — qu'il est possible, ensemble, de se construire un autre avenir... ».

L'autogestion doit permettre de reconstruire l'unité des conditions de vie et de travail, de reconstruire l'unité d'une personne aujourd'hui éclatée entre les différents secteurs de la vie.

Reconstruire l'unité de la vie de chaque personne, mais aussi l'unité de la société, c'est pourquoi à travers quelques flashes « visa pour l'autogestion », le livre insiste sur quelques catégories qui, d'une manière ou d'une autre, se sentent plus ou moins en marge de notre société : les jeunes, les personnes du « troisième âge », les handicapés, les femmes, les migrants.

Abordant dans le chapitre des « fondations pour l'autogestion », le problème de l'Etat, les auteurs insistent à la fois sur la décentralisation maximum des formes d'organisation sociale et leur fonctionnement démocratique, la nécessité d'institutions centrales devant toutefois être maintenue pour garantir justice et sécurité. Ils refusent la logique du code Napoléon qui « veut qu'on organise une bonne fois pour toutes pour être ensuite valable en tout temps et en tout lieu la vie sociale. Si l'on aime la vie — et comment être autogestionnaire sans cet appétit fondamental ? — il faut aimer son avenir jusqu'en ce qu'il a d'incertain ».

Michel BRANCIARD

STRATEGIE POUR LES FEMMES

par Jeannette Laot
Stock, 35 F.

Etre convaincue de la nécessité de mener la lutte de classe sans trahir le groupe humain auquel on appartient n'est pas simple

Ouvrière O.S., Jeannette Laot raconte les difficultés d'une femme dans une organisation d'hommes, la recherche des causes de cette situation, les débats passionnés et la manière dont les aspects sociaux des différences sexuelles peuvent être abordés dans une organisation syndicale.

Il lui a fallu quelques années de pratique syndicale et l'échange d'expériences avec d'autres militantes pour découvrir le conditionnement social lié au sexe et toutes ses conséquences dans la vie des travailleuses.

Elles se sont alors attaquées à des problèmes concrets : travail à temps partiel pour les femmes, allocation de la mère au foyer. Mais elles ont été perçues comme très agressives, car elles mettaient en question la conception traditionnelle du rôle des femmes comme épouses et mères.

Aujourd'hui, pour sortir la lutte féministe de la critique sexiste qui la conduit à l'impasse, elle propose aux militants et militantes socialistes l'action commune sur un objectif dont la réalisation nécessitera des transformations fondamentales : créer trois millions d'emplois pour assurer réellement le droit des femmes à un emploi.

Jeannette Laot montre également le changement nécessaire dans le contenu de la lutte de classe pour intégrer les aspects féminins de la condition ouvrière.

Une approche exclusivement économique n'expliquait pas tout. Pour analyser leur situation des militantes

ont dû recourir à l'apport des sciences humaines : biologie, anthropologie, sociologie, sexologie, etc. Il leur fallait comprendre les phénomènes de pouvoir, de domination, d'aliénation, le conditionnement par l'environnement social, familial, etc. « Etre femme et travailleuse est un lieu privilégié pour analyser la société », mais aussi les projets de transformation sociale.

Bien d'autres choses seraient à dire, sur ce livre. Nous avons choisi deux aspects montrant qu'il peut susciter d'utiles réflexions pour des cadres eux aussi différents du modèle traditionnel du militant syndical : ouvrier blanc, adulte et français, qui du même coup marginalise les femmes, les jeunes, les immigrés, les cadres. L'expérience relatée par Jeannette Laot est donc intéressante pour nous.

Marcel GONIN

LE DOSSIER HERSENT

par Nicolas BRIMO
Maspéro, 20 F.

Le livre de Nicolas Brimo, journaliste au « Canard Enchaîné », vient à point.

Au moment où le dernier rapport de l'Institut international de la presse met en évidence les risques de disparition de la presse libre, au moment où « Politique Hebdo », symbole de Mai 68, n'a pu survivre que grâce à un puissant mouvement de solidarité, au moment où le pouvoir renforce ses pressions sur les journalistes, il était bon que soient rassemblés en 140 pages tous les éléments du dossier Hersant.

Comment cet homme qui en 1940 se range du côté des nazis, devient en 1942 directeur d'un centre de jeunesse Maréchal Pétain à Brévannes, peut-il aujourd'hui, après son rachat du « Figaro » et de « France-soir », régner sur 20 % de la presse

française ? Ce grand ami de Jacques Chirac n'a pas lésiné sur les moyens pour réussir son irrésistible ascension : escroquerie pour lancer l'*« Auto-journal »*, détournement de fonds, viol des ordonnances sur la presse de 1944, mépris des journalistes (1).

Directeur de journaux, Robert Hersant n'aime pas l'information, encore moins les journalistes sauf s'ils lui sont entièrement dévoués.

« Quand je rencontre la première fois la rédaction d'un journal que je viens d'acheter, je demande aux journalistes la permission d'aller pisser. La deuxième fois, je vais pisser sans rien dire. La troisième fois, je leur pisse dessus. »

L'information, Hersant s'en moque. L'essentiel est qu'elle rapporte. En juillet 1976, Franz-Olivier Giesbert du « Nouvel Observateur » l'entendit froidement déclarer, lors d'un interview : « C'est un journal très con, j'avais relevé le niveau du numéro du samedi, j'en vendais trois fois moins, j'ai abandonné ».

Nicolas Brimo raconte comment fut décidé l'achat de « France-soir ». Un déjeuner avec Chirac et Marie-France Garaud : les mêmes qui, avec quelques autres, lui avaient servi de caution auprès des banques pour « Le Figaro ». De telles cautions se monnaient. « France-soir », « Le Figaro » étaient deux atouts majeurs pour Chirac dans son entreprise.

Cela ne signifie pas qu'Hersant se soit mis au service exclusif du clan Chirac ; opportuniste, il s'est toujours situé, simplement, du côté du pouvoir. Il n'a qu'un seul ennemi : la gauche.

Mais entre son soutien à Giscard ou à Chirac, le choix

(1) Cf. l'article de Félix Lacambre « Monsieur Hersant fait tout ce qu'il veut », dans notre avant-dernier numéro (276).

n'est pas définitif. Tout dépendra du vainqueur du moment.

A « Paris-Normandie », au « Figaro », à « France-Soir », les journalistes ont lutté avec acharnement contre la mainmise d'Hersant. Mais finalement il a triomphé. Le combat contre Hersant ne peut plus être l'affaire des seuls journalistes — quand le pluralisme et l'indépendance de la presse sont en cause, tous les travailleurs sont concernés.

L'information méprisée

C'est pourquoi la CFDT s'est portée partie civile dans la plainte que les syndicats de journalistes CFDT, SNJ et FO ont déposée contre la mainmise d'Hersant sur douze quotidiens, en infraction à l'ordonnance du 26 août 1944 sur la presse. Le groupe Hersant doit être démantelé. Mais ce démantèlement ne doit pas entraîner la disparition des journaux en attendant que soit défini pour eux un nouveau statut garantissant le droit du public à l'information, le pluralisme, l'indépendance des équipes rédactionnelles par rapport aux pressions du capital et du pouvoir.

Hersant n'est que l'exemple le plus spectaculaire d'une évolution générale qui pousse la presse vers une concentration et une dépendance croissantes. L'action de tous les travailleurs contre le groupe Hersant et plus généralement pour la défense du pluralisme et l'indépendance de la presse revêt encore plus d'importance dans la période politique actuelle.

Face à un homme qui ne se cache pas de mépriser l'information, le mérite du livre de Nicolas Brimo est de révéler les moyens, les objectifs et les appuis avec lesquels Hersant s'est constitué un tel empire.

Philippe BROCARD

LE DEBAT NUCLEAIRE continue

Le débat sur l'énergie nucléaire, que la CFDT réclamait, se développe maintenant dans le pays depuis près de deux ans.

Avril 75 : prise de position de la CFDT contre le programme Tout Nucléaire.

Début 76 : lettre d'Edmond Maire au Président de la République.

Eté 76 : occupation du site de Creys-Malleville.

Novembre 76 : débat nucléaire lors des Etats généraux de la Consommation, organisés par l'U.F.C. (Union Fédérale de la Consommation).

4 Novembre 76 : assises de Cherbourg organisées par les grévistes de la Hague.

Débats contradictoires, où se mêlent les travailleurs et leurs syndicats, les consommateurs, les écologistes et quelquefois aussi EDF et le CEA. Débats parfois confus, mais pourrait-il en être autrement quand on sait avec quelle force on a tenté d'étouffer toute réflexion sur ce sujet ? En définitive c'est, malgré ses insuffisances, l'amorce d'un débat démocratique. En 1975, au cours des travaux du VII^e Plan, la CFDT avait proposé comme alternative au « Tout Nucléaire » une politique diversifiée de l'énergie. Les orientations que nous avons alors préconisées nous paraissent de nature à éclairer le débat actuel.

C'est pourquoi nous publions ci-après, de larges extraits de la note soumise par la CFDT à la commission de l'énergie du VII^e Plan à l'issue de la phase préparatoire aux grandes options.

En 1976 des éléments nouveaux sont venus s'ajouter au dossier dans les différents domaines concernés. En voici un rappel sommaire, qui n'exclut pas d'autres développements dans les numéros à venir, si besoin est.

1. CONSOMMATION D'ENERGIE

Du côté de la direction de l'EDF, les études prospectives ont évolué. Elles estiment maintenant que la consommation

globale d'énergie « plafonnera » aux environs de l'an 2 000..., mais le niveau de ce plafond (10 Tec par habitant en l'an 2 000) est le même que celui auquel conduisaient les hypothèses de croissance exponentielles précédemment retenues. La concession paraît donc faible. Elle n'en signifie pas moins qu'aujourd'hui il n'est plus possible de concevoir une croissance énergétique illimitée.

2. COMMENT UTILISER LE PETROLE ?

Du côté des compagnies pétrolières, notamment de celles dont l'approvisionnement comprend la plus forte proportion des produits lourds (c'est le cas des compagnies françaises à capitaux d'Etat) on semble maintenant inquiet. Le développement du programme nucléaire rendrait en effet disponibles des produits lourds actuellement utilisés par le thermique et c'est un investissement de 10 à 15 milliards de francs qu'il faudrait réaliser pour craquer des produits afin d'en faire du naphta (base chimique) et non du carburant.

Le tournant nucléaire se double d'un tournant pétrolier et chimique aventureux.

3. RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE ELECTROMECANIQUE

A l'initiative du gouvernement, de profondes modifications sont intervenues dans les structures de construction des grands matériels d'équipement électromécaniques. Deux monopoles ont été constitués : Creusot-Loire pour la construction des réacteurs, Alsthom-Atlantique pour les turbo-alternateurs. Les dernières rectifications de frontières concernant les surgénérateurs et les turbines des centrales hydrauliques ont été opérées en décembre 76 et ont conduit à une nouvelle répartition entre les deux groupes des activités de NOVATOME, de GAAA et de NEYRPCI.

4. SUR LES CHANTIERS DES CENTRALES

Sur les chantiers des centrales en cours de construction par EDF, l'ampleur du programme a conduit à une accélération des cadences. C'est ainsi que par exemple des incidents sont survenus lors de la construction de plusieurs réacteurs et qu'un retard important a été pris. Dans les usines de fabrication de matériel, tout se passe comme si EDF pouvait se contenter de vérifier, a posteriori, l'engagement de la responsabilité contractuelle des constructeurs.

En fait FRAMATOME (constructeur de la chaudière nucléaire) impose sa loi, assure maintenant une part importante des études de conception qui échappent ainsi à EDF et veut même contraindre EDF à lui transférer l'essentiel de sa compétence d'ensemblier sous couvert de la nécessité d'exporter.

5. LE SURGÉNÉRATEUR EN QUESTION

EDF a voulu mettre à profit l'avancée du CEA dans le domaine du surgénérateur pour construire, après le prototype PHENIX de 250 MW un réacteur de taille industrielle de 1 200 MW à Creys-Malleville.

Aucun pays ne s'est autant engagé dans cette technique, ce qui ne signifie pas que l'avance de la France pourrait contribuer à notre indépendance énergétique. En effet, sa renta-

LE DEBAT NUCLEAIRE

bilité suppose des possibilités d'exportation. Comment penser qu'elle pourront se développer et concurrencer le secteur énergétique américain ? N'oublions pas que l'industrie américaine a fait échouer une réalisation comme celle de l'avion Concorde et que les pressions du gouvernement des USA ont été assez fortes pour obliger, le 16 décembre 1976, le gouvernement français à renoncer à l'exportation des usines de retraitement du combustible.

Rappelons pour mémoire le danger présenté par le plutonium utilisé dans ce type de réacteur avec le risque de dissémination d'un produit utilisable à des fins militaires.

6. RETRAITEMENT DU COMBUSTIBLE

La décision prise par le gouvernement de remettre à une filiale de droit privé (la COGEMA) l'essentiel du cycle du combustible réalisé au CEA devait provoquer une longue grève à la Hague. Ainsi la seule usine au monde de retraitement en état de marche a été arrêtée.

Le film « Condamnés à réussir », remarquable réalisation du syndicat CFDT du CEA avec le concours de cinéastes en chômage et de nombreux habitants de La Hague, a été présenté à cette occasion dans diverses villes de France. L'UCC a organisé à son propos un débat à Paris.

Ce film, comme les assises du nucléaire organisées à Cherbourg par les grévistes, ont mis en évidence les graves lacunes des dispositifs concernant la sécurité des travailleurs et le stockage des déchets.

Il aura fallu trois mois de grève pour obtenir qu'une révision complète de l'usine soit effectuée, ce qui conduira à un arrêt des installations de mai à octobre 77.

Mais pour la CFDT, le traitement des combustibles irradiés et des déchets ne doit pas être considéré comme une activité industrielle classique. Ce doit être un service public confié à un organisme garant que la sécurité est le premier impératif de ses activités.

« CONDAMNES À REUSSIR »

Nous rappelons les caractéristiques et conditions de location du court métrage des travailleurs de la Hague :

Un film 16 mm, en couleurs. Sonorisation optique. Durée : 55 minutes. Conditions de location : 350 F par projection + frais de port. Versement d'une caution de 1500 F et retour par express dès le lendemain de la projection. Le nombre de copies en circulation étant limité, il est souhaitable de demander le film HUIT et même QUINZE JOURS à l'avance, à

**MONTHOLON-SERVICES,
26, rue de Montholon
75439 PARIS. Tél. 280.62.43**

7. UNE AUTRE POLITIQUE DE L'ENERGIE

Comme on le voit, les décisions gouvernementales prises tout au long de l'année 1976 conduisent à livrer aux groupes privés l'acquis scientifique et technique de deux établissements publics CEA et EDF, tant dans le domaine du cycle de combustible que dans celui de la production d'électricité.

Cette volonté est telle que le gouvernement français néglige la recherche européenne dans le domaine de la fusion thermonucléaire en torpillant le projet de construction du J.E.T. (Joint Européen Torus) et qu'il n'effectue que des investissements très insuffisants dans le domaine des énergies nouvelles. Ainsi, au lieu de préparer l'avenir, il préfère mener une politique aventureuse.

Dans le texte qui suit, établi en juin 1975, la CFDT proposait une autre politique de l'énergie qui, tout en apportant des solutions aux problèmes immédiats de la période du VII^e Plan (1976-1980), permettait de préparer l'énergie de demain et de réorienter la croissance vers un autre type de développement. □

Il y a crise de l'énergie, on le sait. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour choisir l'aventure.

REFLEXIONS SUR LA POLITIQUE DE L'ENERGIE DU GOUVERNEMENT

3.1 En ce qui concerne les prévisions officielles pour 1985, nous relevons qu'il semble généralement admis qu'il n'y a pas cohérence entre la consommation d'électricité, la puissance électrique installée, notamment nucléaire, les disponibilités en fuel lourd engendrées par les consommations prévues des coupes plus légères de produits pétroliers.

Des informations fondamentales, demandées par la CFDT dès la première séance de travail de la Commission de l'Energie, n'ont pas pu être obtenues : la comparaison économique entre les utilisations directes des combustibles fossiles et celle de l'électricité, ainsi que le montant global des investissements nécessaires pour réaliser le programme énergétique du gouvernement.

3.2 L'augmentation prévue pour les carburants dans le système de transport retenu, apparaît bien dès avant 1985, comme le moteur des importations de pétrole brut. Il faut donc :

- soit réviser le système des transports, avec toutes les implications que cela comporte ;
- soit réviser en baisse les prévisions nucléaires au profit, soit de la production d'électricité à partir du fuel lourd, soit de l'utilisation directe ou indirecte du fuel (et d'autres formes d'énergies primaires).

Ces deux révisions ne sont d'ailleurs pas incompatibles

3.3 Nous insistons sur le fait que si l'on adopte les deux critères de choix considérés comme prioritaires par le Conseil de Planification — à savoir les économies de devises et l'indépendance d'approvisionnement — les secteurs qui y répondent le plus complètement sont sans conteste le charbon national, l'hydraulique et les « énergies

nouvelles » qui devraient donc, même dans cette logique, connaître un développement important.

3.4 En ce qui concerne le programme du gouvernement, la Commission a fait un effort d'analyse des risques, des incertitudes et des opinions en présence qui se reflète mal dans ses conclusions finales. En tant qu'organisation syndicale nous voulons insister tout particulièrement sur ce qui touche à la situation des travailleurs :

- L'énorme effort financier que représente le programme électro-nucléaire ne se traduit pas par des créations d'emploi d'une ampleur correspondante.
- Cependant, à l'inverse, une réorientation brutale et massive de toute une partie de l'industrie française vers le programme nucléaire présenterait, à terme, des risques importants pour l'emploi si le programme venait à être ralenti ou carrément mis en cause (les raisons pouvant en être multiples : économiques, techniques, politiques). Une politique plus équilibrée et plus diversifiée d'investissements, en particulier par la relance de l'utilisation des ressources charbonnières et hydrauliques et par le recours à des formes d'énergie « nouvelles », serait une solution beaucoup plus favorable à l'emploi.
- Dans le domaine des conditions de travail, l'accélération du programme agraverait une situation déjà difficile : sous-information et sous-formation des travailleurs sur les risques spécifiques au nucléaire ; utilisation de travailleurs intérimaires mal formés et mal contrôlés ; réduction d'effectifs ; insuffisance des services de protection contre les radiations. Dans les usines de traitement des combustibles irradiés, la situation est déjà critique. L'ampleur du danger potentiel exige un soin et des contrôles qui sont incompatibles avec le rythme et la taille du programme ainsi qu'avec la politique de rentabilité et de profit qui préside à son exécution.

Risques économiques, écologiques, politiques

3.5 Ni la situation actuelle, ni l'évolution prévisible des problèmes de l'énergie, ni les avantages mis en avant par les promoteurs de l'énergie nucléaire ne justifient la vitesse et l'ampleur du programme électronucléaire décidé par le gouvernement et les orientations du Conseil de Planification.

Nous voyons, par contre, de nombreux risques à cette orientation :

Aspects économiques et industriels : incertitudes à long terme sur l'approvisionnement en

LE DEBAT NUCLEAIRE

uranium (ou solution « obligée » et encore discutable des surrégénérateurs), incertitudes à court terme sur l'approvisionnement en uranium enrichi, passage trop rapide de la situation de prototype à la série industrielle sans expérience en France et des résultats peu probants aux Etats-Unis, position de monopole du tandem Schneider S.A./Westinghouse pour les chaudières nucléaires, risques liés à la fiabilité d'un seul type de réacteur sur lequel reposeraient l'essentiel de la production d'électricité, augmentation probable et sensible des délais et des prix de construction.

Baser toute la progression de l'énergie sur l'électricité et penser qu'en 1985 75 % de celle-ci sera d'origine nucléaire est un mauvais pari qui coûtera cher à la collectivité. Un tel plan apparaît comme beaucoup plus soumis à l'impératif contestable du « redéploiement industriel » qu'aux besoins en énergie de la collectivité.

Aspects de sûreté et d'environnement : rythme de réalisation trop rapide au regard de l'expérience actuelle (on passerait de 3 000 MW à 50 000 MW en dix ans), nombreuses incertitudes dans le domaine des modifications écologiques et des nuisances liées à la radioactivité, risques importants et mal évalués pour les travailleurs, absence de solution satisfaisante et éprouvée pour le sort définitif des déchets radioactifs à longue période.

Aspects politiques et de mode de vie : non-maitrise de l'ensemble de l'industrie nucléaire par la collectivité nationale, absence d'information et de consultations démocratiques au niveau des choix ; contraintes d'un type nouveau présageant une évolution de l'organisation de la société dans le sens de la concentration des pouvoirs et de systèmes de contrôle policiers accrus, implications internationales du « marché du plutonium ».

3.6 Les risques encourus, les incertitudes nombreuses, les conditions de réalisation et le type de société qui se profile derrière les choix actuels, font que la politique énergétique et notamment le programme électronucléaire du gouvernement est inacceptable. L'ensemble de cette politique doit être élaboré sur des bases entièrement différentes, plus conformes à l'intérêt des travailleurs et de la population, à l'intérêt national. Ceci implique des changements importants dans la politique industrielle, y compris l'arrêt du programme nucléaire *actuel*. En aucun cas les travailleurs ne doivent faire les frais des errements passés et présents de la politique gouvernementale et une véritable garantie de l'emploi doit être assurée pour tous ceux qui travaillent dans le secteur de l'énergie.

LES ELEMENTS D'UNE POLITIQUE DE L'ENERGIE POUR LE VII^e PLAN (1976-1980)

Les éléments d'une politique de l'énergie pour les années à venir doivent, évidemment, prendre en compte la situation actuelle : la France a vécu pendant des années dans l'ère du « tout pétrole ». Les pouvoirs publics ne voyaient qu'à court terme, et en fonction du bas prix de cette matière première, sans prendre en compte la nécessité de créer de nouveaux rapports entre pays consommateurs et pays producteurs ni le caractère inévitable, et souhaitable, d'un développement économique des pays producteurs jusqu'alors spoliés. Pendant ce temps, le développement du nucléaire a été bloqué et les ressources énergétiques nationales (charbon, hydraulique) sacrifiées brutalement dans des conditions antisociales et antiéconomiques à long terme ; à part la fusion nucléaire, aucun effort de recherches n'a été consenti sur d'autres sources d'énergie possible.

4.1 Une première constatation s'impose : le pétrole restera encore longtemps une source prépondérante d'énergie (en particulier à cause des erreurs du passé). Il faut donc rechercher les conditions du maximum d'indépendance vis-à-vis du colonialisme technologique des firmes multinationales et les conditions de nouveaux rapports de coopération avec les pays producteurs de matières premières.

L'indépendance ne peut se résumer en effet à un coefficient d'importation dans nos approvisionnements comme le laissent croire les orientations du Conseil de Planification. Elle dépend aussi du volume total des importations, de la nature des liens tissés entre les nations et de la cohérence à long terme de leurs projets de développement, de la politique d'échange des matières premières contre technologie, bien d'équipement et produits alimentaires. A cet égard, des relations d'intérêts mutuel avec les nations du Tiers-Monde qui poursuivent un réel programme de développement (l'Algérie en particulier) nous paraissent de beaucoup préférables à la dépendance financière et technologique d'une grande partie de l'industrie française à l'égard des Etats-Unis.

Bien entendu, cette conception de l'indépendance nous paraît valable pour tous

Il faut s'orienter vers des sources d'énergie complémentaires et non pas concurrentes.

les pays d'Europe et plus nombreux seraient ceux qui l'adopterait, plus ils auraient, ensemble, de poids et de possibilités pour la mettre en œuvre. C'est pourquoi les questions liées du type de développement, de la politique de l'énergie et des relations avec les pays du Tiers-Monde doivent être intégrées comme éléments fondamentaux dans la politique de la France envers l'ensemble des pays européens et des institutions de la CEE.

Pour en revenir aux prévisions de consommation d'énergie et étant donnée l'inertie des systèmes techniques et économiques et le fait que jusqu'en 1974 toutes les prévisions mettaient l'accent sur une très forte progression de la consommation du pétrole (en vue de laquelle une infrastructure importante et coûteuse a été mise en place) la limitation de cette consommation au niveau actuel (116 Mtep) apparaît comme un objectif déjà difficile à atteindre tout en permettant plus de souplesse et de réflexion sur les choix de remplacement. Les 96 Mtep du Conseil de Planification paraissent bien irréalistes ou... mensongers.

4.2 Les économies d'énergie, et surtout l'utilisation optimale des ressources en énergie primaire, sont un point fondamental de la politique de l'énergie. Il faut en particulier bien se rendre compte que les actions destinées à assurer une utilisation rationnelle de l'énergie, et donc à diminuer les gaspillages, constituent d'une façon générale la méthode la plus sûre et la plus efficace, et bien souvent la moins coûteuse, de diminuer les nuisances dues aux activités liées au développement du secteur énergétique.

4.3 Les interférences entre les différents secteurs de la vie économique et politique doivent être prises en compte dans les choix énergétiques :

- Rôle pilote de la politique des transports qui doit favoriser beaucoup plus que prévu les transports collectifs.
- Nécessité d'une politique globale très importante d'amélioration des logements (et de la «vie de quartier») et du chauffage des locaux, permettant en particulier d'élargir les possibilités de la géothermie, de l'énergie solaire décentralisée, du chauffage urbain alimenté par des centrales mixtes (ces dernières doivent rester intégralement du domaine de l'établissement public EDF).
- Intérêt d'un développement rapide du gaz naturel qui, bien que d'un prix voisin de celui du pétrole, présente sur lui bien des avantages quant à la pollution, la sécurité, l'approvisionnement et la balance des devises.

4.4 A la fois pour ménager les impératifs à court terme et préparer une situation d'avenir moins contraignante et plus ouverte aux différents choix possibles, nous considérons comme impératif :

De réviser la politique de l'électricité

En effet, la consommation d'électricité envisagée pour 1985 (385 tWh) correspond à plus que le doublement par rapport à 1973 (175 tWh), alors que la consommation totale d'énergie ne devrait augmenter que de 37 % (175 à 240 Mtep). Une telle progression repose sur le développement de l'énergie nucléaire qui devrait assurer, en 1985, 75 % de la production d'électricité. Le programme nucléaire nous paraissant démesuré et dangereux, ceci amène à reconsidérer la politique de l'électricité :

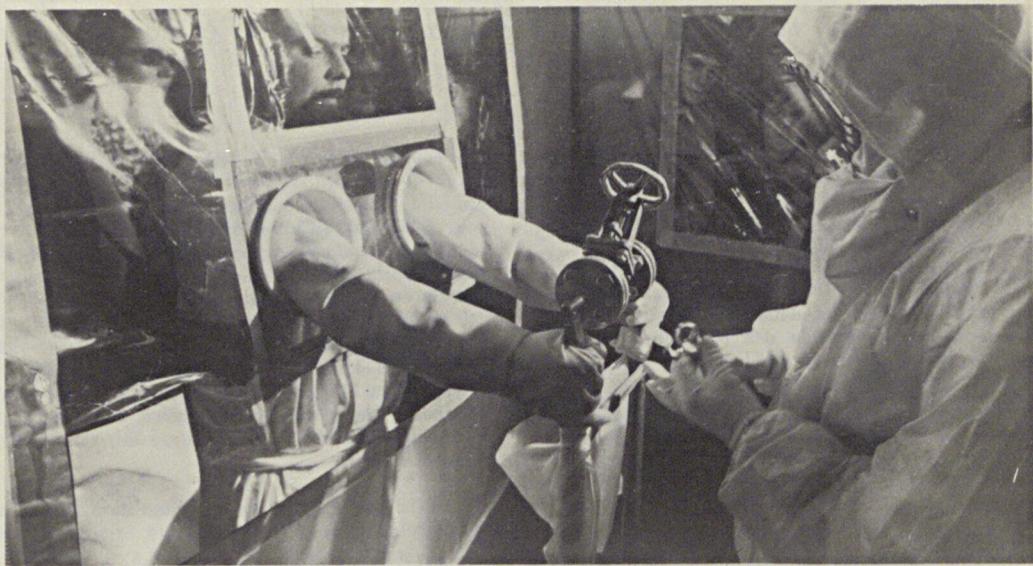
- Révision en baisse de la pénétration totale de l'électricité ;
- Lancement rapide d'un programme léger de construction de centrales thermiques classiques mixtes (charbon, gaz, fuel lourd) ;
- Effort accéléré d'équipement hydroélectrique ;
- Application des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie et des économies d'énergie à la production et à la consommation d'électricité (par exemple : utilisation maximum de la chaleur produite par les centrales thermiques).

De développer les ressources nationales classiques

- Par la prospection des ressources énergétiques du sous-sol français ;
- Par la relance du plan charbonnier, ce qui implique la revalorisation de la profession minière, en particulier sur le plan des conditions de travail et de la sécurité.
- Par l'équipement accéléré des sites hydrauliques disponibles (intérêt d'équiper un bassin complet pour revaloriser les installations de tête), sans négliger l'utilisation des techniques de pompage, les centrales au fil de l'eau et les petites installations à usage local, et en poussant les études sur les possibilités marémotrices. Dans ce domaine, le critère purement économique (lourds investissements) doit être contrebalancé par des considérations d'une autre nature relatives à la durée de vie des installations (le principe du pur calcul économique n'est pas pertinent dans ce domaine) et l'intérêt d'équipements à buts multiples (irrigation, plans d'eau, navigation fluviale).

De développer les « énergies nouvelles »

Le maximum doit être pour l'utilisation immédiate et l'intensification de la recherche



Le travail à la Hague. Démonstration en tenue aux Assises du nucléaire le 27.11.76 à Cherbourg.

dans le domaine des « énergies nouvelles » dont les avantages essentiels sont le bas niveau de pollution, le caractère généralement renouvelable, l'utilisation décentralisée.

L'application de la géothermie et de l'énergie solaire au chauffage des locaux (y compris industriels), l'utilisation des techniques pétrolières pour la géothermie, la conversion biologique de l'énergie solaire, la production d'hydrogène par énergie solaire sont des éléments qui doivent être pris en compte très rapidement, ce qui implique en particulier l'augmentation très nette des budgets qui leur sont consacrés. Dans le secteur du chauffage, l'énergie solaire doit être immédiatement utilisée au maximum.

4.5 En ce qui concerne l'énergie nucléaire, son développement industriel ne doit être envisagé qu'avec prudence et en s'assurant qu'à chaque étape l'expérience est suffisante pour aller plus avant.

- En tout état de cause, il est impératif que des conditions d'information complète, de débat approfondi et contradictoire soient réunies avant de s'engager dans des directions présentant un caractère irréversible. Le débat collectif devrait aboutir à l'élaboration d'une loi nucléaire précisant les conditions d'utilisation de l'énergie nucléaire, les garanties sur les problèmes de sécurité et de radioprotection, les moyens de contrôle et d'intervention mis à la disposition des élus, parlementaires et élus locaux, et des collectivités.

- Il est indispensable, à la fois pour des raisons liées aux risques et pour assurer la maîtrise de l'énergie par la collectivité nationale, que l'ensemble des activités liées au cycle de combustible, ainsi que l'exploitation de tous les réacteurs nucléaires, soient confiées à des entreprises ou organismes du secteur public et que l'ensemble du secteur nucléaire soit placé sous responsabilité publique (nationalisation ou, au minimum, participation

publique majoritaire), et de façon à pouvoir juger réellement de la maîtrise du procédé.

- Dans tous les secteurs de l'industrie nucléaire, doivent exister des services de protection contre les radiations, ayant les moyens nécessaires en hommes et en matériel, indépendants de la production et de l'exploitation et pouvant arrêter celles-ci si les conditions de sécurité l'exigent ; les effectifs nécessaires doivent être embauchés afin de supprimer le travail intérimaire.

4.6 Les différentes sources d'énergie doivent être complémentaires et non pas concurrentes. A cet effet, la C.F.D.T. demande la création d'une Agence Nationale de l'Energie, chargée de coordonner les efforts, d'animer et de financer les recherches (y compris dans le secteur des économies d'énergie) et d'assurer que l'ensemble du secteur de l'énergie soit placé sous responsabilité publique.

- Les implications internationales du développement mondial de l'énergie nucléaire doivent être examinées, en particulier sur le plan de la dissémination des armes nucléaires (le commerce du plutonium les « banaliserai »). Il doit être exclu que, sous prétexte d'expansion économique ou de réorientation de l'industrie vers l'exportation, on passe sous silence les nécessaires garanties permettant d'espérer que la paix du monde ne sera pas un peu plus menacée par des démarches qui se voudraient de caractère purement commercial.

- Sur un plan plus technique, le choix des filières de réacteurs doit être révisé, leur diversification assurée et les réalisations industrielles faites à partir d'une recherche et d'un développement faits au sein de la collectivité nationale, pour des raisons d'indépendance économique. □

DERNIERS NUMEROS PARUS

- 271 Accidents du travail
- 272 Les nouvelles stratégies de l'emploi
- 273 La condition militaire
- 274 Service public ?
- 275 L'information dans l'entreprise
- 276 Pertes et profits de la mobilité
- 277 Des bureaux et des tours